

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/04-01/07

Date : 16 mars 2012

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Composée comme suit : M. le juge Bruno Cotte, juge président
Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra
Mme la juge Christine Van den Wyngaert

SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**AFFAIRE
LE PROCUREUR**

c. Germain KATANGA et Mathieu NGUDJOLO CHUI

Version publique expurgée

Second Corrigendum

CONCLUSIONS FINALES

Origine : Le représentant légal commun du groupe principal des victimes

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur
M. Luis Moreno-Ocampo
M. Eric MacDonald

Le conseil de la Défense de Germain Katanga
Me David Hooper
Me Andreas O'Shea

Le conseil de Mathieu Ngudjolo Chui
Me Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila
Me Jean-Pierre Fofé Djofia Malewa

Les représentants légaux des victimes
Me Jean-Louis Gilissen
Me Fidel Nsita Luvengika

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés (participation/réparation)

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier
Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

TABLE DES MATIERES

I.	De la preuve.....	5
1.	Témoins de l'Accusation et Victimes.....	5
2.	Témoins des Défenses.....	12
II.	Description des faits.....	29
1.	Situation géographique et ethnique de Bogoro	29
2.	Contexte général de l'attaque	31
2.1.	Conflit interethnique entre les Lendus/Ngitis et les Hemas	32
2.2.	Attaques contre les populations civiles.....	34
2.2.1.	Attaque de Bunia (7-9 août 2002)	34
2.2.2.	Attaque de Songolo (31 août 2002)	35
2.2.3.	Attaque de Nyakunde (5 septembre 2002)	35
2.2.4.	Attaque de Mandro (4 mars 2003)	35
2.2.5.	Attaque de Bunia (6 mars 2003)	36
2.2.6.	Attaque de Drodoro (3 avril 2003)	36
2.2.7.	Départ de l'UPDF de Bunia (6 mai 2003)	37
2.2.8.	Attaque de Tchomia (31 mai 2003)	37
2.3.	Implication de l'Ouganda	37
2.4.	Attaques contre Bogoro avant le 24 février 2003	39
2.5.	Présence de l'UPC à Bogoro.....	40
3.	Planification de l'attaque.....	41
3.1.	Ravitaillement en armes et réunions préparatoires a Aveba	41
3.2.	Délégation de Zumbé à Aveba.....	42
4.	L'attaque du 24 février 2003.....	44
4.1.	Situation à Bogoro les jours précédant l'attaque	45
4.2.	Préparation des assaillants avant l'assaut	47
4.3.	Assaut et prise de Bogoro.....	50
4.3.1.	Massacre de la population civile	51
4.3.2.	Décompte des victimes de l'attaque	60
4.4.	Attaquants	64
4.5.	Pillages et destructions	68
4.6.	Esclavage sexuel et viols.....	74
5.	Occupation de Bogoro	77
6.	Rôle des accusés.....	79
6.1.	Structure des forces ngities et position de G. Katanga	79
6.1.1.	Structure et organisation des camps.....	79
6.1.2.	Germain Katanga.....	82
6.2.	Structure des forces lendues et position de M. Ngudjolo	85
6.2.1.	Camps	85
6.2.2.	Mathieu Ngudjolo	88
III.	Crimes retenus par la Chambre préliminaire.....	89
1.	Meurtres, homicides intentionnels et attaque intentionnelle contre la population civile.....	90

1.1.	Définitions	90
1.2.	En l'espèce	91
2.	pillages et destructions	92
2.1.	Définitions	92
2.2.	En l'espèce	93
3.	Viols et esclavages sexuels	94
3.1.	Définitions	94
3.2.	En l'espèce	95
4.	Éléments de contexte propres aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité	95
4.1.	Définitions	95
4.2.	En l'espèce	96
5.	Mode de responsabilité	97
5.1.	Mode de responsabilité retenu	97
5.2.	En l'espèce	97
	Conclusions	98
	ANNEXE : GLOSSAIRE	100

1. Les présentes conclusions finales sont déposées confidentiellement conformément à la Norme 23*bis* du Règlement de la Cour et en raison d'informations protégées. Une version publique expurgée sera déposée dès que possible. En raison du nombre limité de pages, la table des matières et un glossaire sont annexés.

I. DE LA PREUVE

2. En vertu des articles 64 et 74-2 du Statut, la Chambre doit fonder sa décision finale exclusivement sur les preuves admises au procès. Cette preuve doit être analysée dans son ensemble. En l'espèce, 24 témoins à charge, 2 victimes, 2 témoins de la Chambre, 14 témoins de la Défense de G. Katanga, 8 témoins de la Défense de M. Ngudjolo, 3 témoins communs aux deux Défenses et les accusés eux-mêmes ont comparu. 666 pièces ont été admises. Dans la mesure où les descriptions factuelles ci-après s'appuient sur cette preuve, le représentant légal entend expliquer d'emblée les motifs pour lesquels la Chambre doit s'appuyer, en tout ou partie, sur la déposition de certains témoins ; et, à l'inverse, écarter certaines preuves.

1. TÉMOINS DE L'ACCUSATION ET VICTIMES

3. P-233, P-268 et P-323 sont tous des témoins directs des faits. P-233 est [EXPURGÉ] et, à ce titre, [EXPURGÉ] au sein de la communauté locale. Son rôle est [EXPURGÉ]¹. Il était à Bogoro le jour de l'attaque. Son récit détaillé concorde avec celui d'autres témoins, tout en n'étant pas totalement identique, ce qui conforte l'idée que ces témoins ne se sont pas accordés sur un récit unique. Ainsi, P-268, un civil qui était resté à Bogoro pour pouvoir continuer à cultiver ses champs, s'est retrouvé, à un moment donné, [EXPURGÉ]. Contrairement aux assertions de la Défense de G. Katanga, il n'était pas un membre de l'UPC à l'époque (il portait simplement le même prénom qu'un autre, [EXPURGÉ] étant un nom local fréquent). Son récit était également détaillé, tout en n'étant pas une récitation de ce que P-233 avait dit. P-323, un soldat de l'UPC qui a combattu le jour de l'attaque, a également décrit avec

¹ EVD-OTP-00202-§17

précision l'attaque sous l'angle des combattants de l'UPC retranchés dans le camp. Ces témoins ont fait preuve d'une grande sincérité et spontanéité lors de leur déposition n'hésitant pas à dire lorsqu'ils ne savaient pas répondre à certaines questions² ou, comme P-323 regrettant ne pas avoir pu sauver la population. Ils ont répondu avec la même constance au Procureur et aux Défenses. La crédibilité de P-233 et P-268 n'a d'ailleurs pas été fondamentalement attaquée par les Défenses.

4. P-161, V-2 et V-4 sont des victimes admises à participer aux débats. Elles étaient également présentes au moment des faits. P-161 est un éleveur- cultivateur et [EXPURGÉ] du groupement Babiaise, qui a perdu son fils lors de l'attaque³. Son récit corrobore celui d'autres témoins. V-2, une cultivatrice présente à Bogoro le jour de l'attaque, a quant à elle illustré, avec détails, sincérité et spontanéité, comment la population a tenté de fuir. Elle a partagé son expérience personnelle de la perte de son enfant. Les questions en contre-interrogatoire étaient cependant parfois confuses, voire inexacts par rapport au récit du témoin⁴.
5. V-4 a décrit avec précision la situation au camp où elle s'était réfugiée au début de l'attaque. Son récit corrobore et complète, sous un autre angle, celui de P-323. Cette jeune femme était à l'évidence très impressionnée de déposer devant la Chambre, mais a répondu avec précision et spontanéité à toutes les questions posées, partageant notamment son émotion quant à la perte de membres de sa famille⁵. Elle a aussi répondu clairement aux questions tendancieuses de la Défense de G. Katanga. Le représentant légal n'est d'ailleurs pas intervenu durant ce contre-interrogatoire, malgré certaines assertions déplacées et non prouvées de la Défense de G. Katanga. Répondant aux assertions de la Défense de G. Katanga qui affirmait qu'elle ne vivait pas à Bogoro à l'époque, elle a expliqué qu'elle faisait la navette entre Bunia et Bogoro parce qu'elle y avait son commerce et ses champs, et qu'elle apportait de la nourriture à sa famille en ville. V-2 et V-4 ont également expliqué qu'elles ne

² Ex:P-268-T-108-FRA-p.37-38.

³ P-161-T-109-FRA-p.23-l.5-12.

⁴ V2-T-232-FRA-p.15-l.25-28.

⁵ V4-T-234-FRA-p.14.

venaient pas témoigner pour obtenir en soi une réparation (financière), mais bien plus pour raconter leur histoire : ce qu'elles ont vécu et ce qu'elles subissent encore du fait de l'attaque du 24 février 2003⁶.

6. P-132, P-249 et P-353 sont trois femmes hemas victimes de viols et d'esclavage sexuel suite à l'attaque de Bogoro. P-132, P-249 et P-353 ont fait état de leurs viols à répétition avec beaucoup de détails spécifiques et d'émotion, qui dénote clairement la souffrance endurée. La Défense de Germain Katanga n'a pas contesté que P-249 avait atrocement souffert⁷. Les Défenses n'ont pas contesté que P-132 et P-353 avaient été violées⁸. L'Unité de protection des témoins et des victimes a, par ailleurs, noté que P-132 et P-353 étaient particulièrement vulnérables et que, suite aux graves traumatismes subis, elles cherchaient à oublier ce qu'elles avaient vécu. Ceci explique indéniablement certains oublis ou, ce qui pourrait apparaître comme des incohérences dans leur récit.
7. P-132 et P-249 ont décrit le déroulement de l'attaque de manière précise et concordante avec d'autres témoignages. Malgré l'allégation de la Défense de G. Katanga selon laquelle P-132 était consentante lors de son mariage à [EXPURGÉ], le témoin a bien expliqué de manière logique qu'elle ne pouvait refuser ce mariage⁹. Il ressort également de ses explications que sa situation au retour [EXPURGÉ] était fort compliquée. Ceci, ainsi que sa vulnérabilité¹⁰ peuvent expliquer l'attitude de méfiance vis-à-vis des enquêteurs et ses différentes identités, ou certains oublis, pouvant paraître comme des incohérences dans le récit de la victime. Enfin, le vécu de P-132 a été corroboré par de nombreux autres témoins¹¹.
8. P-249 a raconté son histoire de manière simple et particulièrement cohérente et ce à l'échelle de la compréhension qu'elle avait des choses qui lui sont arrivées. Ceci peut

⁶ V2-T-232-FRA-p.33-l.1-5-T-233-FRA-p.33-l.28-p.34-l.1-3;V-4-T-234-FRA-p.26-27.

⁷ P-249-T-137-FRA-p.22-l.14-19.

⁸ P-132-T-139-FRA-p.14-p.18-T-143-FRA-p.5-l.7-9-p.13-l.15-18.

⁹ P-132-T-143-FRA-p.34-35-T-142-FRA-p.50.

¹⁰ P-132-T-138-FRA-p.73-74.

¹¹ [EXPURGÉ];P-233-T-87-FRA-p.26-l.17-25-p.27-l.1-6;D2-176-T-256-FRA-p.16-l.18-25-p.17-l.1-3;P-161-T-111-FRA-p.19-20.

facilement expliquer qu'elle n'ait pas réussi à comprendre certaines questions qui lui ont été posées¹². P-353 n'était qu'une jeune fille lors de son enlèvement et semble particulièrement traumatisée par ce qu'elle a subi. Cela explique son manque de repères spatio-temporels et le fait qu'elle ait pu mélanger certains événements. P-353 l'a d'ailleurs humblement reconnu durant sa déposition¹³.

9. P-280, P-28 et P-250 faisaient partie des assaillants. P-280, un jeune [EXPURGÉ] qui était un combattant du camp lendu de Lagura, a décrit avec précision l'attaque de Bogoro. Il a fourni énormément de détails sur la structure des forces lendues, mais aussi plus largement sur son expérience de combattant. Sa déposition faisait clairement transparaître un vécu personnel (par exemple, lorsqu'il explique comment il a été blessé lors de l'attaque ou comment l'attaque s'est déroulée, notamment la violence dont les assaillants pouvaient faire preuve¹⁴). Le témoin n'a pas hésité à répondre, de manière égale, à toutes les questions posées. Le contre-interrogatoire de la Défense de G. Katanga a été particulièrement décousu, passant d'un sujet à un autre sans permettre au témoin de s'expliquer ou de répondre et semant, parfois, une certaine confusion. Lorsque l'occasion lui en a été donnée, P-280 a expliqué de façon logique ce qui pouvait apparaître comme des contradictions entre ses déclarations antérieures et sa déposition. Il a notamment expliqué avoir des difficultés à estimer le temps et confondre parfois les batailles auxquelles il a participé¹⁵.
10. P-250 est également un combattant qui a fait partie des forces militaires de Zombe. Ce témoin a fourni un récit extrêmement détaillé sur un certain nombre de questions, dénotant d'une connaissance personnelle des faits. Certains problèmes d'interprétation sont toutefois apparus au cours des débats. Il a également refusé d'aborder certains thèmes (tels le meurtre de civils et les pillages à Bogoro). Son récit est cependant corroboré par d'autres témoins et sa réticence à parler de certains sujets peut notamment s'expliquer par une certaine crainte qu'il a exprimée. Ce

¹²P-249-T 136-FRA-p.44-l.20-21.

¹³ P-353-T-215-FRA-p.32-l.23-25-T-215-FRA-p.37.

¹⁴ P-280-T-158-FRA-p.15.

¹⁵ Ex:P-280-T-160-FRA-p.63-p.70-71-T-161-FRA-p.53-54-p.57-p.60-T-162-FRA-p.44-p.51-52.

témoin a avoué avoir dit, à tort, que ses parents étaient décédés parce qu'ils avaient peur qu'ils soient victimes de représailles.

11. P-28 a également fourni un récit détaillé de l'attaque mais aussi de son expérience en tant que combattant dans les forces armées à Aveba. Son récit sur le rôle de l'APC, le fonctionnement des différents camps, les attaques auxquelles il a participé fait à l'évidence apparaître une expérience personnelle. Certains de ses propos ont d'ailleurs été confirmés par des témoins de la Défense, voire l'accusé lui-même. P-28 ne cache pas [EXPURGÉ]. Il n'a cependant fait preuve d'aucune hostilité à l'égard de l'accusé et, au contraire, à déclarer que G. Katanga était une « bonne personne » et qu'il ne lui avait pas fait de mal. La sincérité de P-28 est apparue plusieurs fois au cours de sa déposition, ce dernier expliquant qu'il n'a rien gagné à venir témoigner, au contraire, « cela a détruit sa vie ».
12. P-166 et P-317 ont, en outre, corroboré les différents récits des témoins précités. Ils n'étaient pas présents au moment des faits, mais ont, en raison de leur position respective, recolté, très peu de temps après l'attaque, les récits d'autres personnes présentes. P-166 était [EXPURGÉ] en 2003. Rapidement, la population [EXPURGÉ]. Ce témoin a répondu posément et avec sincérité aux questions posées. Les Défenses n'ont d'ailleurs pas en soi attaqué sa crédibilité mais plutôt questionné [EXPURGÉ]. P-317 est une fonctionnaire des Nations Unies spécialisée, depuis plus de 15 ans, dans les enquêtes en matière de violations graves des droits humains. En tant que coordinatrice de l'Unité d'enquêtes spéciales de la MONUC, elle a enquêté, de 2002 à 2004, sur les violations les plus graves des droits de l'homme commises en Ituri, et notamment à Bogoro, où elle s'est rendue peu de temps après l'attaque du 24 février. Elle a décrit avec précision sa méthodologie de travail, depuis la récolte d'informations jusqu'à leur traitement, précisant qu'en fonction du profil des témoins, certaines informations étaient prises avec précaution. Une information était, par ailleurs, considérée comme établie lorsqu'elle était confirmée par au moins 90% des personnes interrogées. P-317 a souligné qu'en tant que mission des Nations Unies, l'Unité se devait de n'avoir aucun parti pris : « *afin que justice soit faite, il fallait*

s'approcher le plus possible de la vérité ». La Chambre a souligné que les rapports rédigés à la suite de ces enquêtes, notamment le Rapport sur la situation en Ituri (janvier 2002-décembre 2003)¹⁶, l'ont été dans « un souci d'objectivité », par « *des services des Nations Unies agissant de manière impartiale dans le souci d'établir, selon leur propre méthode, le déroulement des faits* »¹⁷.

13. P-219 est un [EXPURGÉ] qui s'est réfugié en collectivité Walendu-Bindi d'août 2002 à avril 2004. Il résidait principalement à Aveba, mais a également été amené à se déplacer régulièrement, notamment à Beni et Bunia, en raison de ses affaires. Il était [EXPURGÉ]. Il a ainsi été informé de nombreuses choses quant à l'organisation des forces ngities et ce, de témoins privilégiés des faits. Il en a également été le témoin direct. Le degré de précisions de son récit sur la structure du mouvement ngiti, l'état d'esprit et le comportement des combattants lors des attaques (cruauté, organisation des pillages), ainsi que sa description de Bogoro un jour après la bataille dénote bien un vécu personnel. Le contre-interrogatoire de la défense de Germain Katanga a été particulièrement décousu et marqué notamment par de nombreuses interruptions dans les réponses du témoin. De nombreuses questions étaient souvent imprécises (incident avec Kisoro, approvisionnement en munitions), de telle sorte que P-219 n'a pas pu s'expliquer correctement sur les allégations de la Défense, alors qu'il le demandait¹⁸. Le témoin a cependant, autant qu'il lui était permis, répondu de manière sincère et logique aux questions. P-219 a spontanément admis avoir pu confondre entre ce qu'il a appris de tiers avec ce qu'il a lui-même constaté (la réunion tenue à Aveba immédiatement avant l'attaque de Bogoro)¹⁹. Il a également souligné qu'il n'était pas en mesure de savoir si les tiers qui les lui avaient transmises ne s'étaient pas trompés ou ne lui avaient pas menti²⁰. Enfin, quant à ses motivations à venir témoigner, P-219 a indiqué qu'il regrettait d'avoir accepté de parler aux

¹⁶ EVD-OTP-00206-§17.

¹⁷ P-317-T-229-FRA-p.19-l.5-p.20-l.20-21.

¹⁸ P-219-T-208-FRA-p.8-l.5-6-l.12-14-p.9-11-p.46-47.

¹⁹ P-219-T-205-FRA-p.44-l.10-14-T-208-FRA-p.42.

²⁰ P-219-T-208-FRA-p.33-l.20-28-T-209-FRA-p.21-l.27-28-p.22-l.1-3.

enquêteurs du Procureur et dire la vérité, compte tenu des conséquences que cela avait sur sa vie actuelle²¹.

14. P-12 et P-160 ont été témoins privilégiés de certains événements de l'époque. Ces témoins qui ne sont ni lendus, ni ngitis, ni hemas, ont relaté des conversations qu'ils ont eues notamment avec G. Katanga. Du fait de son expérience, P-12 a été consulté par de nombreuses [EXPURGÉ]. A de nombreuses reprises, il a souligné avoir fourni des documents et informations car il voulait défendre les intérêts de son pays qu'il voyait pillé par l'extérieur. Il ne cherchait pas à monnayer les informations. Sa relation des faits est précise et sans exagération. Il explique notamment que c'est fortuitement, lors d'un repas, que G. Katanga a parlé de l'attaque de Bogoro parce que c'était un fait d'armes marquant (la première victoire des Lendus sur les Hemas)²². En dépit d'un contre-interrogatoire très décousu de la Défense de G. Katanga, ne laissant pas l'occasion au témoin de répondre ou de s'expliquer et passant d'un sujet à un autre, P-12 n'a manifesté ni hostilité ni énervement à l'égard des Défenses et a toujours répondu de façon consistante par rapport à ce qu'il avait expliqué en interrogatoire principal.
15. P-30 et P-2, respectivement [EXPURGÉ] et [EXPURGÉ], sont [EXPURGÉ] et [EXPURGÉ], qui ont travaillé, à ce titre, [EXPURGÉ]²³. Ces témoins, observateurs privilégiés des faits en raison de leur travail, ont principalement commenté des extraits vidéo de scènes politiques ou militaires [EXPURGÉ]. Les Défenses n'ont pas en soi remis en cause leur crédibilité, mais les ont plutôt questionné sur le contenu des différents films.
16. De façon générale, il est indéniable qu'il y a certaines différences dans les récits des témoins précités, notamment en termes d'évaluation du temps ou des distances. Ces différences s'expliquent notamment par l'écoulement du temps (7 à 8 ans lors de la déposition des témoins) et par le fait que chacun raconte son expérience personnelle sur la base de sa compréhension des faits. Elles n'affectent pas en soi la crédibilité des

²¹ P-219-T-207-FRA-p.54-l.23-28-p.55-l.1-4.

²² P-12-T-197-FRA-p.30-l.13-16-p.31-32.

²³ P-30-EVD-OTP-00128-§32-T-176-FRA-p.24;P-2-EVD-OTP-§18-29.

témoins et la fiabilité de leurs récits. Un témoin peut ainsi décrire une scène à un moment précis, alors qu'un autre peut situer le même événement à un autre moment ou un autre endroit. Les différentes dépositions doivent aussi s'apprécier tenant compte de l'âge et du niveau d'éducation des témoins, des questions posées et de l'interprétation éventuelle.

2. TÉMOINS DES DÉFENSES

17. D2-236/D3-11, D2-350 et D2-228 sont trois hommes politiques (d'ethnie ngitie et lendue), hautement instruits, profondément impliqués dans la vie politique en Ituri depuis 2002. Ils se connaissent parfaitement: ils ont travaillé ensemble au sein du FNI et FRPI et sont détenus dans la même prison en RDC²⁴. Ils connaissent aussi très bien les accusés. Ils ont bénéficié de la protection de l'article 93-2 du Statut de « non auto-incrimination » et, à l'issue de leur déposition, ils ont introduit une demande d'asile aux Pays-Bas. Ces témoins ne cachent pas qu'ils suivent le déroulement du procès via les medias²⁵. D2-228 connaît aussi bien D3-88²⁶.
18. D'abord membre du RCD/K-ML, D2-236/D3-11 est ensuite devenu le président du FNI en décembre 2002²⁷. Il avait fui, comme les autres membres du RCD/K-ML, de Bunia à Beni. Sa déposition était principalement axée sur le contexte politique et militaire en Ituri à partir de 2002 et relatait les nombreuses réunions auxquelles il aurait participé à divers niveaux notamment en tant que président du FNI²⁸. Il a tenté d'accréditer la théorie des Défenses selon laquelle l'EMOI, donc le gouvernement de Kinshasa, et l'APC, la branche armée du RCD/K-ML, avaient attaqué Bogoro. La Chambre, en audience, a relevé la grande sélectivité de sa mémoire ainsi que le caractère très flou de ses réponses sur certaines questions périlleuses pour sa thèse.²⁹ D2-236/D3-11 prétend ainsi ne pas avoir été au courant des préparatifs de l'attaque

²⁴ D2-228-T-250-FRA-p.58-l.25-28.

²⁵ D2-228-T-252-FRA-p.9-l.15-22.

²⁶ D2-228-T-251-FRA-p.32-l.23-28-p.33.

²⁷ D2-236/D3-11-T-247-FRA-p.35.

²⁸ D2-236/D3-11-T-248-FRA-p.26-l.13-20.

²⁹ D2-236/D3-11-T-247-FRA-p.61-l.21-24.

contre Bogoro³⁰ et ignorer si Mathieu Ngudjolo a participé à cette attaque ou à toute autre³¹, alors qu'il avait revendiqué l'attaque de Bogoro sur les ondes de RFI. Dans sa déposition, le témoin, lui-même poursuivi pour les faits déroulés en Ituri, a évité toute question pouvant incriminer les deux accusés et risquant de le mettre en difficulté devant la justice congolaise³². En réalité, D2-236/D3-11 a utilisé son témoignage devant la Cour pour tenter de répondre aux accusations portées contre lui par la justice congolaise³³. Murée dans sa logique, sa déposition a, par ailleurs, été contredite par D2-228³⁴. Ainsi, D2-236/D3-11 nie que le FNI disposait d'hommes en armes en Ituri alors que lui-même et D2-228, son commissaire à la défense, avaient fait une déclaration en ce sens à Kampala; ses explications ne sont pas convaincantes³⁵.

19. D2-228 est licencié en littérature et lettres; il a été enseignant et ensuite officier de renseignement dès 1998. Après un passage au sein du RCD/K-ML, il a été commissaire de la défense du FNI³⁶. Tout comme D2-236/D3-11, sa déposition développe longuement la situation politique en Ituri à l'époque. Suivant la thèse de G. Katanga, il déclare que le FRPI a été créé fin 2002, qu'il n'était pas une structure militaire et qu'en pratique, c'est l'APC (la branche armée du RCDK-ML) qui fournissait la structure militaire. Selon lui, les armes étaient fournies par l'EMOI, le relais du gouvernement congolais, à Beni, qui contrôlait leur distribution. G. Katanga n'aurait pas participé à l'attaque de Bogoro.
20. Le récit de D2-228 est cependant incohérent à force de chercher à concilier les théories de la Défense. Bien qu'il ait été membre du FNI, il ne rapporte que des ouï-dire à ce sujet, appris notamment par le biais de D2-236/D3-11. Il affirme que des notables comme Kakado dictaient ce qu'il fallait faire mais ajoute, dans le même

³⁰D2-236/D3-11-T-247-FRA-p.72.

³¹ D2-236/D3-11-T-247-FRA-p.75-l.12-22.

³² D2-236/D3-11-T-247-FRA-p.24,l.7-16.

³³ D2-236/D3-11-T-248-FRA-p.54-l.14-24.

³⁴ D2-236/D3-11-T-247-FRA-p.76-l.14-18-p.71-l.12-17;D2-228-T-251-FRA-p.57-l.9-17-p.58-l.1-4.

³⁵ D2-236/D3-11-T-248-FRA-p.19-22.

³⁶ D2-228-T-251-FRA-p.56-l.13-28.

temps, que l'attaque de Bogoro aurait de toute façon eu lieu car Kinshasa l'avait décidé. Il déclare aussi que les notables comme Kakado n'étaient pas en contact avec l'EMOI et devaient donc s'informer auprès des commandants, ce qui semble exclure un quelconque contrôle de ces notables sur la situation³⁷. D2-228 évite soigneusement tout sujet pouvant incriminer les accusés (au point même de ne pas prononcer leurs noms³⁸) ou préjudicier la procédure pénale dont il fait l'objet en RDC. Il prétend avoir participé à des réunions au sein de l'EMOI pour planifier l'attaque de Bogoro tout en reconnaissant que ces réunions relèvent en principe des militaires³⁹. Malgré sa présence à ces réunions, il dit avoir appris l'attaque de Bogoro par la voie des ondes. Ceci ne l'empêche cependant d'affirmer dans le même temps que chacun pouvait venir combattre à Bogoro. On s'interrogera également sur les motifs de la comparution de D2-228 qui, à l'issue de son interrogatoire, demande la suspension d'audience estimant que les conditions posées pour sa déposition n'ont pas été satisfaites (en ce qui concerne sa sécurité et celle de sa famille) et se plaignant de l'insensibilité de la Cour à l'égard de ses conditions de détention⁴⁰. Outre les incohérences de sa déposition, ses propos sont contredits par les récits détaillés et concordants d'autres témoins.

21. D2-350 était le coordonnateur du FPJC jusqu'à son arrestation en RDC. Il a fait partie de l'AFDL de Laurent Kabila au sein duquel il a appris le maniement des armes⁴¹. Il a également été membre du RCD/K-ML à Beni et déclare avoir pris part aux activités de la FRPI. Tout comme D2-236/D3-11, il semble utiliser sa déposition devant la Chambre pour faire valoir sa défense, cherchant à éviter tout sujet qui pourrait lui nuire. Ainsi, son récit sur les préparatifs de l'attaque de Bogoro⁴² ou ses explications sur sa déclaration à la Défense de G. Katanga (dans laquelle il déclare ne rien savoir

³⁷ D2-228-T-252-FRA-p.64-l.17-28-p.65-l.17-18.

³⁸ D2-228-T-251-FRA-p.67-l.24-28-p.71-l.1-12-T-252-FRA-p.67-l.11-15.

³⁹ D2-228-T-252-FRA-p.59-60.

⁴⁰ D2-228-T-250-FRA-p.45-l.15-28-p.46-l.1-13.

⁴¹ D2-350-T-253-FRA-p.31.

⁴² D2-350-T-254-FRA-p.6-l.24-28-p.7-l.1-7.

de l'attaque de Bogoro⁴³) sont extrêmement décousus et empreints d'incohérence. La Chambre doit d'ailleurs revenir sur plusieurs questions pour tenter d'obtenir des précisions⁴⁴. Sa déposition contredit également celles de D2-236/D3-11 et D2-228 sur plusieurs points importants quant à la création de la FRPI⁴⁵.

22. Selon [EXPURGÉ] D2-146/D3-340, qui a comparu pour les deux Défenses, [EXPURGÉ] n'a jamais fait partie d'une milice. La véracité de son récit doit cependant être mise en doute au vu de sa déposition et de ses liens avec un autre témoin de la Défense. A part le fait que [EXPURGÉ] ne faisait partie d'aucune milice, D2-146 était clairement réticent à aborder d'autres sujets qui pouvaient mettre en cause l'accusé : il prétend ne rien savoir ni sur le camp BCA, ni sur G. Katanga, qu'il n'aurait d'ailleurs pas vu à Aveba⁴⁶, alors qu'il y a vécu début 2003 durant environ 3 mois ; il ne sait rien non plus de l'attaque de Bogoro⁴⁷. Les Défenses sont d'ailleurs souvent intervenues durant le contre-interrogatoire, donnant l'impression de vouloir « protéger » le témoin. D2-146/D3-340 a aussi clairement fait comprendre qu'il venait déposer dans l'espoir de récupérer [EXPURGÉ] : *« Logo nous a dit comment il procédait en faisant l'enquête. Il nous a dit qu'il fallait venir répondre aux questions de la CPI et qui si nous avions raison, on pouvait ramener [EXPURGÉ] »*⁴⁸. Il a expliqué être « effrayé » par le fait que la déposition de [EXPURGÉ] le mette en conflit avec les familles des accusés⁴⁹. D2-146/D3-340 connaît, en outre, extrêmement bien D2-147/D3-236, [EXPURGÉ], dont il était le voisin à [EXPURGÉ]⁵⁰.
23. D2-147/D3-236 est un proche de la famille de G. Katanga, qu'il considère comme son frère car ils sont ngitis⁵¹. Son récit est presque identique à celui de D2-146. Il nie l'appartenance de [EXPURGÉ] et de [EXPURGÉ] à une quelconque milice. En outre,

⁴³ D2-350-T-254-FRA-p.12-l.26-28.

⁴⁴ D2-350-T-254-FRA-p.23-p.25-p.27.

⁴⁵ D2-350-T-253-FRA-p.37-38-T-254-FRA-p.23-24.

⁴⁶ D2-146/D3-340-T-265-FRA-p.10-p.20-21-p.24.

⁴⁷ D2-146/D3-340-T-265-FRA-p.9-p.25.

⁴⁸ D2-146/D3-340-T-265-FRA-p.76-T-266-FRA-p.40.

⁴⁹ D2-146/D3-340-T-266-FRA-p.3-7-p.37.

⁵⁰ D2-146/D3-340-T-264-FRA-p.21-22-p.39.

⁵¹ D2-147/D3-236-T-261-FRA-p.6.

il dit ne rien savoir sur l'attaque de Bogoro, de M. Ngudjolo et des combattants de Zombe (alors qu'il y reste environ 3 mois à partir d'août 2002), de G. Katanga et des combattants à Aveba (alors qu'il y passe 3 ans)⁵². Les Défenses sont également souvent intervenues durant son contre-interrogatoire. Ce témoin a aussi déclaré vouloir savoir où est [EXPURGÉ] pour prendre des « précautions pour sa protection et celle de toute sa famille »⁵³.

24. D2-134, D2-501, D2-161, D2-259, D2-129 et D2-160 ont comparu pour G. Katanga pour contester principalement le fait que [EXPURGÉ] et [EXPURGÉ] étaient combattants ainsi que la présence de P-219 à Aveba début 2003. Ils sont tous Ngitis et ont vécu à Aveba soit la majeure partie de leur vie⁵⁴, soit parce qu'ils s'y sont réfugiés après avoir fui Nyakunde en 2001⁵⁵. On rappellera que G. Katanga a fui en 2001 avec les Lendus de Nyakunde pour se réfugier à Aveba et fréquentaient Nyakunde (son épouse y habitait et il y a mené une partie de ses études)⁵⁶. Ces témoins se connaissent et sont tous des intimes de la famille ou des proches de l'accusé.
25. D2-134, D2-501, D2-161 et D2-259 sont membres de l'église Communauté Emmanuel 39 qu'ils fréquentaient déjà à Nyakunde⁵⁷. D2-134 est l'oncle de D2-501⁵⁸. D2-501 connaît personnellement D2-129 puisqu'ils ont vécu ensemble à Aveba fin 2002 et que son épouse est la nièce de D2-129⁵⁹. Malgré les difficultés de D2-501 à le reconnaître, la petite sœur de son épouse est l'épouse d'Emile Muhito, le conseiller politique de G. Katanga⁶⁰. D2-161 connaît D2-134, D2-501 (qui évangélisait aussi au camp d'Aveba), D2-259 (qu'elle voit parfois à Bunia), D2-1 et Philemon Manono Anyodi (le frère d'Oudo Jackson, l'opérateur d'Aveba, qui devait en principe aussi

⁵² D2-147/D3-236-T-261-FRA-p.32-p.34-35-T-263-FRA-p.10-14-p.21-p.33-34-p.59-60.

⁵³ D2-147/D3-236-T-263-FRA-p.49.

⁵⁴ D2-160-T-272-FRA-p.51;D2-259-T-284-FRA-p.26-1.5-p.29-1.14-16-p.31-1.5-T-285-FRA-p.14-1.21-23.

⁵⁵ D2-134;D2-501;D2-161-T-268-FRA-p.4-1.2-p.9-1.28-p.10-1.2;D2-129-T-270-FRA-p.67-1.6-T-271-FRA-p.3-p.6-8;D2-1-T-276-FRA-p.2-1.8-p.8-1.5-10.

⁵⁶ G.Katanga-T-314-FRA-p.39-1.24-T-315-FRA-p.15-16-T-316-FRA-p.20-1.19-22-T-320-FRA-p.42-p.43-1.15-18-T-320-FRA-p.62-63-T-324-FRA-p.74.

⁵⁷ D2-501-T-260-FRA-p.11-1.6-1.10-p.12-1.21-1.25-p.14-1.4-6;D2-161-T-269-FRA-p.21-22;D2-259-T-284-FRA-p.31-1.9-22-T-285-FRA-p.16-1.15-17.

⁵⁸ D2-134-T-259-FRA-p.12-1.2-4;D2-501-T-260-FRA-p.28.

⁵⁹ D2-501-T-260-FRA-p.51-T-272-FRA-p.5-1.12-14;D2-129-T-271-FRA-p.16.

⁶⁰ D2-501-T-260-FRA-p.40-1.24-28-p.41-1.1-5;D2-134-T-259-FRA-p.30-31.

déposer pour G. Katanga)⁶¹. D2-129 est l'oncle d'Oudo Jackson et de Philemon Manono Anyodi, qui était le secrétaire particulier de G. Katanga et qui est actuellement détenu en RDC⁶². D2-129 et D2-160 travaillent ensemble, le dernier étant sous la supervision du premier⁶³.

26. Tous ces témoins connaissent personnellement l'accusé et/ou plusieurs membres de sa famille. Certains connaissent très bien la sœur de l'accusé, Francine, et son épouse, Denise Katanga, par le biais de l'église qu'elles fréquentaient déjà à Nyakunde et parce qu'ils se sont tous retrouvés ensuite à Aveba en 2001⁶⁴. Denise Katanga a, en outre, grandi dans la maison du frère de D2-134, Mateso Omvuani Zaba, à Nyakunde⁶⁵. D2-501 et le père de D2-259 connaissent bien le père de G. Katanga puisqu'ils travaillent ensemble au sein de l'église communauté Emmanuel 39⁶⁶. L'épouse de D2-501 est une cousine de Denise Katanga, également originaire de Nyakunde, et considère « Denise » comme « sa grande sœur »⁶⁷. D2-161 est une amie de Denise Katanga⁶⁸. Elle a assisté à son mariage. Elle connaît ses sœurs et certains frères de G. Katanga qui vivaient également à Aveba (l'un d'eux a vécu avec [EXPURGÉ])⁶⁹. D2-161 connaît aussi personnellement G. Katanga : elle prenait régulièrement ses repas chez son père à Aveba ; et surtout, elle lui est reconnaissante d'avoir payé [EXPURGÉ]⁷⁰. D2-259 connaît très bien la famille de l'accusé⁷¹, notamment sa sœur Francine, ses frères D2-136 et Baraka Djarido (avec qui D2-259 a étudié et qu'il considère comme un ami)⁷². La plupart de ces témoins connaissent

⁶¹ D2-161-T-269-FRA-p.21-22-p.29-30-p.32.

⁶² D2-129-T-271-FRA-p.39-41.

⁶³ D2-129-T-271-FRA-p.42;D2-160-T-274-FRA-p.2-l.9-20.

⁶⁴D-134-T-260-FRA-p.28-l.13-18-p.40-l.5;D2-501-T-260-FRA-p.30-l.24-27-p.40-l.5;D2-161-T-268-FRA-p.16-l.20-T-269-FRA-p.26;D2-1-T-277-FRA-p.19-l.19-28.

⁶⁵ D2-134-T-259-FRA-p.12-l.8-10;D2-501-T-260-FRA-p.11-l.11-12.

⁶⁶ D2-501-T-260-FRA-p.37-l.23-26;D2-259-T-285-FRA-p.16-l.11-12-18-19.

⁶⁷ D2-501-T-260-FRA-p.11-l.11-12-l.17-18-p.12-l.12-17;D2-134-T-259-FRA-p.12-l.8-10.

⁶⁸ D2-161-T-269-FRA-p.14.

⁶⁹ D2-161-T-269-FRA-p.9-p.11-p.14-15.

⁷⁰ D2-161-T-269-FRA-p.17-p.21-l.1-3-p.25-l.21-23.

⁷¹ D2-259-T-285-FRA-p.16-l.13-14.

⁷² D2-259-T-285-FRA-p.18-l.21-24-p.20-l.22-25.

aussi D2-136, puisqu'il vit avec Francine⁷³. D2-160 se présente comme un ami très proche de G. Katanga qu'il considère comme son « frère » parce qu'ils sont du même groupement⁷⁴. Sa mère est la sœur aînée de l'épouse du père de G. Katanga⁷⁵.

27. Plusieurs de ces témoins vivent actuellement à Bunia dans le même quartier que Francine. D2-161 et D2-160 ont reconnu la voir à Bunia⁷⁶. En dépit de ses liens avec la famille de l'accusé, D2-259 prétend que, même lorsqu'il croise des membres de sa famille, il ne demande pas des nouvelles de l'accusé. Tout au plus, a-t-il entendu des nouvelles « peut-être » à la radio⁷⁷. D2-1 reconnaît rencontrer des membres de la famille de G. Katanga mais prétend ne pas leur demander des informations sur son dossier⁷⁸.
28. Ces témoins ont, en outre, fait preuve d'une mémoire sélective lors de leurs dépositions, veillant à ne pas donner d'information susceptible de nuire à l'accusé. Ainsi, D2-134 et D2-501 relatent avec précision et assurance où [EXPURGÉ] a vécu entre fin 2002 et début 2003, soulignant qu'il n'a jamais été combattant. Par contre, ils sont restés très vagues ou ont feint l'ignorance quant à la situation des combattants à Aveba et à celle de G. Katanga. Une telle ignorance surprend au vu des relations étroites avec G. Katanga et alors que ces témoins ont vécu longtemps à Aveba. D2-501 prétend ainsi tout ignorer du statut de l'accusé en 2002-2003 et des livraisons d'armes et de munitions à l'aéroport. Sa qualité de pasteur à Aveba depuis 2001 (son église est située à côté de l'aéroport) tendrait pourtant à laisser croire qu'il connaît bien sa communauté⁷⁹. Malgré sa familiarité avec D2-129, il prétend ignorer si ce dernier a travaillé en tant que secrétaire de l'accusé⁸⁰. En dépit de ses liens étroits à la fois avec la famille de G. Katanga et avec ses proches, D2-501 affirme n'avoir jamais

⁷³ D2-501;D2-1-T-277-FRA-p.21-l.11-17.

⁷⁴ D2-160-T-273-FRA-p.54-l.16-19.

⁷⁵ D2-160-T-273-FRA-p.55-l.1-4.

⁷⁶ D2-161-T-269-FRA-p.27-p.30.

⁷⁷ D2-259-T-285-FRA-p.21-l.22-23.

⁷⁸ D2-1-T-277-FRA-p.23-24.

⁷⁹ D2-501-T-260-FRA-p.42-l.3-9-p.44.

⁸⁰ D2-501-T-260-FRA-p.51.

discuté du dossier ni avec le père avec qui il travaille⁸¹, ni avec son frère, D2-136, qu'il admet voir parfois à Aveba⁸². Son épouse et Denise Katanga ne communiqueraient plus non plus entre elles⁸³. Il dit également ne pas avoir discuté de sa déposition avec son oncle D2-134⁸⁴. Ce dernier a pourtant reconnu craindre un effet négatif de la déposition de [EXPURGÉ] contre G. Katanga sur les relations personnelles entre les familles⁸⁵.

29. Selon D2-161, âgée d'à peine 23 ans au moment de sa déposition, [EXPURGÉ] et [EXPURGÉ] n'étaient pas des combattants et elle n'aurait pas vu P-219 à Aveba avant mai 2003. En dehors de son récit, elle a cependant été incapable de donner des précisions. Ainsi, elle n'a pas pu dire si [EXPURGÉ] fréquentait l'école en même temps qu'elle⁸⁶. Elle ne se souviendrait pas de l'attaque de Mandro alors qu'elle en avait parlé, un mois plus tôt, dans sa déclaration⁸⁷. Confrontée à cette déclaration, elle reconnaît en avoir entendu parler, mais prétend ne pas savoir si les « combattants » - termes utilisés dans sa déclaration – étaient des Lendus ou des Ngitis parce que – dit-elle – elle « *n'étais pas là au moment de la guerre* », elle n'était pas sur les lieux, elle « *n'étais pas censée le savoir parce qu'elle n'était pas soldat ou elle n'était pas mariée à un soldat* »⁸⁸. A l'inverse, sans expliquer l'origine de ses informations, elle dit se souvenir de l'attaque de Bogoro, savoir que Yuda et son groupe l'ont menée et avoir vu Yuda, blessé au bras au cours de la bataille, se faire soigner à Aveba. En comparaison, la précision de ce récit, favorable aux thèses de l'accusé, est étonnante.

30. D2-259, également âgé d'à peine 23 ans au moment de sa déposition, fait partie de ceux qui prétendent bien connaître [EXPURGÉ], bien qu'il ne lui connaisse que le

⁸¹ D2-501-T-260-FRA-p.38.

⁸² D2-501-T-260-FRA-p.39-l.4-5.

⁸³ D2-501-T-260-FRA-p.33.

⁸⁴ D2-501-T-260-FRA-p.29.

⁸⁵ D2-134-T-259-FRA-p.76.

⁸⁶ D2-161-T-270-FRA-p.47-l.26-27.

⁸⁷ D2-161-T-270-FRA-p.28-29.

⁸⁸ D2-161-T-270-FRA-p.30-l.1-5-p.31-l.12-13-l.20-22-p.34-l.2-7.

nom de [EXPURGÉ]⁸⁹. Il tient des propos strictement identiques à ceux des autres témoins de la Défense. Il prétend aussi s'être fait démobiliser alors qu'il n'était pas milicien. En contre-interrogatoire, il est cependant incapable de fournir d'autres détails que ceux qu'il a relatés. Il ne sait pas si l'ONG Terre des Enfants interrogeait en premier lieu les enfants⁹⁰, ce qui fut clairement établi par d'autres témoins⁹¹. Il ne peut pas situer à Aveba l'Ajedec, une autre ONG qui participait à la démobilisation, alors que leur bureau se trouvait près de sa maison⁹². Il ignorerait que Francine et Denise Katanga ont participé au processus de démobilisation⁹³. Il ne peut évaluer l'âge de ses compagnons qui se sont fait démobiliser, ni leur nombre⁹⁴. La Défense intervient d'ailleurs à certains moments du contre-interrogatoire⁹⁵.

31. D2-129 et D2-160 travaillent ensemble et ont donné des récits particulièrement similaires (notamment de l'attaque de Songolo, de celle de Nyakunde et de la mort de Kandro). Leurs récits se sont strictement limités à ce qui était favorable à l'accusé. D2-129 a notamment prétendu avoir laissé [EXPURGÉ] à la maison et avoir vu l'accusé à Aveba le jour de l'attaque. Quant à D2-160, il se présente comme un ami très proche de G. Katanga qu'il a toujours vu régulièrement. Il prétend cependant ne rien savoir sur sa position à Aveba en 2003. Tout au plus, sait-il qu'il était « milicien » et, à un moment donné, « commandant », sans connaître son grade exact. Il a répété plusieurs fois que telle était sa position or, lors de son contre-interrogatoire, il s'est avéré qu'en réalité, il ne savait pas grand-chose des structures militaires à Aveba, soulignant lui-même qu'il était un simple civil et qu'il ne savait pas ce qui se passait au niveau militaire⁹⁶.

32. Les liens étroits entre D2-134, D2-501, D2-161, D2-259, D2-129 et D2-160 et G. Katanga, entre les témoins eux-mêmes ainsi que la nature de leurs dépositions

⁸⁹ D2-259-T-285-FRA-p.8-l.1-5.

⁹⁰ D2-259-T-285-FRA-p.24-l.12-28-p.25-l.2.

⁹¹ Voir les dépositions de [EXPURGÉ], D2-196 et D2-1.

⁹² D2-259-T-285-FRA-p.25.

⁹³ D2-259-T-285-FRA-p.18-l.21-27-p.28-l.2-6.

⁹⁴ D2-259-T-284-FRA-p.33-l.13-14-p.34-l.2-4.

⁹⁵ D2-259-T-285-FRA-p.26-l.4-26.

⁹⁶ T-274-FRA-p.23-p.27-p.29.

imposent d'écarter leurs récits. Et ce d'autant plus qu'à l'inverse, P-28, P-250 et P-219, notamment, ont donné force détails et précisions sur divers points.

33. Quant à D2-1, il s'agit d'un ancien combattant ngiti et secrétaire du Commandant Move à Nyabiri à partir de la mi-octobre 2002⁹⁷. Il a d'ailleurs bénéficié des garanties de l'article 93-2 du Statut en matière de « non auto-incrimination ». Il affirme que [EXPURGÉ] n'a jamais été milicien, sans préciser d'où il tiendrait son information alors que ce témoin n'est pas stationné à Aveba et vit à Nyaribi de la mi-octobre 2002 à février 2003 (il y était notamment lors de l'attaque du 24 février)⁹⁸. Sa déposition sur ce point semble fort peu crédible ou, à tout le moins, peu fiable. Ce témoin a, par ailleurs, détaillé la structure des camps, confortant la déposition de P-28 à cet égard. Il a, par contre, soigneusement évité de mettre en cause G. Katanga, avec qui il est lié ainsi qu'avec d'autres témoins, notamment D2-134, son frère (Mateso Omvuani), Oudo Jackson, D2-161 et D2-196 avec qui il a travaillé⁹⁹. Ces éléments de sa déposition sont largement contredits par d'autres preuves crédibles et fiables admises au dossier (*infra*).
34. D2-148 et D2-176 ont participé à l'attaque de Bogoro. Leurs dépositions concordent sur un certain nombre d'éléments avec celles d'autres témoins. D2-148 est un ancien combattant ngiti originaire de [EXPURGÉ], membre de l'escorte de [EXPURGÉ]¹⁰⁰. Il ne se présente pas comme une connaissance de l'accusé. Toutefois, au cours de sa déposition, il apparaît qu'il l'a rencontré plusieurs fois lorsqu'il se rendait à Aveba chez son ami Garimbaya¹⁰¹ et il demandera, à la fin de sa déposition, à pouvoir le saluer. Il prétend avoir participé aux batailles de Nyakunde, Mandro et Bogoro et donne également des détails sur les camps ngitis et leur structure, ainsi que sur la position de G. Katanga, tout en évitant d'incriminer l'accusé. Le témoin est aussi incapable de dater les événements et donne peu de précisions chronologiques durant

⁹⁷ T-276-FRA-p.7-l.24-p.10-12-T-277-FRA-p.9-l.18.

⁹⁸ T-277-FRA-p.36-l.4-15.

⁹⁹ T-277-FRA-p.19-l.3-6-p.20-l.17-p.20-l.20-21.

¹⁰⁰ T-277-FRA-p.19-l.3-6-p.20-l.17-p.20-l.20-21-T-278-FRA-p.53-l.17-l.25-T-279-FRA-p.45-l.17.

¹⁰¹ T-279-FRA-p.11-p.41-l.15-17-p.45-l.1-6.

son interrogatoire¹⁰². Il refuse d'aborder certains sujets tels que le ravitaillement en armes à partir de Beni¹⁰³, ou la présence et le meurtre de civils ainsi que les pillages lors des attaques de Nyakeru et Bogoro ou le ravitaillement en armes à partir de Beni. Il fait preuve d'hostilité aux questions posées par le Procureur et le représentant légal sur ces sujets. Les deux Défenses sont également fréquemment intervenues lors de son contre-interrogatoire¹⁰⁴. Ces éléments de sa déposition seront analysés avec plus de précisions ci-après

35. De même, D2-176 faisait partie des combattants de l'UPC au moment de l'attaque. Son récit corrobore la déposition d'autres témoins présents. La véracité de certains points précis de sa déposition doit cependant être mise en doute. D2-176 est le *seul témoin* qui a parlé d'une attaque qu'il situe exactement le 10 février 2003 et au cours de laquelle exactement 10 assaillants ngitis auraient péri. La précision et le manque de spontanéité de sa déposition, notamment sur cet événement qu'il décrit dans les mêmes termes que G. Katanga, posent question¹⁰⁵. De même, on s'interroge lorsque D2-176 affirme que V-4 était à Bunia ou que P-233 n'était pas présent au seul motif que sa famille, [EXPURGÉ], était à Kasenyi. D2-176 n'est pas un ami intime de ces témoins. Il a reconnu, comme V-4 l'a déclaré, que cette dernière faisait des allers-retours entre Bunia et Bogoro pour cultiver son champ¹⁰⁶. En tout état de cause, il est peu vraisemblable qu'au moment-même de l'attaque, D2-176, retranché au camp, ait pu voir qui était présent ou pas à Bogoro, d'autant que P-233 ne s'était pas réfugié au camp. D2-176 l'a lui-même admis¹⁰⁷. Les affirmations de D2-176 sur la présence de vaches de V-4 à Bogoro sont également incertaines. Il admet qu'en 2003, la famille de V-4 vivait notamment de la vente de leurs vaches, et que les éleveurs ne déplaçaient pas toutes leurs vaches en même temps à cette époque¹⁰⁸. D2-176 a aussi fait part de

¹⁰² D2-148-T-280-FRA-p.10-1.1-9.

¹⁰³ D2-148-T-280-FRA-p.12-1.17-21-T-280-FRA-p.14-15-T-281-FRA-p.37-1.1-2.

¹⁰⁴ D2-148-T-280-FRA-p.11-12-p.17(pour une prétendue erreur d'interprétation)-p.24.

¹⁰⁵ D2-176-T-255-FRA-p.25.

¹⁰⁶ D2-176-T-256-FRA-p.36.

¹⁰⁷ D2-176-T-256-FRA-p.35.

¹⁰⁸ D2-176-T-256-FRA-p.36-p.38-1.26-28-p.39-1.1-2.

son inimitié à l'égard de P-166 et P-12, déclarant que le premier est un ivrogne et le second, un cupide et un menteur. Enfin, il sait que M. Ngudjolo était le plus haut responsable des Lendus en février 2003 mais il ne sait pas qu'elle était la position de G. Katanga¹⁰⁹.

36. Ces éléments de la déposition de D2-176 doivent être écartés, eu égard à sa personnalité et au contexte dans lequel il est venu déposer. D2-176 est un ancien milicien qui a changé de groupe armé au gré des ses intérêts particuliers¹¹⁰. Il a d'emblée affirmé que le départ de [EXPURGÉ], l'a rendu « *fou* » et que son « *premier objectif* » en venant témoigner était de [EXPURGÉ] retrouver¹¹¹. De fait, suite à sa déposition, [EXPURGÉ].
37. M. Ngudjolo a fait comparaître 8 autres témoins, tous lendus originaires de (et/ou ayant vécu à) Bedu-Ezekere en 2003. Six affichent des liens étroits avec l'accusé. La plupart se connaissent et sont familiers des témoins qui ont comparu pour ou contre M. Ngudjolo.
38. D3-88 est connu de tous les témoins, et les connaît tous, du fait de sa position importante de chef du groupement Bedu-Ezekere où vivait M. Ngudjolo. D3-66 était [EXPURGÉ] et D3-55, [EXPURGÉ]. [EXPURGÉ] et D3-963 étaient infirmiers au centre de santé de Kambutso, où l'accusé travaillait. Ils faisaient partie du comité de santé. D3-88 précise qu'il considère D3-963 comme sa sœur. D3-55 connaît M. Ngudjolo et ses parents depuis l'enfance. D3-66 a [EXPURGÉ] avec l'accusé. D3-44 explique que M. Ngudjolo a été [EXPURGÉ] et que c'est grâce à lui « qu'il est ce qu'il est aujourd'hui ». Ces témoins connaissent également très bien la famille de l'accusé, notamment son épouse et son frère qui était vice-président du comité de santé et un notable très important du groupement¹¹². D3-55 et D3-965 connaissent également D3-418. D3-66 a très difficilement admis avoir des contacts réguliers avec D3-88 et

¹⁰⁹ D2-176-T-256-FRA-p.21-l.12-16-p.24-l.23-26-T-257-FRA-p.7-l.11-12-p.11-12.

¹¹⁰ D2-176-T-256-FRA-p.53-l.2-10.

¹¹¹ D2-176-T-255-FRA-p.48-l.12-17-p.50-p.54-l.5-11.

¹¹² D2-88-T-303-FRA-p.51-l.24-27-T-299-FRA-p.27.

connaît très bien l'enquêteur de la Défense, le pasteur Lopa Koli, qui a contacté tous les témoins précités.

39. D3-44, D3-55, D3-963 et D3-965 ont soutenu la thèse de M. Ngudjolo qui prétend avoir été au centre de santé de Kambutso le jour de l'attaque. Le contenu de leurs dépositions ainsi que leurs liens avec l'accusé et entre eux imposent cependant de mettre sérieusement en doute la véracité de leurs récits. Grâce aux questions suggestives de la Défense, D3-44 et D3-55 se souviennent précisément de la date du 24 février 2003 et du déroulement de cette journée. Par contre, D3-44 ignore tout détail qui s'écarte de ce récit : il ne sait rien du comité de base de Bedu-Ezekere, ni qui est Bahati de Zumbe ou Martin Banga, ni quand M. Ngudjolo est devenu un militaire et ignore tout des attaques de Nyakunde, Mandro et Bogoro (bien qu'il y ait étudié). D3-55 ne sait rien non plus de ces attaques. S'il donne certaines explications sur le comité de santé et l'organisation de l'auto-défense, il évite soigneusement certains détails et semble ignorer notamment s'il y avait ou non un groupe d'auto-défense à Ladile ou à Kanzi. Sa déposition sur ce point est largement contredite par d'autres preuves crédibles et fiables admises au dossier (infra). Il est aussi très confus sur sa connaissance du procès-verbal de réunion de la création du poste de santé. Il déclare voir ce procès-verbal pour la première fois et ne pas savoir comment ce document est parvenu à la Cour. L'Accusation lui indique qu'il a pourtant lui-même fourni ce document à la défense. Il prétend alors, connaître déjà ce document que M. Ngudjolo (qui en est soi-disant l'auteur) aurait laissé chez lui et l'avoir en effet remis à la Défense. D3-55, [EXPURGÉ], affirme, en outre, que [EXPURGÉ] n'était pas un combattant en 2003. Sa déposition sur ce point est sommaire : D3-55 ne sait notamment pas qui était Bebe Besto, un proche de la famille de [EXPURGÉ] (adjoint du Commandant Kute de Lagura). Ces propos sont, en tout état de cause, contredits par la déposition détaillée de P-250.
40. D3-963 est l'infirmière qui aurait aidé M. Ngudjolo pour un accouchement le 24 février 2003. Elle travaillait au centre de santé de Kambutso avec lui. Tout comme les autres témoins, elle fait preuve d'une précision remarquable quant au déroulement

de la journée du 24 février mais ne se souvient pas d'autres détails, tels que la date d'ouverture du centre et le nombre d'enfants qu'elle a fait naître, alors qu'elle y travaillait depuis 2001. Elle ne peut pas décrire la maternité. D3-965, le père de l'enfant décédé au cours de l'accouchement, est un simple cultivateur qui n'a fréquenté que l'enseignement primaire et ne parle que le lendu. Il a de la considération pour M. Ngudjolo. Il connaît également son frère avec qui il a discuté du contenu de sa déposition. Lopa Koli lui a aussi dit que D3-88, D3-963 et D3-410 étaient venus témoigner et qu'il devait venir lui aussi pour « aider » M. Ngudjolo. Au vu des liens entre ces témoins et l'accusé et entre les témoins, leurs dépositions doivent être écartées.

41. D3-66 est [EXPURGÉ] qui a fourni des attestations scolaires pour l'accusé, sur la base des déclarations de l'oncle paternel de ce dernier, et surtout [EXPURGÉ], D3-88. Sa déposition portait principalement sur les sous-comités du Comité du groupement et la mise en place de l'auto-défense. D3-66 souligne que ces sous-comités étaient indépendants les uns des autres, que l'auto-défense n'était pas structurée, qu'ils n'avaient d'ailleurs pas d'armes à part des flèches, lances et machettes (car « Dieu est merveilleux et il ne voulait pas qu'ils meurent¹¹³ ») et que M. Ngudjolo était un simple infirmier. Il affirme connaître très bien [EXPURGÉ], sans dire clairement comment il le connaît, mais déclare qu'il n'était certainement pas combattant. Au vu de sa déposition, de ses liens avec l'accusé et des dépositions précises et concordantes d'autres témoins, il y a lieu de douter de la véracité de ses propos.
42. Sa mémoire est du reste très sélective, D3-66 évitant d'aborder certains sujets ou de fournir des détails. Ainsi, il ne peut rien déclarer à propos de G. Katanga car il ne le connaît pas assez bien¹¹⁴. Il a, certes, [EXPURGÉ] du comité sur les différentes batailles qui ont frappé Bedu-Ezekere, mais il ne s'en souvient plus et préfère ne rien en dire¹¹⁵ (« Si vous me forcez de me rappeler ce que je ne me rappelle plus, cela va être difficile »). Il souligne que c'est Ngabu Safari, décédé depuis, qui les conservait.

¹¹³ D3-66-T-297-FRA-p.11-12.

¹¹⁴ D3-66-T-297-FRA-p.55-l.10-11.

¹¹⁵ D3-66-T-295-FRA-p.37-T-296-FRA-p.10.

D'après lui, ces rapports ne concernaient pas seulement les attaques mais les événements dans la localité. Il ne sait en revanche rien sur les attaques de Mandro, Tchomia, Kasenyi ou Bogoro, mais il prétend savoir que M. Ngudjolo n'a pas participé à cette dernière attaque et n'y a pas envoyé de combattants. D3-66 évite de donner des détails et son récit sur l'attaque de Bunia et sur la participation ou non de l'accusé et de combattants lendus est extrêmement vague. Il affirme que le FNI n'était pas à Zumbé en 2003 mais refuse de répondre à d'autres questions sur le FNI.

43. Il s'est montré nerveux et très peu enclin à répondre à certaines questions du Procureur, voire de la Chambre ou de la Défense de G. Katanga¹¹⁶. La Chambre a dû intervenir à de nombreuses reprises pour obtenir des réponses, souvent invraisemblables. Ainsi, il a prétendu que le document EVD-D03-00093, détaillant la structure du comité de base, avait été établi « au début de la guerre, il y a 10 ou 11 ans » et rédigé par Ngabu Safari ([EXPURGÉ] membre du comité de rédaction), alors que le document porte la date du 20 octobre 2009 et l'indication sur la première page : « cfr les écrits envoyés à l'équipe de la défense ». Durant son contre-interrogatoire, les questions de la Chambre et ensuite l'interrogatoire supplémentaire de la Défense, il maintiendra sa position, refusant parfois de répondre. Finalement, il admettra ne plus savoir quand le document a été signé.
44. D3-88 était le chef de groupement Bedu-Ezekere de 2001 à 2003. Sa déposition portait principalement sur le fonctionnement des comités, le rôle des sages et leur prétendue autorité locale, l'auto-défense (non structurée et peu armée selon ses dires) et M. Ngudjolo qui n'aurait été qu'un simple infirmier soumis à son autorité. Son attitude et ses réponses lors de sa déposition mettent sérieusement en doute la véracité de ses propos. D3-88 a en effet donné des détails peu pertinents tout en veillant à ne pas répondre aux questions posées¹¹⁷. Il a particulièrement évité, voire refusé, de répondre à l'Accusation. La Chambre l'a plusieurs fois rappelé à l'ordre¹¹⁸. Ainsi, ses réponses quant aux rapports sur les attaques établis par le Comité de rédaction sont

¹¹⁶ D3-66-T-298-FRA-p.35-l.2-5.

¹¹⁷ D3-88-T-304-FRA-p.43-l.22-T-304-FRA-p.44.

¹¹⁸ D3-88-T-305-FRA-p.65-l.1-7-T-305-FRA-p.35-l.23-25.

aussi imprécises que celles de D3-66¹¹⁹. Il a prétexté à plusieurs reprises qu'il les lisait à peine et que l'auteur des rapports était Ngabu Safari, aujourd'hui décédé. Malgré sa position de chef, D3-88 prétend ne rien savoir sur l'attaque de Nyakunde et répugne à parler de celle de Mandro (refusant parfois de répondre). Selon lui dire que des civils ont été tués à Bogoro est « *un mensonge* ». Il refuse d'ailleurs de donner des détails à ce sujet et prétend tout en ignorer puisqu'il n'y était pas. Il affirme cependant, sans autre explication, que M. Ngudjolo n'était pas présent, ni aucune autre personne de Zumbe. Il rejette toute présence d'enfants-soldats à Zumbe expliquant que les Lendus ont la « *chance* » d'être petits et que les membres du « *comité des jeunes* » qui assurait la défense du groupement étaient des « *jeunes* » de 18 à 40 ans. A propos de [EXPURGÉ], il dit savoir [EXPURGÉ] et « avoir entendu dire » que [EXPURGÉ] avait coopéré avec l'Accusation, alors que D3-100 a déclaré très bien connaître D3-88 et que ce dernier a assisté à un entretien avec l'enquêteur de la Défense de G. Katanga venu lui parler de [EXPURGÉ]. Bien qu'il tente de s'en défendre, une certaine animosité à l'égard des Hemas transparaît fortement de sa déposition¹²⁰. Ainsi, lorsqu'on lui présente une photographie du camp de Zumbe avec des enfants-soldats, il affirme que « *ce sont des Hemas* ». Pour lui, les Hemas sont « l'ennemi ».

45. On peut également s'interroger sur la véracité des dires de D3-100, qui a affirmé que [EXPURGÉ], n'était pas un combattant en 2003 et qu'il étudiait. Ce témoin est aussi très lié à l'accusé, par divers biais, et semble le craindre. [EXPURGÉ] de D3-100 est [EXPURGÉ]. D3-100 connaît très bien D3-44 (étant membre de l'association [EXPURGÉ]), D3-66, D3-55 et D3-88, ces derniers étant des membres de [EXPURGÉ]. Il connaît aussi très bien l'enquêteur de la Défense, le Pasteur Lopa Koli qui, selon le témoin, « l'a beaucoup aidé ». C'est le Pasteur qui lui a appris que [EXPURGÉ] témoignait contre M. Ngudjolo. D3-100 a expliqué qu'il est venu témoigner pour mettre fin au conflit entre sa famille et celle de M. Ngudjolo, précisant que ce conflit

¹¹⁹ D3-88-T-302-FRA-p.13.

¹²⁰ D3-88-T-304-FRA-p.40.

persisterait tant que l'accusé serait à la Cour. Il a déclaré que sa famille avait été menacée de mort par la famille de M. Ngudjolo si celui-ci ne revenait pas.

46. D3-410 est le pasteur lendu qui a informé V2 d'une attaque imminente sur Bogoro. Lors de sa déposition, il était clair que le seul but du témoignage de D3-410 était de contredire les propos de V2 sur ce point. La défense a cependant eu le plus grand mal à obtenir cette affirmation, malgré des questions extrêmement suggestives. D3-410 a, par ailleurs, déclaré qu'il était clairement informé de ce que V2 *aurait dit* (on ne sait cependant pas ce que le Pasteur Lopa Koli lui aurait dit) et qu'il comparaisait pour « *répondre aux déclarations* » de V2¹²¹. Outre le peu de crédibilité que l'on peut attacher à cette déposition, on peut se demander quel était l'intérêt de V2 à prétendre qu'un pasteur lendu, ami proche de son père, les avait informés d'une attaque.

¹²¹ D3-410-T-311-FRA-p.53-l.28-p.54-l.1-3-p.55-l.10-11-14-16-p.58-l.9-11-p.60-l.3-5-14-20-p.61-l.11-16.

II. DESCRIPTION DES FAITS

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ETHNIQUE DE BOGORO

47. Bogoro est le chef-lieu du groupement Babiaise, collectivité Bahema-Sud, Ituri (RDC). Il comporte quatre localités : Dodoy, Bagaya, Nyakeru et Talyeba¹²². Selon un recensement effectué avant « la guerre », ce groupement était composé de 6325 habitants¹²³. En février 2003, Bogoro est principalement composée de Hemas¹²⁴.
48. Lors du transport sur les lieux, la Chambre a pu constater que Bogoro est un terrain accidenté entouré de collines et enclavé entre deux territoires. Au nord, le territoire Djugu, comprend la collectivité Walendu-Tatsi, majoritairement habitée par les Lendus-Nord ; la chaîne de montagnes « Mont Bleu » constitue une frontière naturelle avec le groupement Bedu-Ezekere (qui comporte les localités de Zumbe, Kambutso, Likoni, Masu, Lagura et Kavalega). Au sud, le territoire Irumu est composé de la collectivité (Wa) Bira, peuplée de Biras, et de la collectivité de Walendu-Bindi, habitée par les Lendu-Sud (ou Ngitis) dans les localités de Songolo, Singo, Bavi, Gety et Aveba. Le Mont Waka au pied de Bogoro et la rivière Tinda, qui y passe, marquent la limite entre cette collectivité et la collectivité Bahema. Par souci de facilité, il sera référé ci-après aux « Lendus » pour les Lendus-Nord et aux « Ngitis » pour les Lendus-Sud.
49. Bogoro est un passage obligé entre Bunia, la « capitale » de l'Ituri, et l'importante ville de Kasenyi, au bord du Lac Albert, à la frontière ougandaise. La route principale reliant la collectivité lendue à la collectivité ngitie (notamment Gety et Aveba) passe aussi par Bogoro¹²⁵ qui constitue donc un point central pour la circulation des personnes et des biens de cette zone. Bogoro assure le ravitaillement de Bunia, de

¹²² P-233-T-83-FRA-p.7-1.1-9.

¹²³ P-166-T-225-FRA-p.53-54-1.1-8;EVD-OTP-00202-§15;P-233-T-83-FRA-p.20-1.10-18.

¹²⁴ P-233-T-83-FRA-p.20-1.20-21;P-166-EVD-OTP-00202-§13-14;P-323-T-116-FRA-p.69-1.8-10;P-268-T-108-FRA-p.64-1.3-5.

¹²⁵ EVD-OTP-00008.

Bedu-Ezekere et de la collectivité Walendu-Bindi (notamment à partir du Lac Albert où transitent les marchandises venues d'Ouganda).

50. La situation centrale de Bogoro a suscité maintes convoitises (voir aussi infra 1.3.). L'UPDF l'a occupée de janvier 2001 à août 2002¹²⁶. Ensuite, la milice Hema dirigée par Thomas Lubanga (UPC) s'y est installée (voir infra 1.3.2.), séparant de fait les Lendus-Nord des Lendu-Sud, pour reprendre les termes de M. Ngudjolo¹²⁷. Au cours de cette même période, l'UPC a installé des positions à Bunia, Mandro, Kasenyi et Tchomia, prenant en étau les localités lendues et ngities avoisinantes¹²⁸.
51. Selon plusieurs témoins, cette situation a eu pour effet de prendre en étau les localités lendues et ngities avoisinantes. Comme le reconnaît M. Ngudjolo, cette situation rendait les contacts et le ravitaillement difficiles dans la collectivité Walendu-Bindi¹²⁹. D3-88, l'ancien chef de groupement de Bedu-Ezekere, et D2-228 ont aussi souligné cette situation d'encerclement¹³⁰. D3-88 a notamment expliqué un croquis faisant apparaître comment Zumbe était enclavé entre les différentes positions de l'UPC¹³¹. Selon D3-66 et D2-148, les attaques venaient de partout et il n'y avait pas moyen d'atteindre Bunia, en raison de la présence de l'UPC à Mandro (Nord), Bunia (Ouest), Bogoro (Sud) et Kasenyi¹³². Selon P-317, lorsque Bogoro était occupée par l'UPC, les Lendus pouvaient difficilement y passer pour se rendre au Lac Albert (Kasenyi et Tchomia) ; de même lorsque les Lendus ont occupé Bogoro, les Hemas craignaient de prendre cette route¹³³. Selon P-280 et P-250, qui ont participé à l'attaque de Bogoro du 24 février 2003, l'objectif était de « battre et occuper » Bogoro pour avoir une « ouverture » parce que Bogoro était situé à un endroit stratégique et bloquait l'acheminement des marchandises¹³⁴. P-2 a aussi

¹²⁶ P-233-T-87-FRA-p.59-1.22-25-p.60-1.11-25.

¹²⁷ M.Ngudjolo-T-331-FRA-p.17-1.6-16;EVD-OTP-00174-R01-extrait4.

¹²⁸ M.Ngudjolo-T-331-FRA-p.9-1.1-6.

¹²⁹ M.Ngudjolo-T-331-FRA-p.22-1.24-28.

¹³⁰ D2-228-T-252-FRA-p.27-28.

¹³¹ EVD-D03-00096.

¹³² D2-148-T-279-FRA-p.6-1.21-24;D3-66-T-297-FRA-p.8-9

¹³³ P-317-T-229-FRA-p.30-1.11-17;M.Ngudjolo-T-331-FRA-p.22-1.24-28-EVD-OTP-00167.

¹³⁴ P-280-T-156-FRA-p.17;P-250-T-92-FRA-p.69-70-T-93-FRA-p.33.

commenté plusieurs extraits vidéo où M. Ngudjolo et le Commandant ngiti Dark déclarent avoir libéré Bogoro, rouvert la voie permettant aux civils, notamment de Bunia, de circuler librement et venir se ravitailler à Bogoro¹³⁵.

2. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ATTAQUE

52. Les deux accusés ne contestent pas que l'Ituri a subi un conflit armé durant la période litigieuse¹³⁶. G. Katanga a d'ailleurs parlé d'un « contexte de conflit permanent »¹³⁷. Les deux accusés ont aussi admis que, jusqu'en juin 2003, l'Ouganda était une puissance occupante qui administrait l'Ituri¹³⁸.
53. M. Ngudjolo a admis l'existence d'un conflit interethnique et d'attaques contre la population civile en Ituri, sa défense reconnaissant que, « *de 1999 à 2003 et même au-delà, il a existé en Ituri un conflit armé durant lequel des civils de toutes les ethnies ont été tués* »¹³⁹. A l'inverse, G. Katanga a contesté ce conflit interethnique et les attaques ciblées contre la population civile¹⁴⁰. Il reconnaît que l'UPC a fait « souffrir » sa population et a, de septembre à décembre 2002, attaqué leur collectivité¹⁴¹. Il prétend cependant que, n'étant pas présent lors de ces différentes attaques, il ne sait pas ce qui s'y est passé, et s'il y a eu, ou non, des victimes civiles¹⁴².
54. Plusieurs dépositions concordantes de témoins, tant de l'Accusation que des Défenses, ont établi que, de 2001 à 2003, de nombreux villages ont été, sur fond d'un conflit interethnique (2.1.), la cible d'attaques répétées par diverses forces armées (2.2.). L'Ouganda, a joué régulièrement un rôle actif dans ces tensions interethniques (2.3.). Ces témoignages ont été corroborés notamment par des rapports émanant des Nations Unies et de *Human Rights Watch*.

¹³⁵ EVD-OTP-00166-EVD-OTP-00167-EVD-OTP-00168-EVD-OTP-00169;P-2-T-186-FRA-p.16-27-T191-FRA-p.3-4.

¹³⁶ P-30-T-175-FRA-p.19-l.1-10.

¹³⁷ G.Katanga-T-320-FRA-p.24.

¹³⁸ *Decision on Agreements as to Evidence*, 3 février 2011, ICC-01/04-01/07-2681-p.3;G.Katanga-T-314-FRA-p.51-T-315-FRA-p.23; M.Ngudjolo-T-327-FRA-p. 52.

¹³⁹ P-30-T-175-FRA-p.18-l.19-24-p.19-l.18-21.

¹⁴⁰ P-30-T-175-FRA-p.18-l.19-24-p.19-l.18-21.

¹⁴¹ G.Katanga-T-320-FRA-p.32-38.

¹⁴² Voir notamment G.Katanga-T-321-FRA-p.34-35.

2.1. CONFLIT INTERETHNIQUE ENTRE LES LENDUS/NGITIS ET LES HEMAS

55. Plusieurs témoins, de diverses origines ethniques, ont déclaré que les Lendus et les Ngitis, d'une part, et les Hemas, de l'autre, étaient en conflit depuis fort longtemps. Ils se considéraient comme « ennemis »¹⁴³. P-219, qui vivait dans la collectivité Wallendu-Bindi au moment des faits, a expliqué que la guerre dans cette localité était une guerre ethnique : « c'était entre les Ngitis et les Hemas ou les Lendus et les Hemas »¹⁴⁴.
56. L'origine de ce conflit est ancienne. Elle découle notamment de différends économiques et, en particulier, de la répartition des terres entre Lendus et Hemas. M. Ngudjolo a expliqué que le conflit Lendu-Hema est un conflit très ancien lié au partage des terres dans cette région¹⁴⁵. [EXPURGÉ] P-166, a déclaré que l'origine du conflit découle d'un problème foncier dans le territoire Djugu entre les Hemas Nord et les Lendus Nord. Ces propos ont été confirmés notamment par D2-176¹⁴⁶.
57. Ce contexte historique est également décrit dans le Rapport de l'ONU sur la situation en Ituri (janvier 2002-décembre 2003)¹⁴⁷. Selon ce rapport, ainsi qu'un rapport de *Human Rights Watch*, établi sur la base d'interviews de plus de 150 personnes, incluant des victimes, témoins et responsables de groupes armés en Ituri¹⁴⁸, ce différend foncier a été utilisé et profondément exacerbé, dès 1999, par l'UPDF alors présent en Ituri (voir *infra*, 1.2.3).
58. Au fur et à mesure, ce conflit interethnique s'est profondément ancré dans les relations entre les deux communautés (lendue et hema), comme le reflètent divers éléments de preuve admis au dossier. Ainsi, le Procureur a produit un « Protocole d'accord relatif aux résolutions des conflits inter-ethniques Hema-Lendu et Bira dans le territoire Irumu », daté du 5 juin 2002 et rédigé par les chefs et notables du territoire d'Irumu et Djugu à l'attention du Gouverneur de la Province de l'Ituri, J-P.

¹⁴³ P-160-T-210-FRA-p.62-T-211-FRA-p.35-l.27;P2-T-191-FRA-p.4;D2-228-T-252-FRA-p.27-28.

¹⁴⁴ P-219-T-206-FRA-p.40-l.14-15;P-30-T-178-FRA-p.21-l.21-22.

¹⁴⁵ M.Ngudjolo-T-328-FRA-p.59.

¹⁴⁶ EVD-OTP-00202-§23;D2-176-T-256-FRA-p.39-40.

¹⁴⁷ EVD-OTP-00206-§17.

¹⁴⁸ EVD-OTP-00222-p.9.

Molondo Lompondo. Ce Protocole souligne l'intensité du conflit interethnique et la nécessité, notamment, de s'orienter vers un pardon mutuel des ethnies en conflit¹⁴⁹.

59. Les témoins qui faisaient partie des assaillants lors de l'attaque du 24 février 2003 ont également expliqué comment leurs commandants leur avaient inculqué le fait que les Hemas étaient leurs « ennemis ». Selon P-280, un assaillant qui faisait partie des forces lendues, leur commandant, Kute, leur avait dit que leur ennemi était les Hemas et l'UPC¹⁵⁰. Il a ainsi déclaré que « *l'objectif pour lequel nous nous battions, c'était parce que les Lendus se battaient contre les Hemas* »¹⁵¹. Selon lui, « *tout Hema était notre ennemi* », même les femmes et les enfants¹⁵².
60. Cette animosité entre les Lendus et les Hemas ressort également des dépositions de témoins de la défense. Selon D3-44, il y avait une guerre tribale entre les Hemas et les Lendus¹⁵³. D'après D3-88, entre 2001 et 2003, la situation sécuritaire de son groupement s'était détériorée parce qu'ils étaient entourés de « l'ennemi de toute part », à savoir les Hemas et par la suite, l'UPC¹⁵⁴. Parlant d'une attaque contre Zumbe, il lui apparut évident que c'étaient les Hemas qui voulaient les attaquer. D2-350 a déclaré qu'en 2000, « lorsque la guerre a commencé en Ituri », les Hemas étaient là pour tuer tous les Lendus qui, comme lui, avaient étudié ou avaient un peu de moyens¹⁵⁵.
61. Il ressort également de divers témoignages que l'assimilation entre la communauté hema et le mouvement politique de l'UPC était chose commune¹⁵⁶. En pratique, les Lendus et les Ngitis ne faisaient pas la différence entre les civils et les militaires. P-280 a ainsi expliqué :

« A l'UPC, il n'y avait que des Hemas. Même si vous étiez originaire d'une autre ethnie... mais si vous faites partie de l'UPC, vous êtes hema. Et un Hema, qu'il soit

¹⁴⁹ EVD-OTP-00275.

¹⁵⁰ P-280-T-155-FRA-p.38-l.22-23-p.34-p.38-l.13-15.

¹⁵¹ P-280-T-159-FRA-p.79-l.2-3-l.18.

¹⁵² P-280-T-155-FRA-p.45-l.3-5-T-159-FRA-p.80-l.11-13; P-250-T-98-FRA-p.34-l.18-25-p.35-l.4-10.

¹⁵³ D3-44;D3-66-T-295-FRA.

¹⁵⁴ D3-88-T-299-FRA-p.38-l.14-22-p.39-l.13-14.

¹⁵⁵ D2-350-T-253-FRA-p.32-l.24-26.

¹⁵⁶ P-30-T-179-FRA-p.15;D3-55-T-293-FRA;D3-66.

militaire ou civil, nous le considérons comme étant notre ennemi. Nous nous battions contre les Hemas. Que vous soyez civil ou militaire, notre combat était de battre les Hemas »¹⁵⁷.

2.2. ATTAQUES CONTRE LES POPULATIONS CIVILES

62. Ce conflit interethnique a été largement illustré par les récits de nombreuses attaques, entre août 2002 et mai 2003, contre les populations civiles locales. Ces attaques étaient dirigées soit par l'UPC contre des villages lendus ou ngitis ; soit, à l'inverse, par des attaques de ces derniers contre des villages hemas.
63. Le rapport de *Human Rights Watch* (« Le Fléau de l'Or ») décrit notamment les techniques de combat utilisées par chaque groupe, visant, par vengeance, les populations civiles, pillant et détruisant leurs biens¹⁵⁸. Ce rapport note également que la conséquence de cette situation fait qu'à partir de 2002, « *pour être plus en sécurité, des gens qui avaient vécu dans des régions ethniquement mélangées se sont déplacés vers des régions habitées par des personnes appartenant au même groupe ethnique qu'eux* »¹⁵⁹. Huit attaques dans la région ont été particulièrement détaillées au cours des débats.

2.2.1. Attaque de Bunia (7-9 août 2002)

64. Le 7 août 2002, les forces de l'UPC ont attaqué Bunia, entraînant la fuite de l'APC qui occupait jusqu'alors la ville et celle du gouverneur d'Ituri, J-P. Molondo Lompondo. Ce fait n'est pas contesté par les Défenses¹⁶⁰.
65. Selon P-12, alors présent à Bunia, l'UPC s'y est rendu coupable d'atrocités contre les Lendus et Ngitis. Il a ajouté que, d'ailleurs, ce n'était pas la seule fois où ils ont commis de telles atrocités contre cette population¹⁶¹. De nombreux lendus, tels que P-

¹⁵⁷ P-280-T-159-FRA-p.79-l.3-8;P-219-T-207-FRA-p.16-l.8-19.

¹⁵⁸EVD-OTP-00222-p.28-32(à propos des agissements de l'UPC)-p.44-45(à propos des agissements des combattants lendus).

¹⁵⁹EVD-OTP-00222-p.26.

¹⁶⁰Voir les commentaires des Défenses lors des interrogatoires de P-219-T-204-FRA-p.53-T-207-FRA-p.43-T-209-FRA-p.43-44;P-233-T-88-FRA-p.8-l.18-T-88-FRA-p.64-l.4;P-28-T-216-FRA-p.33-l.11-l.17-T-217-FRA-p.3-4.

¹⁶¹ P-12-T-200-FRA-p.23-l.28-p.24-l.1.

250 et D3-44, ont fui vers Zumbe¹⁶². D2-134, un proche de la famille de G. Katanga, a ainsi déclaré qu'il avait dû fuir avec les membres de sa famille, pourchassés par l'UPC¹⁶³. De même, D2-161 a reconnu que lorsque l'UPC contrôlait Bunia, à partir d'août 2002, les non-Hemas étaient en danger¹⁶⁴. M. Ngudjolo lui-même a indiqué que les Hemas se préparaient à tuer les Lendus et qu'ils ont donc fui¹⁶⁵.

2.2.2. Attaque de Songolo (31 août 2002)

66. Selon plusieurs témoins dont le frère de G. Katanga, en août 2002, l'UPC attaque Songolo, un village composé majoritairement de Ngitis¹⁶⁶. G. Katanga a reconnu que, lors de cette attaque, des civils ngitis ont été « massacrés », des maisons incendiées et du bétail pillé¹⁶⁷.

2.2.3. Attaque de Nyakunde (5 septembre 2002)

67. Le 5 septembre 2002, des éléments de l'APC dirigés par le Commandant Faustin et des assaillants ngitis ont attaqué Nyakunde, faisant fuir les forces de l'UPC qui y stationnaient. Cette attaque a fait de nombreuses victimes civiles. L'hôpital a été détruit et pillés par les attaquants¹⁶⁸. Ce fait n'est pas contesté par les accusés¹⁶⁹.
68. Selon P-219, ancien habitant de cette localité qui s'y s'était rendu le lendemain de l'attaque pour voir ce qui s'y était passé¹⁷⁰, plus de 300 personnes, de toute catégorie d'âge, biras et hemas ont été tuées au cours de cette attaque¹⁷¹. Ce même témoin a vu les assaillants, en ce compris les commandants, piller les maisons, les magasins et l'hôpital¹⁷².

2.2.4. Attaque de Mandro (4 mars 2003)

69. Le rapport des Nations Unies sur la situation en Ituri décrit ainsi cette attaque :

¹⁶² P-250-T-91-FRA-p.18-19-p.21-T-101-FRA-p.23-T102-FRA-p.58;D3-44.

¹⁶³ D2-134-T-257-FRA-p.36-l.6-7.

¹⁶⁴ D2-161-T-269-FRA-p.54-l.6-10.

¹⁶⁵ M.Ngudjolo-T-327-FRA-p.45-46.

¹⁶⁶ D2-136-T-240-FRA-p.21-l.25-28-T-241-FRA-p.19-20;D2-161-T-269-FRA-p.35-36;D2-148-T-279-FRA-p.6-l.13-15-p.47-l.27-28;P-12-T-200-FRA-p.31-l.5-15.

¹⁶⁷ G.Katanga-T-321-FRA-p.69-l.12-24; P-317-T-230-FRA-p.9-l.20-24.

¹⁶⁸ P-28-T-218-FRA-p.7-l.18-28-p.8-l.1-8.

¹⁶⁹ G.Katanga-T-315-FRA-p.39-p.41;M.Ngudjolo-T-332-FRA-p.20-21-p.23;D2-161-T-268-FRA-p.19-p.36.

¹⁷⁰ P-219-T-204-FRA-p.60-l.13.

¹⁷¹ P-219-T-204-FRA-p.61-62.

¹⁷² P-219-T-204-FRA-p.60-p.62.

« Le 4 mars 2003, aux premières heures de la matinée, l'attaque lendu et ngiti lancée contre les positions de l'UPC à Mandro n'a pas duré plus de quelques heures. Les groupes armés ont réussi à prendre Mandro et ont attaqué les civils, tuant quelque 168 personnes d'après les témoignages reçus par la MONUC à Mandro et Bunia »¹⁷³.

70. P-317, qui est l'un des auteurs dudit rapport et qui s'est rendu à Mandro peu après l'attaque, a déclaré avoir constaté que l'école et le centre de santé étaient détruits et qu'il y avait eu de nombreuses victimes civiles¹⁷⁴. P-28, qui faisait partie des assaillants, a également fait état de pillages¹⁷⁵. Dans sa déposition, M. Ngudjolo a reconnu que le FRPI ainsi que « certains membres de l'auto-défense » de Zumbe avaient participé à cette attaque¹⁷⁶.

2.2.5. Attaque de Bunia (6 mars 2003)

71. Le 6 mars 2003, l'UPDF et les forces lendues chassent ensemble l'UPC de Bunia¹⁷⁷. Cette attaque suit la rupture des relations entre l'UPC et les forces ougandaises de l'UPDF¹⁷⁸. Selon le rapport des Nations Unies sur la situation en Ituri, « [l]es 6 et 7 mars 2003, pendant et après les combats entre l'UPC et l'UPDF à Bunia, plusieurs civils ont été tués, des maisons et des commerces ont été pillés et des civils ont été blessés par balle »¹⁷⁹.

2.2.6. Attaque de Drodro (3 avril 2003)

72. Début avril 2003, P-30 s'est rendu à Drodro avec des agents de la MONUC et y a constaté le massacre de la population, principalement Hema. Il a notamment visité l'hôpital où il a vu des victimes, de tous âges, qui avaient reçu des coups de machettes, pilons et couteaux. Selon ce témoin, les attaquants étaient lendus¹⁸⁰.

¹⁷³ EVD-OTP-00206-§72.

¹⁷⁴ P-317-T-228-FRA-p.35-p.36.

¹⁷⁵ P-28-T-218-FRA-p.26-l.3-6.

¹⁷⁶ M.Ngudjolo-T-332-FRA-p.38-40;D2-148-T-279-FRA-p.22-l.21-28.

¹⁷⁷ P268-T-107-FRA-p.4-l.10-l.24-25-p.51-l.10-12;P280-T-159-FRA-p.47-55;P-250;P-2-T-192-FRA-p.15;D3-88.

¹⁷⁸ Voir notamment le Rapport des Nations Unies, EVD-OTP-00206-§73-note 34.

¹⁷⁹ EVD-OTP-00206-§73-P-317-T-228-FRA-p.42.

¹⁸⁰ P-30-T-183-FRA-p.30-31.

2.2.7. Départ de l'UPDF de Bunia (6 mai 2003)

73. Le 6 mai 2003, les troupes de l'UPDF quittent Bunia pour l'Ouganda. Ce fait n'est pas contesté par les accusés. De nombreux Hemas, tels que V-4, ont préféré suivre l'UPDF et fuir vers l'Ouganda de peur des représailles des Lendus¹⁸¹.
74. Selon P-30, après le départ des Ougandais, les Lendus attaquaient le quartier Mudzipela, le quartier commercial des Hemas¹⁸². Lors de sa déposition, ce témoin a décrit le contenu de séquences vidéo illustrant ses propos¹⁸³. P-2 a commenté des scènes similaires [EXPURGÉ]¹⁸⁴.

2.2.8. Attaque de Tchomia (31 mai 2003)

75. Selon le rapport des Nations Unies sur la situation en Ituri, le 31 mai 2003, Tchomia a été attaquée par des forces provenant de Zumbe et Loga. Après avoir attaqué le camp militaire, ils s'en sont pris à la population civile « *au moyen de grenades propulsées par fusée, de fusils, d'obus de mortier, de flèches, de machettes et de haches* »¹⁸⁵. « *Ils demandaient ouvertement aux victimes leur appartenance ethnique, ce qui laisse penser que leur objectif était de tuer seulement les hommes du groupe ethnique hema* ». Selon les autorités locales, 250 personnes auraient été enterrés. L'Unité de la MONUC a établi une liste de 96 victimes civiles. De nombreux malades ont également été tués à au centre de santé¹⁸⁶.

2.3. IMPLICATION DE L'OUGANDA

76. Au cours de leurs dépositions, les deux accusés ont souligné l'implication de l'Ouganda dans le conflit en Ituri. Selon eux, entre 1999 et 2000, les Ougandais « *matraquaient* » la population ; ils bombardaient la population de Zumbe et de Kotonie¹⁸⁷. Selon M. Ngudjolo, « *[l]es autorités qui dirigeaient l'Ituri étaient des*

¹⁸¹ V4-T-235-FRA-p.31-l.5-10; P-30-T-179-FRA-p.48.

¹⁸² P-30-T-179-FRA-p.48-T-177-FRA-p.26-l.16-18-p.27-l.25.

¹⁸³ EVD-OTP-00134; P-30-T-177-FRA-p.26-42.

¹⁸⁴ EVD-OTP-00161-EVD-OTP-00162; P-2-T-184-FRA-p.40-63.

¹⁸⁵ EVD-OTP-00206-§85.

¹⁸⁶ *Ibidem*-P-317-T-228-FRA-p.42-l.5-6-l.15-17; P-12-T-196-FRA-p.23-24; P-219-T-206-FRA-p.45-l.9-10.

¹⁸⁷ G.Katanga-T-314-FRA-p.40-l.1-3; M.Ngudjolo-T-327-FRA-p.60.

Ougandais »¹⁸⁸. Ils ont « suscité » le conflit entre les Lendus et les Hemas¹⁸⁹. Il considère que « *les Hemas se sont fait manipuler par les Ougandais* »¹⁹⁰.

77. G. Katanga a également évoqué l'implication de l'Ouganda à divers niveaux. Ainsi, il a indiqué que les commandants de l'APC parlaient swahili parce qu'ils étaient formés en Ouganda¹⁹¹. Concernant l'attaque de Nyakunde d'août 2002, le Commandant Faustin lui aurait indiqué qu'il y avait « une force aux côtés de l'UPC ». Selon lui, il s'agissait des Ougandais¹⁹². De façon générale, selon les accusés, la mise en place de systèmes d'auto-défense locale était une réaction des populations locales (Lendus-nord et Ngitis) contre cette occupation ougandaise¹⁹³.
78. Les descriptions *supra* des diverses attaques contre les populations civiles entre août 2002 et mai 2003 mettent en évidence l'implication de l'Ouganda dans le conflit, ce dernier soutenant l'un ou l'autre camp au gré de ses intérêts. Ceci ressort également très clairement du Rapport des Nations Unies et du Rapport de *Human Rights Watch*¹⁹⁴. P-317 a précisé, à cet égard, que son Unité était largement informée de l'implication de l'Ouganda dans divers groupes armés en Ituri, précisant qu'il les soutenait au gré de ses intérêts¹⁹⁵.
79. Selon P-12, qui a participé à de nombreuses [EXPURGÉ], presque tous les mouvements politico-militaires en Ituri ont été fondés ou instigués par l'Ouganda¹⁹⁶. P-2, qui a assisté à certaines réunions politiques [EXPURGÉ], a commenté diverses vidéos, faisant notamment état de l'implication ougandaise, à divers niveaux, dans les conflits armés à l'époque¹⁹⁷.

¹⁸⁸ M.Ngudjolo-T-327-FRA-p.63.

¹⁸⁹ M.Ngudjolo-T-329-FRA-p.37-p.33.

¹⁹⁰ M.Ngudjolo-T-331-FRA-p.10.

¹⁹¹ G.Katanga-T-316-FRA-p.12.

¹⁹² G.Katanga-T-325-FRA-p.59-60;D2-350-T-253-FRA-p.35-l.15-17-l.26-27.

¹⁹³ G.Katanga-T-314-FRA-p.44-l.12-14;M.Ngudjolo-T-327-FRA-p.69-70;Voir également D2-501-T-260-FRA-p.16-l.19-21.

¹⁹⁴ EVD-OTP-00206-§27-28; *Human Rights Watch*-EVD-OTP-00222-p.13-p.22-p.26.

¹⁹⁵ P-317-T-229-FRA-p.31-l.17.

¹⁹⁶ P-12-T-203-FRA-p.8.

¹⁹⁷ P-2-T-184-FRA-p.75-T-185-FRA-p.25-26-p.30-p.62-65-p.69-71-T-191-FRA-p.52-p.59-EVD-OTP-00160-EVD-OTP-00163-EVD-OTP-00164.

2.4. ATTAQUES CONTRE BOGORO AVANT LE 24 FÉVRIER 2003

80. Plusieurs témoins ont parlé de l'attaque importante menée par des Lendus et des Ngitis contre Bogoro en 2001. 110 personnes environ ont péri¹⁹⁸. Les civils en étaient la cible¹⁹⁹. Les témoins ont aussi fait état d'une autre attaque importante contre Bogoro en août 2002, où 32 civils ont été tués par les Lendus et Ngitis²⁰⁰. Ils ont pu déterminer qu'il s'agissait de Lendus parce qu'ils parlaient le kilendu²⁰¹. P-166 a aussi déclaré que, lors de cette attaque, les assaillants ont incendié deux maisons et pillé des biens, notamment des vaches²⁰². Ces attaques ont été recensées à l'époque dans le carnet de notes du témoin P-233²⁰³.
81. D'autres témoins ont évoqué l'insécurité générale qui régnait dans les alentours de Bogoro de 2001 à 2003²⁰⁴ et décrit les attaques et les vols (notamment de vaches) dont les combattants lendus et ngitis se rendaient coupables contre les civils²⁰⁵. Malgré cette insécurité, beaucoup de villageois continuaient à résider, de façon permanente ou prolongée, à Bogoro, s'estimant protégés par les militaires de l'UPC (voir *infra*). Les habitants des villages avoisinants (Nyakeru, Ada) ou de maisons éloignées du centre de Bogoro, s'étaient déplacés vers le centre et le camp de l'UPC pour s'y réfugier en cas d'attaque²⁰⁶.
82. Economiquement, les habitants de Bogoro n'avaient guère d'options. Certaines personnes, comme V-2 ou P-268²⁰⁷, devait y être pour s'occuper de leurs affaires et de

¹⁹⁸P-233-T-87-FRA;P-166-T-225-FRA-EVD-OTP-00202-§25 ;P-268-T-107-FRA-p.14-T-108-FRA-p.17-l.20-p.33-l.14-22 ;D2-176-T-256-FRA-p.28-28.

¹⁹⁹ EVD-OTP-00202-§25.

²⁰⁰P-233-T-87-FRA-p.62-l.4;P-166-T-225-FRA-EVD-OTP-00202-§34;D2-176-T-256-FRA-p.28.

²⁰¹ EVD-OTP-00202-§34.

²⁰² EVD-OTP-00202-§39.

²⁰³ EVD-OTP-00016.

²⁰⁴P-233-T-88-FRA-p.7-l.24-25-p.8-l.1-5;P-268-T-108-FRA-p.17-l.20-22;V-2-T-232-FRA-p.33-36;V-4-T-233-FRA-p.62-l.12-18-p.67-l. 4-9;P-323-T-117-FRA-p.53-l.12-18-T-118-FRA-p.22-l.5-8.

²⁰⁵ P-268-T-108-FRA-p.38-l.7-14-p.82-l.2-15;V-2-T-231-FRA-p.27-l.4-6;V-4-T-233-FRA-p.62-l.12-18-T-234-FRA-p.35-l.28-EVD-OTP-00202-§42-45;P-219-T-207-FRA-p.11-l.21-28.

²⁰⁶P-233-T-88-FRA-p.9-l.22-25-p.10-l.1-7;P-268-T-107-FRA-p.12-T-108-FRA-p.31-l.22-25-p.33-l.1-5;V-4-T-235-FRA-p.31-l.4-13;P-166-EVD-OTP-00202-§49-T-225-FRA-p.31-l.21-28-p.32-l.1-12-p.33-l.11-16-T-226-FRA-p.15-l.23-28;P-317-EVD-OTP-00206-§52;D2-176-T-256-FRA-p.37-l.11-15-p.42-l.18-24.

²⁰⁷V-2 ;P-268-T-107-FRA-p.10-l.5-9-p.11-l.6-17-p.13-l.14-19-T-108-FRA-p.33-l.8-9;P-166-T-225-FRA-p.33-l.17-19-T-226-FRA-p.18-l.5-7;P-219-T-207-FRA-p.14-l.20-28.

leur bétail ou cultiver leur champ. D'ailleurs, aussitôt la sécurité rétablie après une attaque, les habitants y revenaient²⁰⁸. Certains témoins, tels que V-4, faisaient ainsi des allers-retours fréquents entre Bogoro et Bunia²⁰⁹.

2.5. PRÉSENCE DE L'UPC À BOGORO

83. Dès août 2002, suite au départ de l'UPDF, l'UPC établit un camp à l'Institut de Bogoro, près du croisement des routes menant à Kasenyi, Geti et Bunia²¹⁰. Ce fait n'est pas contesté²¹¹.
84. Ces militaires portaient des uniformes de camouflage « tâches-tâches » vert et jaune, et avaient des armes (mitraillettes de petit calibre, « SMG », mitrailleuses à chaîne « G2 », des mortiers, lances roquettes et grenades)²¹². L'intérieur du camp était composé de maisonnettes en paille (« manyatas ») où certains combattants vivaient avec leur famille proche²¹³ ; d'autres, comme P-323, vivaient dans le village avec [EXPURGÉ] et [EXPURGÉ]²¹⁴.
85. La présence de l'UPC était considérée comme une garantie de sécurité et une protection contre les attaques répétées des Lendus et des Ngitis²¹⁵. L'UPC patrouillait dans le groupement et sur les routes menant vers Kasenyi, Geti et Bunia, ainsi que

²⁰⁸ P-233-T-88-FRA-p.12-l.9-19.

²⁰⁹ V-4-T-233-FRA-p.59-l.23-24-T-234-FRA-p.12-l.2-17-p.57-l.2-9-T-235-FRA-p.31-l.4-13-p.39-l.12-18; D2-176-T-256-FRA-p.36; P-268-T-107-FRA-p.13-T-108-FRA-p.33-l.4-9-p.87-l.1-11; D2-176-T-256-FRA-p.31-l.1-9.

²¹⁰ P-233-T-83-FRA-p.48-l.18-21; V-2-T-231-FRA-p.27-l.24-28; P-323-T-116-FRA-p.71-l.14-23-T-117-FRA-p.6-7; P-280-T-161-FRA-p.41-l.11-13; P-166-EVD-OTP-00202-§89-90; P-323-T-117-FRA-p.12; P-28-T-222-FRA-p.43; P-233-EVD-OTP-00001; P-166-EVD-D02-00099-EVD-D03-00074; P-323-T-118-FRA-p.19-l.11-15; P-166-EVD-OTP-00202-§ 47; P-166-T-226-FRA-p.54-l.13-16 .

²¹¹ Ex: P-233-T-88-FRA-p.9-l.15-l.19-21.

²¹² P-233-T-83-FRA-p.50-l.1-4; P-268-T-107-FRA-p.26-l.1-6-T-108-FRA-p.17-l.14-15; P-323-T-117-FRA-p.3-l.21-25-p.4-p.5-l.1-8-p.20-l.16-20; P-166-EVD-OTP-00202-§57.

²¹³ D2-176-T-255-FRA-p.29-l.11-12-p.31-l.26-28; P-323-T-117-FRA-p.9-l.11-25-p.10-l.1-3; P-233-T-84-FRA-p.10-l.6-21-T-88-FRA-p.35-l.25-p.36-l.1-2; P-166-EVD-OTP-00202-§47.

²¹⁴ P-323-T-116-FRA-p.73-74-T-117-FRA-p.10-l.17-19.

²¹⁵ P-268-T-108-FRA-p.48-l.7-10; V-2-T-232-FRA-p.34-l.22-26; V-4-T-233-FRA-p.62-l.10-18-T-234-FRA-p.12-l.13-17; P-323-T-118-FRA-p.19-l.11-15; P-166-T-226-FRA-p.7-l.7-12.

sur le mont Waka²¹⁶. En cas d'attaque, la population de Bogoro et des villages environnants avait pour instruction de se réfugier au camp de l'UPC²¹⁷.

3. PLANIFICATION DE L'ATTAQUE

86. M. Ngudjolo nie toute implication personnelle et celle des combattants de Zumbe dans l'attaque de Bogoro. Il n'aurait appris qu'en mars 2003 que le plan d'attaque avait été mis sur pied par Kinshasa et l'Ouganda²¹⁸. G. Katanga admet s'être ravitaillé en armes en vue de l'attaque (3.1.). Il soutient cependant que le plan d'attaque a été entièrement élaboré par l'EMOI à Beni, en d'autres termes par le gouvernement congolais, qui cherchait à se débarrasser de l'emprise de l'UPC en Ituri²¹⁹. Les accusés nient avoir eu des contacts préalables en vue de s'accorder sur cette attaque. Leurs propos sont cependant contredits par les récits détaillés et concordants de plusieurs témoins (3.2.).

3.1. RAVITAILLEMENT EN ARMES ET RÉUNIONS PRÉPARATOIRES A AVEBA

87. G. Katanga reconnaît avoir fait partie d'une délégation qui s'est rendue à Beni, le 21 novembre 2002, pour obtenir des armes et munitions. D3-88 faisait partie de cette délégation qu'il a décrite lors de sa déposition²²⁰. Suite à cette mission, G. Katanga aurait rapporté deux sacs de munitions²²¹. Après avoir insisté, D3-88 aurait obtenu de G. Katanga une partie de ces munitions²²². Entre novembre 2002 et février 2003, G. Katanga se serait rendu 4 à 6 fois à Beni²²³.
88. Selon P-28 et P-280 (deux combattants appartenant respectivement aux forces stationnées à Aveba et à Lagura), à l'origine, ils n'étaient pas ravitaillés en armes et

²¹⁶P-268-T-108-FRA-p.37-l.6-12;V-2-T-231-FRA-p.28-l.1-5;P-323-T-117-FRA-p.21-22;P-166-EVD-OTP-00202-§55-T-226-FRA-p.14-l.10-17.

²¹⁷P-233-T-83-FRA-p.50-l.5-13-T-88-FRA-p.10-l.1-7;P-268-T-107-FRA-p.30-l.4-13;V-2-T-232-FRA-p.39-l.1-13;V-4-T-233-FRA-p.62-l.4-15-T-235-FRA-p.18-l.16-28-p.19-l.1-5;P-323-T-118-FRA-p.29-l.22-25;P-166-EVD-OTP-00202-§49-T-226-FRA-p.15-l.23-28-T-227-FRA-p.5-l.16-19;D2-176-T-255-FRA-p.29-l.11-17-T-256-FRA-p.31-l.22-28-p.32-l.1-2.

²¹⁸M.Ngudjolo-T-329-FRA-p.27-p.35-p.50-54.

²¹⁹G.Katanga-T-318-FRA-p.3-T-320-FRA-p.19-T-316-FRA-p.57.

²²⁰G.Katanga-T-316-FRA-p.21-p.60;D3-88-T-301-FRA-T-304-FRA.

²²¹G.Katanga-T-317-FRA-p.41.

²²²G.Katanga-T-322-FRA-p.27.

²²³G.Katanga-T-317-FRA-p.7-p.42.

en munitions mais récupéraient ces biens sur leurs adversaires au cours des combats²²⁴. Fin 2002, la situation a cependant changé.

89. D'après P-28, peu avant l'attaque, G. Katanga s'est rendu à Beni accompagné d'autres commandants. Il est rentré par avion à Aveba avec des munitions et des armes (SMG, lances roquettes et obus de mortier) ainsi que de la nourriture. Les combattants ont ensuite déchargé la marchandise et l'ont transportée chez le père de G. Katanga. Des éléments de l'APC ont débarqué du même avion; certains ont participé à l'attaque du 24 février²²⁵. Les armes et munitions ont ensuite été distribuées aux différents commandants des camps. Le même avion a ensuite fait d'autres déplacements, apportant parfois du carburant aux combattants.
90. Selon P-28 et P-219, au cours de cette même période, des réunions à la résidence du père de G. Katanga visaient à préparer l'attaque de Bogoro. P-28 y a vu notamment G. Katanga, les Commandants Yuda, Dark, Cobra, Oudo, Anguluma et Androso.
91. Avant l'attaque du 24 février, P-280 aurait été informé, ainsi que les autres combattants, par son commandant de camp Kute, de ce que leur chef d'état-major, M. Ngudjolo, avait fait le voyage à Beni pour chercher des armes et munitions en vue d'attaquer Bogoro. Sans pouvoir dater précisément ce déplacement, P-280 a cependant indiqué qu'un temps relativement long s'était écoulé entre cet événement et l'attaque²²⁶. Lorsque les armes et munitions sont arrivées, Kute leur a donné l'ordre d'aller les chercher sur la colline de Zumbe. Des éléments mélangés des camps de Zumbe et de Lagura ont participé à ce transport²²⁷.

3.2. DÉLÉGATION DE ZUMBE À AVEBA

92. Les accusés contestent la venue d'une délégation de Zumbe à Aveba. Soutenant la thèse de M. Ngudjolo pour lequel il a comparu, D3-88 prétend ne rien savoir du

²²⁴ P-28;P-280-T-156-FRA-p.9-10.

²²⁵ P-28-T-217-FRA-p.50-l.3-8.

²²⁶ P-280-T-156-FRA-p.11-12.

²²⁷ P-280-T-156-FRA-p.12-13-p.16-18.

déplacement d'une délégation à Aveba²²⁸. Les dépositions détaillées de P-28 et P-250 contredisent ces thèses.

93. Avant l'attaque, une délégation a quitté Zumbe pour se rendre à Aveba. Cette délégation conduite par le Commandant Boba Boba, qui représentait M. Ngudjolo²²⁹, était composée de 24 personnes dont P-250, D3-66, Lone Nyunye et Bahati de Zumbe²³⁰. Elle visait à déterminer comment les deux camps (Lendus et Ngitis) pouvaient s'entraider pour « libérer la route Bogoro-Bindi-Tatsi »²³¹, réunir leurs forces et s'affranchir de l'emprise de l'UPC dans cette zone²³². A leur arrivée, ils ont été présentés aux différents commandants, en ce compris G. Katanga, Martin Banga (alias Cobra) et Yuda²³³. A l'issue des discussions entre les commandants, il a été décidé de « couper la tête du serpent », c'est-à-dire de la force stationnée à Bogoro²³⁴. Des munitions ont également été ramenées à Zumbe²³⁵.
94. P-28 a aussi vu à Aveba une délégation d'environ 25 personnes provenant de Zumbe quelque temps après la livraison d'armes et avant l'attaque. Conduite par le Commandant Boba Boba, elle était composée notamment de Bahati de Zumbe, Kute et P-250. P-250, qui escortait la délégation et que P-28 connaissait personnellement, lui a dit que le but de cette rencontre était de définir la stratégie contre Bogoro, notamment le principe d'une attaque jointe et sa date. P-28 a expliqué que les éléments de l'UPC dérangaient les Walendu-Bindi et qu'ils avaient donc tissé des liens avec les combattants de Zumbe. Il a aussi déclaré que Bahati de Zumbe avait désormais l'habitude de faire des allers-retours entre Zumbe et Aveba.
95. Au cours de cette même mission et après une rencontre à Olongba avec Cobra, ce dernier a envoyé la délégation de Zumbe auprès du Commandant Oudo positionné à

²²⁸ D3-88-T-301-FRA-p.20-l.9-23.

²²⁹ P-250-T-92-FRA-p.73.

²³⁰ P-250-T-92-FRA-p.57-58-p.64-T-93-FRA-p.24-25-T-95-FRA-p.36-T-101-FRA-p.67-T-104-FRA-p. 62.

²³¹ P-250-T-93-FRA-p.40.

²³² P-250-T-92-FRA-p.58-59-p.68-69-p.71-T-93-FRA-p.40-42.

²³³ P-250-T-92-FRA-p.73-75-T-101-FRA-p.67-T-102-FRA-p.16.

²³⁴ P-250-T-92-FRA-p.72.

²³⁵ P-250-T-95-FRA-p.29-35.

Medhu et en charge du marché de Tatu²³⁶. A cet égard, l'Accusation a produit une lettre du 4 janvier 2003 (« lettre du savon ») dans laquelle les délégués de Zumbe, dont D3-66, adressent une « demande d'aide » à « *Monsieur l'Opérateur Oudo à Olongba [Walendu-Bindi]* »²³⁷. Cette lettre fait apparaître la coopération mise en place entre les deux forces, notamment par la fourniture d'armes.

96. En audience, D3-66 a prétendu qu'il n'en était rien. Cette lettre serait une « couverture » pour qu'Oudo puisse lui fournir du savon pour ses besoins personnels. Malgré les questions hautement suggestives des deux Défenses, les explications de D3-66 restent invraisemblables. Alors qu'il reconnaît que la population manquait de nourriture, il aurait pris soin d'écrire une lettre très complexe, sollicitant de hautes autorités, faisant allusion à une « délégation » (alors qu'ils ne sont que 2) et apparaissant comme une « mission de service » pour obtenir un peu de savon parce que le savon c'est important « pour l'hygiène d'une personne ». Tout au long de sa déposition, D3-66 martèle le même récit et refuse de s'en écarter ou de donner des éclaircissements au Procureur, voire à la Chambre ou à la Défense de G. Katanga. Au vu de son attitude en audience, du contenu de sa déposition, de ses liens avec l'accusé et avec d'autres témoins, il y a lieu de douter de la véracité de ses propos. Cette lettre, au contraire, conforte les récits de P-28 et P-250 sur une délégation venue de Zumbe à Aveba.

4. L'ATTAQUE DU 24 FÉVRIER 2003

97. Les accusés ne contestent pas que, le 24 février 2003, Bogoro a été attaqué par les combattants ngitis. M. Ngudjolo conteste que des combattants de Zumbe aient été d'une quelconque façon impliqués dans cette attaque²³⁸. Les deux accusés contestent y avoir participé. Ils doutent du nombre de civils victimes de l'attaque et contestent les pillages.

²³⁶ P-250-T-93-FRA-p.19-20-T-96-FRA-p.18-19-p.25.

²³⁷ EVD-OTP-00025.

²³⁸ M.Ngudjolo-T-329-FRA-p.35-p.38.

98. Les témoins entendus par la Chambre ont décrit la situation à Bogoro quelques jours avant l'attaque (4.1). Certains témoins qui faisaient partie des assaillants ont expliqué comment ils avaient préparé cette attaque et encerclé Bogoro (4.2). Ces mêmes témoins et d'autres présents au moment des faits ont décrit la violence de cette attaque, qui a causé la mort de nombreux civils (4.3).

4.1. SITUATION À BOGORO LES JOURS PRÉCÉDANT L'ATTAQUE

99. Les deux accusés ont questionné la présence de civils au moment de l'attaque du 24 février. Or, si certains témoins ont déclaré avoir eu vent de rumeurs d'attaque, ils ont également expliqué que de nombreux civils étaient présents.

100. P-323, P-166, P-233 et D2-176 ont déclaré que l'UPC de Bogoro avait été alertée de l'imminence de l'attaque du 24 février en interceptant une communication radio entre les Ngitis et les Lendus²³⁹. Suite à cela, les combattants de l'UPC ont notamment alerté leurs proches pour qu'ils viennent s'abriter au camp²⁴⁰, ce que P-323 et D2-176 ont fait²⁴¹. Certains membres de la population ont ainsi été informés de l'imminence de l'attaque²⁴², mais pas tous.

101. Ainsi, P-268 a indiqué ne pas avoir été informé de l'imminence de l'attaque²⁴³. Selon P-166, [EXPURGÉ], qui avait appris l'imminence d'une attaque, le reste de la population n'en avait pas été informé²⁴⁴. Il a expliqué que, comme l'UPC avait toujours refoulé les combattants jusqu'à présent, il ne s'était pas inquiété de cette attaque²⁴⁵. D2-176 a fourni la même explication : l'UPC étant sûre de repousser cette

²³⁹ P-323-T-117-FRA-p.5-l.23-24-p.23-l.14-25-p.24-l.1-12-p.26-l.18-19; P-233-T-84-FRA-p.11-l.1-25-T-88-FRA-p.20-l.19-25-p.21-l.1-4; P-166-EVD-OTP-00202-§60-61-T-227-FRA-p.37-l.19-28-p.38-l.1-11; D2-176-T-255-FRA-p.26-27.

²⁴⁰ P-233-T-84-FRA-p.10-l.6-21-T-88-FRA-p.35-l.25-p.36-l.1-2; P-166-EVD-OTP-00202-§62.

²⁴¹ P-323-T-117-FRA-p.34-l.21-24; D2-176-T-255-FRA-p.28-l.2-5.

²⁴² P-323-T-118-FRA-p.29-l.22-25.

²⁴³ P-268-T-108-FRA-p.38-l.19-24.

²⁴⁴ EVD-OTP-00202-§60-62.

²⁴⁵ EVD-OTP-00202-§64; P-166-T-226-FRA-p.7-l.20-25-T-227-FRA-p.10-p.17-19.

attaque, elle ne voulait pas que les civils fuient, car cela allait rendre « la vie difficile aux combattants »²⁴⁶.

102.Par ailleurs, même ceux qui en étaient informés n'ont pas nécessairement fui Bogoro.

P-233 a ainsi expliqué que, de son point de vue, l'information n'était pas confirmée. Il s'agissait plutôt d'une rumeur à laquelle la plupart des villageois n'ont pas donné suite²⁴⁷.

103.La situation économique locale poussait également la population à rester plutôt qu'à fuir. Bien que V-2 ait été informée du risque d'une attaque imminente²⁴⁸ et que des membres de sa famille aient fui, elle a préféré rester et ne pas délaisser son commerce²⁴⁹. Elle s'attendait à quelques pillages habituels et non à une attaque de grande ampleur contre la population²⁵⁰.

104.Enfin, la population pensait être protégée par les militaires de l'UPC qui, jusqu'alors avait toujours repoussé avec succès les assaillants²⁵¹. Selon le combattant de l'UPC, P-323, les membres de la population qui avaient été informés du risque d'attaque sont venus se réfugier, la veille de l'attaque, dans les salles de classe au camp²⁵². Les habitants de villages environnants se sont également déplacés vers le centre de Bogoro²⁵³ (beaucoup se réfugiant au camp)²⁵⁴. P-323 et D2-176 ont précisé que la proportion de civils présents à Bogoro au moment de l'attaque était plus importante que celle des militaires. P-166 a également déclaré que beaucoup de civils (femmes, hommes, jeunes) restés à Bogoro n'étaient pas pour autant des militaires²⁵⁵.

105.Les rumeurs de l'imminence d'une attaque n'ont d'ailleurs pas empêché la tenue d'une importante cérémonie de deuil au centre de Bogoro. Plusieurs témoins ont

²⁴⁶ D2-176-T-255-FRA-p.27-l.10-13-l.26-28-p.28-l.2-5-p.46-l.20-27.

²⁴⁷ P-233-T-84-FRA-p.11-l.1-19.

²⁴⁸ V-2-T-231-FRA-p.21-25-T-232-FRA-p.9-l.4-15-p.24-l.11-27-p.33-34;P-233-T-88-FRA-p.20-l.14-20.

²⁴⁹ V-2-T-231-FRA-p.25-l.5-28-p.26-l.1-3.

²⁵⁰ V-2-T-231-FRA-p.24-l.2-6-p.25-T-232-FRA-p.22;P-323-T-117-FRA-p.53-l.12-18.

²⁵¹ P-166-EVD-OTP-0020-§64;V-2-T-232-FRA-p.22;P-323-T-117-FRA-p.53-l.12-18-T-118-FRA-p.19-l.11-15.

²⁵² P-323-T-118-FRA-p.29-l.12-25-p.30-l.1-11.

²⁵³ P-233-T-88-FRA-p.22-l.1-9.

²⁵⁴ P-233-T-84-FRA-p.10-l.1-5-T-88-FRA-p.22-l.1-9.

²⁵⁵ P-166-T-227-FRA-p.38-l.18-21.

rapporté, et les Défenses ne l'ont pas contesté, que, la veille de l'attaque du 24 février 2003, une cérémonie de deuil était organisée dans la maison du Pasteur Matiya Babona. Bien qu'informé [EXPURGÉ] du risque d'attaque, ce dernier a décidé de rester pour prier²⁵⁶.

106. En tant que responsable d'église et éleveur d'un large cheptel, M. Babona était une figure importante de Bogoro. Il était également responsable d'une famille importante²⁵⁷. Cette cérémonie était organisée en souvenir de membres de sa famille décédés. [EXPURGÉ] avait fait un communiqué à la radio afin d'informer la population²⁵⁸. Selon ce dernier et P-233, de nombreuses personnes de la localité même, mais aussi venant de Bunia, Kasenyi et Mandro, ont assisté à cette cérémonie²⁵⁹. [EXPURGÉ], qui assistait à cette cérémonie, a estimé que bien plus de 30 personnes y étaient présentes²⁶⁰.

107. L'attaque du 24 février 2003, à l'aube, a surpris la population de Bogoro²⁶¹.

4.2. PRÉPARATION DES ASSAILLANTS AVANT L'ASSAUT

108. P-280, P-250 et P-28, qui faisaient partie des assaillants, ont chacun décrit leur préparation et leur état d'esprit juste avant l'assaut.

109. Selon P-280, un combattant basé au camp de Lagura²⁶², la veille de l'attaque, tous les militaires de son camp se sont rassemblés avec leurs supérieurs hiérarchiques. Leur commandant, Kute, les a informés qu'ils attaqueraient Bogoro le lendemain. Il a galvanisé les troupes et leur a donné des ordres en vue de cette attaque²⁶³. Les combattants ont notamment reçu les instructions sur l'itinéraire à suivre²⁶⁴. D'autres commandants lendus de Zumbe étaient présents, dont Mbulo²⁶⁵.

²⁵⁶ [EXPURGÉ].

²⁵⁷ [EXPURGÉ]; [EXPURGÉ].

²⁵⁸ [EXPURGÉ].

²⁵⁹ P-233-T-84-FRA-p.15-1.24-25-p.16-1.1-7; D2-176-T-256-FRA-p.16.

²⁶⁰ [EXPURGÉ].

²⁶¹ P-233-T-84-FRA-p.11-1.11-13; P-166-EVD-OTP-00202-§64.

²⁶² P-280-T-155-FRA-p.62-1.2-5.

²⁶³ P-280-T-156-FRA-p.18-19-T-157-FRA-p.20.

²⁶⁴ P-280-T-157-FRA-p.20-1.16-25.

²⁶⁵ P-280-T-157-FRA-p.24-1.1-13.

110. Comme avant chaque combat, les combattants ont alors reçu des «fétiches» pour les protéger des balles et les rendre plus forts²⁶⁶. Ces fétiches consistaient en des amulettes, des incisions dans le corps ou encore des produits qu'ils mettaient dans le bain²⁶⁷. P-280 a expliqué que, comme ils allaient attaquer un village hema, il n'y avait aucun interdit qui s'appliquait pour que ces fétiches fonctionnent²⁶⁸: « *[les personnes leur remettant les fétiches] nous ont dit que nous avions le feu vert, nous pouvions faire tout ce dont nous avons besoin. Et, quand ils vous disent «tout ce dont vous avez besoin », vous pouvez piller, vous pouvez faire tout ce que vous voulez* ». Il a ajouté que tous les combattants se comportaient de la même manière²⁶⁹.

111. Selon P-28, un combattant au sein des forces ngities basées à Aveba²⁷⁰, son groupe s'est tout d'abord déplacé, sous les ordres de son commandant, d'Aveba à Kagaba, où ils devaient retrouver d'autres combattants²⁷¹. G. Katanga a reconnu que cette réunion faisait partie du plan d'attaquer Bogoro²⁷². Les combattants s'y sont ainsi retrouvés en très grand nombre (peut-être 1000 ou 2000)²⁷³, recevant les instructions et les motivations nécessaires en vue de l'attaque²⁷⁴. Le commandant du camp de Kagaba, Yuda²⁷⁵, a prononcé un discours pour les encourager. Il leur a dit de combattre pour prendre le contrôle de la zone et d'attendre la fin des combats pour piller²⁷⁶. Plusieurs autres commandants étaient présents à ce rassemblement : G. Katanga ; Dark, le second de Yuda ; Move commandant à Aveba et Anguluma,

²⁶⁶ P-280-T-157-FRA-p.7-1.10-19-p.8-1.16-21-p.17-1.13-23-T-159-FRA-p.77-1.19-24.

²⁶⁷ P-280-T-157-FRA-p.7-1.7-9.

²⁶⁸ P-280-T-155-FRA-p.54-1.1-5-T-157-FRA-p.18-19-T-160-FRA-p.41-1.7-14.

²⁶⁹ P-280-T-155-FRA-p.54-1.1-5-T-157-FRA-p.18-19-T-160-FRA-p.41-1.7-14-1.20-25-T-156-FRA-p.18-1.1-6-p.19-1.1-8.

²⁷⁰ P-28-T-216-FRA-p.66-1.2-7.

²⁷¹ P-28-T-217-FRA-p.43-44.

²⁷² G. Katanga-T-318-FRA-p.3-p.5-6.

²⁷³ P-28-T-217-FRA-p.50-1.12-14.

²⁷⁴ P-28-T-217-FRA-p.36.

²⁷⁵ P-28-T-217-FRA-p.9-1.22-24.

²⁷⁶ P-28-T-217-FRA-p.36-1.23-27-p.48-1.19-28.

commandant du camp de Mandre²⁷⁷. Selon P-28 des combattants de l'APC étaient également présents²⁷⁸.

112.P-28 a décrit comment ils ont également pris des «fétiches» et suivi des rituels pour les rendre forts et invulnérables²⁷⁹. Avant de partir, les combattants *«étaient contents puisqu'une décision avait été prise ; ils étaient déterminés à gagner cette bataille. Et ils se disaient que s'ils gagnaient, ils allaient piller des biens et occuper l'endroit»*²⁸⁰. Ils ont chanté des chants visant ou insultant «l'ennemi», qu'il soit homme ou femme²⁸¹.

113.P-219 a également vu des combattants, dont G. Katanga, quitter Aveba la veille de l'attaque. Il a appris qu'ils allaient à Bogoro²⁸².

114.P-250, qui était combattant lendu-Nord au camp de Zumbe, a expliqué que, lors d'un rassemblement à Ladile la veille de l'attaque, Bahati de Zumbe a transmis un plan d'attaque pour encercler Bogoro, que les commandants et combattants devaient respecter²⁸³. Conformément au plan transmis, les combattants du groupe de P-250, dirigé par Lone Nyunye, se sont rassemblés avec d'autres combattants à Kavelega, où leurs commandants les ont encouragés pour la bataille²⁸⁴.

115.Après ces divers préparatifs, chaque groupe (Lendus-Nord et Ngitis) a pris la direction de Bogoro selon les instructions reçues.

116.P-280 et P-28 ont décrit avec détails les directions qu'ils ont suivies pour entrer dans Bogoro par différents points d'entrée et ainsi à encercler rapidement son centre²⁸⁵. Les combattants comme, P-280, étaient guidés par leur commandant, qui recevait ses ordres du commandant des opérations²⁸⁶. Le groupe dont faisait parti P-280 s'est ainsi posté à proximité de la route, en attendant le signal pour lancer l'attaque²⁸⁷.

²⁷⁷ P-28-T-217-FRA-p.49-1.1-6-p.50-1.3-8.

²⁷⁸ P-28-T-217-FRA-p.50-1.3-8.

²⁷⁹ P-28-T-217-FRA-p.36-p.44-1.25-28-p.45-47;P-219-T-206-FRA-p.30-31-T-207-FRA-p.26.

²⁸⁰ P-28-T-217-FRA-p.36-1.24-27-p.49-1.9-11.

²⁸¹ P-28-T-217-FRA-p.49-1.9-26;P-219-T-205-FRA-p.37-38.

²⁸² P-219-T-205-FRA-p.50-52-T-208-FRA-p.62-1.10-20.

²⁸³ P-250-T-94-FRA-p.4.

²⁸⁴ P-250-T-94-FRA-p.10-11.

²⁸⁵ P-280-T-156-FRA-p.17-1.21-23;P-28-T-217-FRA-p.37-1.1-5-p.51-p.52-1.11-13.

²⁸⁶ P-280-T-156-FRA-p.23-1.12-17-T-157-FRA-p.22-1.9-17.

²⁸⁷ P-280-T-156-FRA-p.23-1.15-17-p.24-p.35-37-T-157-FRA-p.21.

117. Au cours de l'attaque, P-280 a constaté que d'autres groupes s'étaient également positionnés afin d'encercler le village²⁸⁸. La route de Kasenyi était ainsi bloquée par son groupe, celle de Geti par la FRPI, et celle de Bunia était également coupée, pensait-il par les éléments de Zumbe²⁸⁹. Selon P-28, l'attaque devait partir de deux endroits : Kagaba et Medhu. Ces deux groupes se sont effectivement retrouvés à Bogoro²⁹⁰. P-28 savait que les combattants de Zumbe prendraient également part au combat²⁹¹. P-28 a vu Germain Katanga et ses «compagnons» diriger le groupe de combattants ngitis qui se dirigeait vers Bogoro²⁹².
118. P-250 a fourni des précisions et un schéma détaillé du plan d'attaque que lui avait transmis son commandant, confirmant ces différents angles d'attaque des troupes lendues-Nord et ngities et indiquant les différentes positions de l'UPC qui devaient être attaquées. Certains groupes étaient notamment positionnés pour couper toute retraite aux fuyards²⁹³.
119. P-219, qui a reçu le récit de combattants et notamment des commandants Katanga, Yuda et Bahati de Zumbe, après l'attaque, a également expliqué comment Bogoro avait été pris en étau par les forces lendues-Nord et ngities. Germain Katanga lui a notamment dit qu'il avait pris part à l'assaut²⁹⁴.

4.3. ASSAUT ET PRISE DE BOGORO

120. Les accusés mettent en doute le nombre de victimes civiles de l'attaque. Selon eux, il s'agirait de victimes « de balles perdues »²⁹⁵. Les témoins de M. Ngudjolo n'ont rien apporté sur ce point prétendant qu'ils ne savent pas s'il y a eu des victimes civiles ou

²⁸⁸ P-280-T-157-FRA-p.22.

²⁸⁹ P-280-T-156-FRA-p.23-1.12-17-T-157-FRA-p.23.

²⁹⁰ P-28-T-217-FRA-p.35-36-T-218-FRA-p.12-1.6-10-T-219-FRA-p.17-P-250-T-94-FRA-p.7.

²⁹¹ P-28-T-218-FRA-p.15-1.26-28.

²⁹² P-28-T-217-FRA-p.52-1.3-7.

²⁹³ EVD-OTP-00024-P-250-T-94-FRA-p.15-1.8-10-p.18-19-p.48-49.

²⁹⁴ P-219-T-205-FRA-p.62-63-T-206-FRA-p.7-8

²⁹⁵ G.Katanga-T-318-FRA-p.30-T-322-FRA-p.61-T-324-FRA-p.37-T-325-FRA-p.59; M.Ngudjolo-T-332-FRA-p.31-32-T-333-FRA-p.43.

quel était leur nombre puisqu'ils n'y étaient pas²⁹⁶. D2-1 et D2-148, deux anciens combattants ngitis qui ont déposé pour G. Katanga, ont, par contre, nié, ou tenté de minimiser un maximum, les victimes civiles. La véracité de leurs propos doit cependant être remise en cause, au terme de leur déposition et au vu des dépositions précises et concordantes de nombreux autres témoins.

121. Ainsi, D2-1 n'explique pas d'où il tient pareille information, alors qui n'était pas présent lors de l'attaque (il était à Nyabiri)²⁹⁷. Quant à D2-148, il reconnaît qu'il y a eu des civils tués notamment à l'école de Bogoro²⁹⁸, mais c'est seulement après plusieurs questions répétées, refus de répondre et intervention du Président de la Chambre, qu'il admet que des civils ont été tués à la machette. Le témoin est énervé par ces questions, déclarant qu'elles lui « compliquent la vie »²⁹⁹. Il prétend également que, comme il s'est directement rendu au camp, il ne « *sait* » pas si des civils ont été tués à l'extérieur de l'école, tout en affirmant qu'il n'était pas présent lorsque des civils ont été tués au camp³⁰⁰.

122. Ces récits ne résistent pas aux témoignages précis, concordants et détaillés qu'ont donnés plusieurs témoins. Tant victimes de l'attaque qu'assaillants l'ont décrite comme étant particulièrement intense. Elle a débuté un lundi à l'aube, le 24 février 2003, faisant plus de 200 victimes.

4.3.1. Massacre de la population civile

123. L'attaque a débuté un lundi à l'aube, le 24 février 2003. L'ensemble des témoins, qu'ils aient été victimes de l'attaque ou assaillants, l'ont décrite comme étant particulièrement intense³⁰¹.

124. Selon P-280, avant de lancer l'assaut à proprement parler, son groupe est d'abord entré en silence dans les maisons pour tuer les civils dans leur sommeil, à l'arme

²⁹⁶ D3-44-T;D3-55-T;D3-88.

²⁹⁷ D2-1-T-277-FRA-p.36-1.4-15-p.61-1.14-19.

²⁹⁸ D2-148-T-279-FRA-p.18-1.14-p.19-1.27.

²⁹⁹ D2-148-T-280-FRA-p.22-26-p.27-1.1.

³⁰⁰ D2-148-T-280-FRA-p.27-28.

³⁰¹ P-323-T-117-FRA-p.27-1.3-17;D2-176-T-255-FRA-p.35-36.

blanche³⁰². Une partie des combattants est allée directement combattre au camp de l'UPC, tandis que P-280 et d'autres sont allés au niveau du centre pour empêcher les combattants de l'UPC de fuir³⁰³.

125. Selon P-28 qui progressait dans un groupe d'assaillants, les tirs ont commencé vers 5-6h du matin, lorsque l'UPC a découvert leur présence³⁰⁴. P-28 et ses compagnons ont alors commencé à combattre en tirant, criant et injuriant l'ennemi³⁰⁵. Ceux qui avaient des armes à feu, comme P-28, étaient en première ligne et ceux qui avaient des armes blanches ou les munitions marchaient derrière pour achever les cadavres³⁰⁶. Germain Katanga était parmi les combattants³⁰⁷.

126. Les témoins qui étaient pour leur part au village lorsque l'attaque a débuté ont également déclaré que celle-ci a débuté vers 4-5h du matin, au lever du jour. Ils ont, chacun, décrit comment ils ont été réveillés ou alertés par le crépitement des balles et/ou le bruit des assaillants³⁰⁸.

127. Ils ont déclaré que les assaillants étaient très nombreux³⁰⁹, que les tirs venaient de partout³¹⁰ et étaient particulièrement nourris³¹¹. Selon P-268, qui parvint à se cacher entre l'école Kavali et le camp, les tirs et les assaillants venaient notamment de Katoni³¹². Ces derniers passaient entre les maisons en tirant et en s'attaquant aux maisons³¹³. Ce même témoin et P-233 ont indiqué avoir vu des combattants venir de la direction de la rivière de Nyakibira³¹⁴. P-323, qui était au camp, a expliqué que les

³⁰² P-280-T-156-FRA-p.39-1.9-25-p.40-1.19-25-p.41-1.1-4.

³⁰³ P-280-T-161-FRA-p.37-1.4-21.

³⁰⁴ P-28-T-217-FRA-p.37-1.4-7-p.52-1.17-22.

³⁰⁵ P-28-T-217-FRA-p.52-1.17-22-p.53-1.25-26.

³⁰⁶ P-28-T-219-FRA-p.10-1.20-28-p.11-1.1-14; P-219-T-206-FRA-p.19-1.26-28-p.20-1.1-8.

³⁰⁷ P-28-T-217-FRA-p.53-1.3-10.

³⁰⁸ P-233-T-83-FRA-p.66-1.17-23; P-268-T-107-FRA-p.14-1.13-19; V-2-T-231-FRA-p.28-1.13-17; V-4-T-233-FRA-p.68-1.23-27-p.69-1.22-28-p.70-1.1-1; P-323-T-117-FRA-p.27-1.3-5; D2-176-T-255-FRA-p.34.

³⁰⁹ P-268-T-107-FRA-p.26-1.25; P-323-T-117-FRA-p.28-1.22-24-p.30-1.9-16; D2-176-T-255-FRA-p.35-1.12-21.

³¹⁰ P-268-T-108-FRA-p.85-1.13-16; V-2-T-231-FRA-p.41-1.24-28-T-232-FRA-p.15-1.4-9-p.38-1.16-25; V-4-T-233-FRA-p.69-1.2-18-T-234-FRA-p.9-1.1-5; P-323-T-117-FRA-p.27-1.3-5-p.28-14-24; D2-176-T-256-FRA-p.8.

³¹¹ P-233-T-88-FRA-p.34-1.21-25-p.35-1.1-1; P-268-T-107-FRA-p.19-1.15-24-T-108-FRA-p.85-1.4-6; V-2-T-231-FRA-p.29-1.13-14-T-232-FRA-p.39-1.11-12; P-323-T-117-FRA-p.27-1.6-12-p.28-1.14-18.

³¹² P-268-T-107-FRA-p.20-1.16-18-p.26-1.8-14.

³¹³ P-268-T-107-FRA-p.26-1.8-25-p.27-1.1-2.

³¹⁴ P-233-T-83-FRA-p.72-1.22-25-p.73-1.1-3-T-88-FRA-p.28-1.2-25; P-268-T-108-FRA-p.43.

positions de l'UPC vers le Mont Waka, Geti et Kasenyi se sont repliées quand l'attaque a commencé. Il a ainsi constaté que les assaillants « *sont entrés par tous les coins de Bogoro* »³¹⁵. D2-176, qui y était aussi, a en effet vu des assaillants venir de la direction de Waka, Medhu, Geti et Zumbe³¹⁶.

128. Plusieurs témoins ont aussi expliqué que les assaillants criaient, chantaient, jouaient du tambour, des cloches et soufflaient dans des sifflets et cornes pour exprimer leur colère au combat³¹⁷.

129. Rapidement, les gens de Bogoro ont fui comme ils pouvaient. Suivant les instructions précédemment reçues, plusieurs civils ont tenté de rejoindre le camp. D'autres se sont enfuis comme ils le pouvaient dans la brousse.

130. P-323 et D2-176 ont pris position avec d'autres combattants de l'UPC dans une tranchée autour du camp. Ils ont expliqué que lorsque l'attaque a commencé, la population civile est venue se réfugier dans les salles de classe de l'Institut³¹⁸. Après avoir été brusquement réveillée par le bruit des assaillants et les tirs de balles, V-4, [EXPURGÉ], a réussi, avec d'autres personnes présentes dans la maison, à se réfugier au camp, situé non loin, décrivant la scène en ces termes :

*« Lorsque je courais, il y avait bien d'autres personnes qui faisaient la même chose sur le chemin. Et à mon arrivée, j'ai trouvé des gens sur place, et il y a d'autres personnes qui sont arrivés sur place en même temps que moi. [...] Chacun courait pour sauver sa peau en s'installant dans les bâtiments de l'Institut. [...] A notre arrivée, certaines personnes entraient par la porte et d'autres par les fenêtres parce que les ennemis les poursuivaient. [...] La situation n'était pas bonne. Tout le monde voulait pénétrer dans la salle de classe, si bien qu'on se bousculait pour entrer et échapper aux conséquences de la guerre. »*³¹⁹

³¹⁵ P-323-T-117-FRA-p.28-p.29-l.8-14.

³¹⁶ D2-176-T255-FRA-p.35-l.3-7.

³¹⁷ P-268-T-107-FRA-p.14-l.16-19; V-4-T-233-FRA-p.69-l.25-26; P-323-T-117-FRA-p.29-l.1-2; D2-176-T-255-FRA-p.35-l.12-19; P-280-T-160-FRA-p.11-l.13-15.

³¹⁸ P-323-T-117-FRA-p.29-l.4-7-l.24-25-p.30-l.1-7-T-118-FRA-p.30-l.9-11; D2-176-T-256-FRA-p.31-l.22-28-p.32

³¹⁹ V-4-T-234-FRA-p.2-5; D2-176-T-256-FRA-p.12.

131.En arrivant à l'intérieur de la salle de classe, V-4 a vu des enfants, des jeunes filles, des adultes et des personnes âgées qui s'y étaient aussi réfugiés, parmi lesquelles [EXPURGÉ] et ses enfants, et des personnes qu'elle a reconnues comme étant Hema et Alure :

« [Les gens] se trouvaient dans un mauvais état, un état pitoyable. [...] Etant donné la situation du moment, les gens pleuraient beaucoup à cause de ce qui se passait en dehors du camp. Les gens étaient très éprouvés et [...] il y en a même qui perdaient connaissance. [...] Les gens s'entassaient de plus en plus. Il n'était pas facile de trouver un endroit où s'asseoir. [...] il y a des gens qui se couchaient sur le ventre et d'autres étaient à genou. » ³²⁰

132.V-4 a expliqué que, pendant ce temps, l'UPC luttait contre les assaillants à l'extérieur du camp³²¹. Elle a aussi entendu des personnes crier et pleurer³²².

133.P-323 et D2-176 ont décrit la violence exceptionnelle de l'attaque, la stratégie d'encercllement du camp par les assaillants et leur assaut en plusieurs temps. A plusieurs reprises, ils ont repoussé les assaillants, mais ceux-ci revenaient toujours à la charge plus nombreux³²³. D2-176 a constaté la perte de nombreux autres combattants de l'UPC, dont un certain Byaruhanga³²⁴. P-323 a expliqué que les nombreux blessés étaient évacués dans le bureau de l'Institut qui servait de dépôt de munitions³²⁵.

134.D'autres témoins ont déclaré ne pas avoir pu accéder à l'Institut, notamment parce qu'ils étaient trop loin pour l'atteindre avant qu'il ne soit encerclé par les assaillants³²⁶. Ainsi, P-268 et P-233 ont décrit, avec détails, comment ils se sont enfuis

³²⁰ V-4-T-234-FRA-p.5-l.21-28-p.6-l.1-14.

³²¹ V-4-T-234-FRA-p.4-l.15-24-p. 6-l.18-23;P-323-T-118-FRA-p.30-l.9-11-p.31-l.21-22.

³²² V-4-T-234-FRA-p.6-l.26-28.

³²³ P-323-T-117-FRA-p.27-p.29-l.19-21;D2-176-T-255-FRA-p.35-36.

³²⁴ D2-176-T-255-FRA-p.35-l.20-25.

³²⁵ P-323-T-117-FRA-p.35-l.8-15.

³²⁶ P-233-T-84-FRA-p.13-l.14-23;P-268-T-107-FRA-p.19-l.19-24-T-108-FRA-p.62-l.24-25-p.63-l.1-3;V-2-T-231-FRA-p.29-l.10-19-T-232-FRA-p.38-39;D2-176-T-256-FRA-p.31-l.28-p.32-l.1-2.

et cachés dans la brousse avec d'autres civils³²⁷. Lors de sa fuite, P-268 a vu un enfant se faire tuer par balle³²⁸. P-233 s'est fait tirer dessus alors qu'il tentait de s'enfuir et n'était pas armé³²⁹. Après avoir tenté différentes directions, il s'est caché dans le lit de la rivière Bayo³³⁰, à proximité de [EXPURGÉ]³³¹. Plus tard, P-233 a réussi à s'enfuir vers Bunia, où il retrouvera d'autres civils qui ont échappé à l'attaque. P-132 s'est également cachée dans la brousse entre sa maison et le mont Waka, après avoir [EXPURGÉ]³³².

135.N'ayant pu atteindre le camp, V-2 s'est enfuie vers le mont Waka, à l'instar d'autres civils. [EXPURGÉ] elle ne pouvait pas courir vite et s'est fait rapidement rattraper par les assaillants, qui la pourchassaient criant «*attrapez ces Hemas!*». Pour se protéger, elle a alors crié qu'elle n'était pas de l'UPC. Un assaillant l'a cependant rattrapée et [EXPURGÉ] :

*« Lorsque les ennemis m'ont attaquée par derrière, j'étais en train de courir, j'ai senti [EXPURGÉ]. J'ai continué à courir. Et je me suis dit que ce n'était pas mon jour, ce n'était pas mon jour. J'ai pu courir et j'ai pu fuir en dépit du fait que ces gens-là étaient forts et ils couraient fort derrière moi. [...] [EXPURGÉ], j'ai pleuré, j'ai beaucoup pleuré et je courais, je courais pour que je ne sois pas attrapée. [...] Je me suis cachée dans la brousse. Et ces gens-là continuaient à crier dans leur langue »*³³³.

136.Tout en s'échappant, V-2 a entendus les assaillants continuer à poursuivre d'autres personnes qui tentaient de leur échapper³³⁴.

137.Les combats ont été particulièrement intenses jusqu'à la première partie de la journée, au moment de la prise du camp de l'UPC par les assaillants ³³⁵. P-28, a

³²⁷ P-233-T-83-FRA-p.67-69;P-268-T-107-FRA-p.14-1.20-25-p.15-1.1-4-p.20-1.3-6-T-108-FRA-p.34-1.9-23-p.63-1.22-25-p.85-1.7-16.

³²⁸ P-268-T-107-FRA-p.19-1.15-24.

³²⁹ P-233-T-83-FRA-p.67-1.20-25-T-88-FRA-p.26-1.15-24.

³³⁰ P-233-T-83-FRA-p.67-69-EVD-OTP-00010: croquis précisant où le témoin s'est caché.

³³¹ P-233-T-84-FRA-p.7-1.13-20;P-268-T-108-FRA-p.85-1.7-12.

³³² P-132-T-138-FRA-p.78-79-p.83-T-139-FRA-p.8-9-EVD-OTP-00055 ; Voir aussi P-249-T-135-FRA-p.41-48.

³³³ V-2-T-231-FRA-p.30-1.1-4-p.31-33-p.36-41-T-233-FRA-p.14-1.2-11.

³³⁴ V-2- T-231-FRA-p.41-1.20-21.

³³⁵ P-233-T-88-FRA-p.34-1.21-24;P-268-T-107-FRA-p.31-1.10-18.

expliqué que, quelques heures après le commencement de l'assaut, son groupe a envisagé de se replier étant à court de munitions. C'est grâce à un renfort venu de Zumbe qu'ils ont finalement pris le dessus sur les combattants de l'UPC et fait tomber le camp³³⁶.

138.P-323, qui était au camp de l'UPC, a expliqué qu'à court de munitions et face aux assaillants qui étaient beaucoup plus nombreux, ils n'ont pas pu résister et ont décidé de faire évacuer les civils en ouvrant un couloir au niveau de la colline de Waka³³⁷.

139.Selon ce même témoin, les assaillants « *tuaient toute personne qu'ils trouvaient sur leur passage* », éventuellement à la machette³³⁸, sans faire aucune distinction entre les civils et les combattants de l'UPC qui fuyaient³³⁹, hommes, femmes, enfants, ou personnes âgées³⁴⁰. Selon D2-176 les assaillants en provenance de Geti sont entrés en premiers, suivis de ceux venant de Zumbe et Bunia³⁴¹. Ils ont commencé à tuer les civils qui tentaient de s'enfuir des salles de classe. Il a notamment vu [EXPURGÉ], tué par balle alors qu'ils fuyaient vers le Mont Waka³⁴². Selon lui, peu de gens ont pu se sauver et beaucoup de civils ont été tués dans les salles de classe³⁴³. P-323 estime également que la population qui n'a pas réussi à fuir de l'Institut a été tuée³⁴⁴. [EXPURGÉ] et [EXPURGÉ], qui s'y étaient réfugiées, n'ont pas réussi à s'enfuir et il ne les a plus revues depuis lors³⁴⁵. Il n'a jamais revu aucun des blessés qui se trouvaient à l'Institut³⁴⁶. D2-176 et P-323 ont appris plus tard à Bunia qu'entre un tiers et la moitié des effectifs de l'UPC ont été tués lors de l'attaque³⁴⁷. P-280, qui faisait partie des

³³⁶ P-28-T-217-FRA-p.37-1.7-14-T-218-FRA-p.16-17-T-222-FRA-p.43-44; Voir également P-268-T-107-FRA-p.26-1.8-25-p.27-1.1-6; P-280-T-156-FRA-p.41.

³³⁷ P-323-T-117-FRA-p.29-1.22-23-p.30-1.14-16-p.27-1.19-24-p.36-1.5-17; D2-176-T-255-FRA-p.36-1.24-25.

³³⁸ P-323-T-117-FRA-p.36-1.18-25-p.37-1.1-3-1.14-15; D2-176-T-255-FRA-p.36-1.21-23.

³³⁹ P-323-T-117-FRA-p.37-1.14-15.

³⁴⁰ P-323-T-117-FRA-p.37-1.14-15-1.23-25-p.38-1.1-6.

³⁴¹ D2-176-T-256-FRA-p.51.

³⁴² D2-176-T-256-FRA-p.13.

³⁴³ D2-176-T-255-FRA-p.36-1.14-23-T-256-FRA-p.31-1.11-14-p.33-1.7-8-p.34-1.10-14; Voir aussi P-166-T-225-FRA-p.62-1.21-26-T-226-FRA-p.4-1.2-5-1.25-28-T-227-FRA-p.6-1.15-28

³⁴⁴ P-323-T-117-FRA-p.27-1.19-20.

³⁴⁵ P-323-T-117-FRA-p.34-1.21-24-p.38-1.17-25-p.39-p.1-7.

³⁴⁶ P-323-T-117-FRA-p.47-1.12-18.

³⁴⁷ P-323-T-117-FRA-p.47-1.4-11; D2-176-T-255-FRA-p.40.

assaillants, a déclaré qu'ils avaient tué tous les combattants de l'UPC qu'ils ont pu capturer³⁴⁸.

140. Suivant les instructions des éléments de l'UPC en pleine débâcle, V-4, qui était à l'Institut, a aussi fui en direction du mont Waka³⁴⁹. Elle a vu comment les assaillants « *pourchassaient la population civile et comment ils découpaient à la machette leurs victimes* »³⁵⁰. De son avis, il ne fait pas de doute que ceux qui sont restés à l'Institut ont été massacrés³⁵¹.

141. P-233 et V-2 ont également pu voir, de là où ils se trouvaient, la fuite de la population et/ou des combattants UPC vers le mont Waka³⁵². P-268 a déclaré que, de sa cachette, il a entendu beaucoup de bruit vers l'Institut : des crépitements de balles, les gens criaient, pleuraient. Il en a déduit qu'ils étaient découpés à la machette³⁵³.

142. Ce témoin a, par ailleurs, vu directement et de près, les cadavres de femmes, enfants et vieillards à l'Institut de Bogoro. P-268 avait, au départ, réussi à échapper aux assaillants et à se cacher dans le lit d'une rivière. Toutefois, pensant que les combats étaient terminés, il était sorti et, rapidement, s'était fait arrêter par des assaillants qui l'ont emmené à l'Institut³⁵⁴. P-268 y a été détenu jusqu'au lendemain. Il y a vu 8 autres personnes également détenues par les assaillants, dont un certain [EXPURGÉ], militaire de l'UPC, et trois femmes civiles hemas ([EXPURGÉ], [EXPURGÉ], [EXPURGÉ])³⁵⁵.

143. A l'Institut, P-268 a vu de nombreux blessés³⁵⁶ et des cadavres de femmes, d'enfants et de personnes âgées découpés à la machette, ou tués par balle. Certaines victimes avaient été déshabillées. Ces corps étaient éparpillés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur

³⁴⁸ P-280-T-158-FRA-p.10-l.21-25.

³⁴⁹ V-4-T-234-FRA-p.7.

³⁵⁰ V-4-T-234-FRA-p.11-l.16-19.

³⁵¹ V-4-T-234-FRA-p.7-l.4-5-l.20-21.

³⁵² P-233-T-84-FRA-p.9-l.3-25; V-2-T-231-FRA-p.29-l.23-28; P-268-T-108-FRA-p.11-l.2-16.

³⁵³ P-268-T-107-FRA-p.15-l.11-13.

³⁵⁴ P-268-T-107-FRA-p.14-l.20-25-p.15.

³⁵⁵ P-268-T-107-FRA-p.17-l.9-21-p.48-49-p.52.

³⁵⁶ P-268-T-107-FRA-p.15-l.21-22.

de la salle de classe où il a été détenu. Certains corps étaient démembrés et les coups de machettes étaient le plus souvent donnés au cou et aux jambes³⁵⁷. P-268 a en outre précisé avoir vu un grand nombre (environ 400) d'assaillants ngitis et lendus à l'Institut quand il y était détenu prisonnier³⁵⁸.

144.P-28, qui est entré dans le camp après sa chute, a lui aussi confirmé la présence de nombreux cadavres de civils tués par balles (femmes, enfants, jeunes hommes) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Institut³⁵⁹.

145.P-28 a, en outre, déclaré que toute personne rencontrée par les combattants était une cible, qu'elle soit civile ou militaire³⁶⁰ parce que leur méthode habituelle était de n'avoir aucune pitié pour qui que ce soit³⁶¹. P-219, qui [EXPURGÉ], a également parlé du caractère banal des tueries et mutilations pour les combattants, ainsi que la gloire qu'ils en tiraient³⁶².

146.Selon P-280, tout au long de l'attaque, les combattant défonçaient les portes et tuaient tout le monde à l'intérieur des maisons et restaient à l'extérieur pour intercepter les fuyards³⁶³. Les combattants demandaient parfois aux personnes interceptées quel était leur groupe ethnique. S'il s'agissait d'un Hema, ils le tuaient. Ils pouvaient, par contre, épargner des Biras ou des Lulus³⁶⁴. Selon P-280, les assaillants n'hésitaient pas non plus à incendier les maisons avec les personnes qui se trouvaient à l'intérieur³⁶⁵.

147.D2-176 a également expliqué que les combattants tiraient sur tous les civils qui cherchaient à quitter leurs maisons ou les attaquaient à la machette³⁶⁶. De leur cachette, P-268 et P-233 ont entendu des gens implorer la clémence des assaillants et

³⁵⁷ P-268-T-107-FRA-p.17-1.1-9-p.44-1.22-25-p.45-47-p.57-61;P-287-T-129-FRA-p.38-39.

³⁵⁸ P-268-T-107-FRA-p.52-1.19-21-p.61-1.5-14.

³⁵⁹ P-28-T-217-FRA-p.54-1.5-9-1.26-28-p.55-1.1-10-T-219-FRA-p.7-1.3-4-p.8-1.8-15.

³⁶⁰ P-28-T-218-FRA-p.48-1.14-19-T-219-FRA-p.8-1.4-7.

³⁶¹ P-28-T-217-FRA-p.37-1.12-18-p.38-1.16-18-T-218-FRA-p.48-1.26-28-p.49-1.1-10;P-219-T-205-FRA-p.63-1.11-18-T-206-FRA-p.11-1.10-16.

³⁶² P-219-T-207-FRA-p.16-17-T-206-p.37-1.22-28-p.38-1.1-7.

³⁶³ P-280-T-156-FRA-p.41-1.11-22-p. 42;T-160-FRA-p.30-32;P-268-T-107-FRA-p.15-1.2-10-p.26-1.8-25-p.27-1.1-2.

³⁶⁴ P-280-T-156-FRA-p.42-43-p.45.

³⁶⁵ P-280-T-156-FRA-p.46-1.14-19;P-28-T-218-FRA-p.19-1.3-4;P-268-T-107-FRA-p.26-1.8-25.

³⁶⁶ D2-176-T-256-FRA-p.34-1.10-12.

crier à l'aide³⁶⁷. Avant d'être pris par des assaillants, P-268 a entendu des cris et des bruits venant de l'hôtel Lagura. Il a, par la suite, vu un cadavre tué à la machette à cet endroit. Il en a déduit que des personnes s'étaient faites tuer près de cet hôtel³⁶⁸.

148.Selon P-233, les assaillants incendiaient la brousse pour faire sortir ceux qui s'y étaient cachés³⁶⁹. Il a entendu qu'on tirait sur un civil, un certain [EXPURGÉ], qui s'était caché avec lui et qui était sorti de leur cachette pour aller chercher de la nourriture³⁷⁰. La sœur de P-233 lui a également expliqué plus tard comment les assaillants avaient débusqué leur [EXPURGÉ] et l'avaient tuée³⁷¹. P-323 qui, après s'être enfui, avait décidé de revenir vers Bogoro dans l'après-midi du même jour pour observer la situation de loin, a également entendu les gens crier³⁷².

149.Les assaillants criaient, en swahili ou hema, aux personnes cachées que les assaillants étaient partis et qu'elles pouvaient sortir. Ils ont utilisé des civils capturés, notamment P-268, pour faire sortir les gens afin de les arrêter ou de les tuer³⁷³.

150.Les personnes interceptées par les assaillants étaient soit tuées soit conduites à l'Institut, pour être interrogées³⁷⁴. Elles étaient systématiquement interrogées sur leur origine ethnique. Trois femmes ont raconté à P-233 qu'elles ont eu la vie sauve en prétendant être Lendue, Nande et Alure respectivement³⁷⁵.

151.P-287, [EXPURGÉ], a également été arrêtée, blessée par balle et malmenée à l'Institut³⁷⁶. Les assaillants ont en outre tué [EXPURGÉ]³⁷⁷. Le rapport médical du témoin P-418, non remis en cause par la contre-expertise, établit qu'il est possible que la blessure de P-287 ait été causée par un tir de balles et qu'elle puisse se rapporter

³⁶⁷ P-233-T-84-FRA-p.33-1.1-15;P-268-T-107-FRA-p.32-1.9-12.

³⁶⁸ P-268-T-107-FRA-p.31-1.19-25-p.32-1.1-16-p.57-1.11-12.

³⁶⁹ P-233-T-84-FRA-p.34-1.6-21.

³⁷⁰ P-233-T-83-FRA-p.75-1.17-20-p.79-1.2-25-p.80-1.1-5.

³⁷¹ P-233-T-84-FRA-p.5-1.24-25-p.6-1.3-20-T-86-FRA-p.11-1.2-11.

³⁷² P-323-T-117-FRA-p.41-1.3-5-p.59-1.21-25.

³⁷³ P-268-T-107-FRA-p.18-1.2-17-p.40-1.19-23-p.66-1.4-17-T-108-FRA-p.73-75;P-233-T-83-FRA-p.75-1.2-16-p.80-1.2-22-T-84-FRA-p.33-1.16-25-p.34-1.1-5;P-166-EVD-OTP-00202-§64-§91-92.

³⁷⁴ P-233-T-84-FRA-p.32-1.24-25-p.33-1.1.

³⁷⁵ P-268-T-107-FRA-p.41;P-233-T-84-FRA-p.13-1.4-13-T-86-FRA-p.17-19-p.21-22;Voir également 1.6.Esclavage sexuel et viols.

³⁷⁶ P-287-T-129-FRA-p.29-1.14-22-p.34-p.41

³⁷⁷ D2-176-T-256-FRA-p.26.

aux événements de 2003³⁷⁸. P-317 et P-233 ont également décrit ce qui lui était arrivé³⁷⁹.

152. Lors de leur fuite de Bogoro, plusieurs témoins ont également indiqué avoir vu des cadavres de civils. Ainsi, alors qu'il s'enfuyait sur la route entre Nyakeru et Lengabo, P-233 a vu les cadavres de deux enfants d'une dizaine d'années environ³⁸⁰.

153. De façon générale, P-28 et P-280 ont reconnu que des civils ont été tués dans tout le village. Selon P-28, après l'attaque, il n'y avait plus que des cadavres qui jonchaient les rues à Bogoro³⁸¹. Il a également vu des civils qui avaient été tués à l'arme blanche dans des maisons, notamment des vieillards³⁸². Avant que P-280 ne retourne au camp de Lagura et après l'attaque, ce dernier a également vu des cadavres de jeunes, de vieux et de très jeunes enfants, notamment sur les chemins de Bogoro³⁸³.

154. P-219, qui s'est rendu à Bogoro le lendemain de l'attaque, a également vu des cadavres, y compris celui d'une vieille dame, entre l'entrée Sud du village et le camp de l'UPC³⁸⁴. Il a vu de nombreux cadavres de civils, tués par balles ou à l'arme blanche, (enfants, des adultes, des femmes et des vieux) dans des salles de classe de l'Institut. Les murs étaient maculés de sang et jonchés d'impacts de balles. P-219 a notamment vu comment certains corps étaient décapités ou mutilés.³⁸⁵

4.3.2. Décompte des victimes de l'attaque

155. A son arrivée à Bunia, V-4 a appris que plusieurs membres de sa famille, dont son oncle, [EXPURGÉ], [EXPURGÉ] et [EXPURGÉ] leurs enfants, ainsi que leurs deux

³⁷⁸ EVD-OTP-00057.

³⁷⁹ P-233-T-87-FRA-p.25-1.22 à p.26-1.6-T-88-FRA-p.71-1.18; P-317-T-228-FRA-p.33-1.1-9; EVD-OTP-00205-§71.

³⁸⁰ P-233-T-86-FRA-p.10-1.2-11.

³⁸¹ P-28-T-217-FRA-p.54-1.9-10-p.55-1.6-13-T-218-FRA-p.18-1.15-18.

³⁸² P-28-T-218-FRA-p.18-1.16-17-T-219-FRA-p.7-1.3-5-p.10-1.7-17.

³⁸³ P-280-T-158-FRA-p.11-1.7-13-T-160-FRA-p.32.

³⁸⁴ P-219-T-205-FRA-p.54.

³⁸⁵ P-219-T-205-FRA-p.55-58-T-206-FRA-p.17.

bergers étaient décédés³⁸⁶. D2-176 a confirmé le décès de [EXPURGÉ], [EXPURGÉ], ses [EXPURGÉ]³⁸⁷. A leur retour à Bogoro en 2005, les enfants du [EXPURGÉ]³⁸⁸.

156.P-323 a appris que sa [EXPURGÉ], âgée de [EXPURGÉ] ans à l'époque, avait été capturée le jour de l'attaque et emmenée à [EXPURGÉ]. Malgré tous ses efforts, il ne l'a pas retrouvée et elle n'a jamais reparu depuis³⁸⁹. P-233 a appris le meurtre d'un ou plusieurs enfants d'une certaine [EXPURGÉ] lors des combats³⁹⁰. P-317, qui était à Bunia juste après l'attaque, a rencontré plusieurs blessés à l'hôpital de Mudzipela³⁹¹.

157.Progressivement, les rescapés de Bogoro restés à Bunia ont organisé un «Comité des déplacés de Bogoro» pour identifier les personnes tuées ou disparues suite à l'attaque, en interrogeant notamment les chefs de famille³⁹². De son côté, P-233 avec d'autres a aussi établi une liste qui recensait environ 200 personnes tuées³⁹³.

158.Dès novembre 2003 et [EXPURGÉ] un recensement des civils tués lors de l'attaque de Bogoro. Ce recensement a duré jusqu'en mars 2005³⁹⁴. [EXPURGÉ] une liste, cherchant à être aussi exhaustif et précis que possible³⁹⁵. Pour ce faire, [EXPURGÉ] plusieurs listes : celle comportant 65 noms établie par le Comité des rescapés de Bunia³⁹⁶, celle [EXPURGÉ] commencé à dresser à Kasenyi (en coopération avec la MONUC³⁹⁷), celle dressée par [EXPURGÉ]³⁹⁸ et, enfin, celle comportant les noms rapportés par les chefs des quatre localités du groupement³⁹⁹. Pour compléter [EXPURGÉ] les chefs de famille de déplacés de Bunia et de Kasenyi, parmi lesquels d'anciens habitants de Dodoy, Bagaya mais aussi de Nyakeru, Talyeba ou de villages

³⁸⁶ V4-T-234-FRA-p.14-l.3-15-p.17-l.4-12-p.23-l.5-18.

³⁸⁷ D2-176-T-255-FRA-p.17-l.19-28-p.18-l.1-7-p.38-l.1-6-p.44-l.17-19-T-256-FRA-p.12-13.

³⁸⁸ V4-T-234-FRA-p.17-l.13-18;D2-176-T-256-FRA-p.13; [EXPURGÉ]; [EXPURGÉ].

³⁸⁹ P-323-T-117-FRA-p.50-52.

³⁹⁰ P-233-T-86-FRA-p.16-18.

³⁹¹ P-317-T-229-FRA-p.33.

³⁹² P-166-T-225-FRA-p.20-21-p.22-l.4-6-p.30-l.24-26-p.31-l.1-15-p.38-l.7-8.

³⁹³ P-233-T-87-FRA-p.7-l.12 à p.9-l.3.

³⁹⁴ [EXPURGÉ].

³⁹⁵ [EXPURGÉ] EVD-OTP-00203.

³⁹⁶ [EXPURGÉ].

³⁹⁷ [EXPURGÉ].

³⁹⁸ [EXPURGÉ].

³⁹⁹ [EXPURGÉ].

situés en collectivité bira et qui s'étaient rapprochées du camp de l'UPC, suite à l'insécurité⁴⁰⁰. Ces chefs de famille lui fournissait un maximum de détails quant aux noms des décédés et leur état civil⁴⁰¹.

159.P-166 connaît la plupart de ces chefs de famille ainsi que certains membres de leur famille décédés lors de l'attaque⁴⁰². Il a cependant [EXPURGÉ] n'était pas exhaustive, notamment parce [EXPURGÉ] qu'elle ne comprenait pas les membres décédés des nombreuses familles qui s'étaient réfugiées en Ouganda après l'attaque⁴⁰³. Il a précisé qu'à l'exception d'un cas, il ne connaît pas de personnes disparues, dont le nom serait repris sur sa liste et qui ne serait en réalité pas décédée⁴⁰⁴. La liste définitive [EXPURGÉ] comporte également les noms de membres de la population tués lors des attaques précédentes de 2001 et 2002, précisant chaque fois la date et le lieu de l'attaque⁴⁰⁵. [EXPURGÉ] et [EXPURGÉ] avaient déjà fait la plus grande partie du recensement des personnes décédées lors des attaques de 2001 et 2002 avant l'attaque de 2003⁴⁰⁶.

160.Au total, la liste [EXPURGÉ] recense environ 150 tués lors de l'attaque du 24 février 2003⁴⁰⁷, dont plusieurs membres de la famille de V-4 (notamment [EXPURGÉ], [EXPURGÉ], [EXPURGÉ] leurs enfants), ainsi qu'une [EXPURGÉ] et la [EXPURGÉ] de D2-176⁴⁰⁸. Y figure aussi notamment les noms des membres de la famille du témoin P-132⁴⁰⁹. [EXPURGÉ] l'original à des enquêteurs de la MONUC en 2005⁴¹⁰.

161.Dans le cadre de ses enquêtes, P-317 a également recensé les victimes de l'attaque du 24 février 2003. Son Unité a rencontré, en mars 2003, environ 100 victimes et témoins

⁴⁰⁰ [EXPURGÉ].

⁴⁰¹ [EXPURGÉ].

⁴⁰² P-166-T-225-FRA-p.31-T-226-FRA-p.22-l.22-26.

⁴⁰³ P-166-T-225-FRA-p.35-l.2-25-p.38-l.13-17.

⁴⁰⁴ P-166-T-225-FRA-p.64-l.21-28-p.65-l.1-11.

⁴⁰⁵ P-166-T-225-FRA-p.40-l.19-28-p.41-l.1-3-EVD-OTP-00203.

⁴⁰⁶ [EXPURGÉ]; [EXPURGÉ].

⁴⁰⁷ EVD-OTP-00203.

⁴⁰⁸ V-4-T-235-FRA-p.24-26;D2-176-T-255-FRA-p.19-p.44-T-256-FRA-p.28.

⁴⁰⁹ P-132-T-138-FRA-p.25-l.21-p.71-l.20-25-p.73;P-166-T-226-FRA-p.25.

⁴¹⁰ [EXPURGÉ].

oculaires de l'attaque⁴¹¹. Ceux-ci ont rapporté un récit similaire à celui décrit ci-dessus, notamment le meurtre de civils à l'arme blanche et par balles⁴¹² et la poursuite de ces exécutions après la fuite des combattants UPC⁴¹³. Selon P-317, aucune information recueillie auprès de ces 100 témoins n'était contradictoire, seules les heures restaient approximatives. Ses rapports concluent que l'attaque « *ne s'est pas limitée à des objectifs militaires, mais semblait également constituer une opération de représailles contre la population civile hema* »⁴¹⁴. Son Unité a établi une liste de 330 victimes, décédées ou disparues, dont la majorité était des civils, la moitié étant des enfants de moins de 18 ans⁴¹⁵.

162. Dans le cadre de ses activités à [EXPURGÉ], P-12 a pu se rendre à Bogoro vers mai-juin 2003 et à pu constater des traces de sang sur les murs des maisons du village⁴¹⁶. Il a appris d'un chef qu'environ 200 victimes hemas ou d'autres ethnies ont été tuées lors de l'attaque⁴¹⁷. G. Katanga a par ailleurs ultérieurement confirmé à P-12 qu'il y a eu beaucoup de morts, parlant de « carnage »⁴¹⁸.

163. A leur retour à Bogoro à partir de 2005, les habitants de Bogoro ont découvert de nombreux ossements, notamment d'enfants⁴¹⁹, sur le Mont Waka et dans le village. Certains ont pu reconnaître les leurs à partir d'un pan de vêtement encore sur les ossements⁴²⁰. P-166 a précisé que, le village étant occupé, les habitants de Bogoro n'ont pas pu enterrer leurs morts immédiatement après l'attaque. Les assaillants n'ont enterré que certains corps dans une fosse commune, à proximité du camp.

⁴¹¹ P-317-T-228-FRA-p.31-l.21-28-p.32-l.1-p.48-l.4-5-T-229-FRA-p.12-14-p.16-l.3-4-p.46-l.12-16 ;EVD-OTP-00206-EVD-OTP-00205-§48.

⁴¹² P-317-T-228-FRA-p.32-p.33-l.1-9;EVD-OTP-00206-§65-EVD-OTP-00205-§69-72.

⁴¹³ P-317-T-228-FRA-p.30-l.18-24.

⁴¹⁴ P-317-EVD-OTP-000206-§64-EVD-OTP-00205-§67-§70.

⁴¹⁵ P-317-T-228-FRA-p.34-T-229-FRA-p.27-l.22-28-p.28-l.1-12;EVD-OTP-00206-§65;EVD-OTP-00205-§69.

⁴¹⁶ P-12-T-196-FRA-p.6-7.

⁴¹⁷ P-12-T-196-FRA-p.8.

⁴¹⁸ P-12-T-197-FRA-p.29-l.8-9-p.30-l.10.

⁴¹⁹ P-233-T-87-FRA-p.24-l.19-25-p.25-l.1-8.

⁴²⁰ P-233-T-86-FRA-p.34-l.4-19;P-166-T-225-FRA-p.63-l.18-25.

Aujourd'hui encore, les villageois retrouvent des ossements dans les environs du village⁴²¹.

4.4. ATTAQUANTS

164. Tout en niant son implication personnelle, G. Katanga admet qu'à l'exception d'Aveba, les membres des différents camps ngitis de Geti, de Mandre, de Kagaba et des environs de Bogoro, ainsi que des APC et des officiers FAC, ont participé à l'attaque du 24 février 2003⁴²². Parmi les commandants, se trouvaient Blaise Koka, Garimbaya et Yuda⁴²³. Selon G. Katanga, les combattants d'Aveba (et donc lui-même) ne pouvaient pas prendre part à l'attaque du 24 février en raison d'un interdit de se battre décrété suite à une défaite récente. Le 10 février 2003, Blaise Koka et environ 100 combattants d'Aveba, dont l'accusé, auraient mené une attaque contre Bogoro qui se serait soldée par une défaite cuisante, les obligeant à abandonner les corps de 10 hommes⁴²⁴. En conséquence, le « féticheur » Kasaki aurait décrété la tenue d'une cérémonie et un interdit de se battre, les empêchant de participer à l'attaque de Bogoro⁴²⁵. G. Katanga a ajouté qu'en outre, il ne pouvait pas laisser Aveba aux mains du Commandant du camp de Tchei, Kisoro qui menaçait à tout instant de venir piller et attaquer la population⁴²⁶.

165. A part D2-176, pour lequel il a déjà été expliqué que cette partie de son récit n'était pas crédible, aucun témoin n'a établi l'existence d'une attaque le 10 février 2003 qui se serait soldée par la mort de 10 soldats ngitis. La déposition même de l'accusé rend du reste ce récit très peu crédible. Selon lui, Blaise Koka aurait décidé d'attaquer Bogoro pour évaluer la « capacité de l'ennemi », « faire du repérage » et, si possible, prendre Bogoro⁴²⁷. Or la topographie des lieux et la localisation du camp de l'UPC,

⁴²¹P-166-T-225-FRA-p.62-I.25-28-p. 63-I.1-3-p.64-I.2-13;P-317-EVD-OTP-00206-§66-EVD-OTP-00205-§68.

⁴²²G.Katanga-T-318-FRA-p.23-T-325-FRA-p.28.

⁴²³G.Katanga-T-318-FRA-p.20-22.

⁴²⁴G.Katanga-T-317-FRA-p.52.

⁴²⁵G.Katanga-T-318-FRA-p.15-T-325-FRA-p.30

⁴²⁶G.Katanga-T-318-FRA-p.14.

⁴²⁷G.Katanga-T-317-FRA-p.51-T-322-FRA-p.11-T-325-FRA-p.15.

étaient déjà parfaitement connues, Bogoro faisant l'objet d'attaques continues. En outre, du fait précisément des précédentes défaites pour prendre Bogoro, l'attaque du 24 février avait été soigneusement préparée, notamment par le ravitaillement en armes (supra) et la coordination des différentes troupes armées (supra). Il est difficile de croire l'accusé lorsqu'il affirme que l'attaque du 10 février faisait partie de l'opération visant à prendre Bogoro⁴²⁸ : comment peut-on imaginer qu'alors que toutes les mesures étaient prises pour assurer la victoire, ils allaient envoyer une petite troupe de 100 hommes pour un "coup d'essai" ?

166. Quant à la prétendue menace qu'aurait représenté Kisoro sur Aveba, on peut sérieusement douter qu'elle ait pu empêcher sa participation à l'attaque. Par ailleurs, si l'on en croit le témoin de G. Katanga, D2-148, il s'agissait d'une menace continue : Kisoro aurait eu l'habitude de semer le trouble à Aveba⁴²⁹, ce qui n'empêchait pourtant pas G. Katanga de participer à des combats et de se déplacer, par exemple, à Beni.

167. G. Katanga a également fait comparaître D2-129 qui prétend avoir vu l'accusé, le jour de l'attaque, à la phonie blanche du centre de santé où D2-129 s'était rendu pour voir ce qui se passait⁴³⁰. Ce récit est contredit par d'autres témoins (infra). Il est peu vraisemblable que D2-129 se soit rendu sans autre motif à la phonie et y ait été reçu par l'opérateur. Pour ces motifs et ceux développés supra (Titre I), la Chambre ne devrait pas retenir sa déposition.

168. Les propos de l'accusé sont, en outre, contredits par d'autres témoins. Ainsi, P-28 a décrit avec précision comment son groupe qui venait d'Aveba avait participé à l'attaque. Il a déclaré avoir vu G. Katanga participer aux combats. Comme développé ci-après, d'autres témoins directs de l'attaque ont indiqué avoir vu des assaillants ngitis venir de toutes les directions. P-12 a également fait état d'une conversation au

⁴²⁸ G. Katanga-T-325-FRA-p.16.

⁴²⁹ D2-148-T-279-FRA-p.14-T-281-FRA-p.16-l.23-24.

⁴³⁰ D2-129-T-271-FRA-p.27-l.2-3-l.18.

cours de laquelle G. Katanga revendique l'attaque de Bogoro. Il dit y avoir participé, ainsi que Yuda, Dark et Cobra⁴³¹.

169.En tout état de cause – *quod non*, même si la Chambre arrivait à la conclusion que G. Katanga n'a pas participé à l'attaque, il est établi qu'il avait le contrôle sur les crimes commis (infra).

170.M. Ngudjolo nie non seulement sa participation personnelle mais aussi toute implication de combattants de Zombe dans l'attaque du 24 février. Au moment de l'attaque, il aurait, au centre de santé de Kamutso, aidé une femme à accoucher⁴³². D3-44, D3-963 et D3-965 ont déposé en ce sens. Pour les motifs exposés supra (Titre I), la Chambre ne devrait cependant pas retenir ces dépositions. Par ailleurs, leurs propos sont contredits par de nombreux autres témoignages concordants et précis.

171.P-280 et P-250, des combattants lendus des camps de Lagura et Zombe, ont détaillé l'attaque de Bogoro par les forces flendues. P-28 a également indiqué que des renforts étaient arrivés de Zombe. Il a, en outre, vu M. Ngudjolo arriver, après les combats, pour célébrer la victoire. D2-148, un combattant ngiti qui a participé à l'attaque, a également confirmé que Bahati de Zombe et Kute, des combattants lendus, sont venus les soutenir pour prendre Bogoro⁴³³.

172.P-317, une fonctionnaire des Nations Unies, a rencontré M. Ngudjolo qui lui a expliqué avoir pris Bogoro parce que, tant que l'UPC y était, la population lendue pouvait difficilement se rendre au Lac Albert⁴³⁴. G. Katanga a expliqué à P-12 qu'il avait été obligé de faire appel à M. Ngudjolo pour prendre Bogoro⁴³⁵. M. Ngudjolo a expliqué qu'il s'était rendu, dès le 28 mars 2003, à Bogoro sur ordres du Commandant Kale Kayuhira de l'UPDF.

⁴³¹ P-12-T-197-FRA-p.27-1.16-17-p.28-1.21.

⁴³² M.Ngudjolo-T-328-FRA-p.13-21-T-329-FRA-p.35-p.38.

⁴³³ D2-148-T-280-FRA-p.20-T-281-FRA-p.19-1.8-13.

⁴³⁴ P-317-T-229-FRA-p.30-1.11-15.

⁴³⁵ P-12-T-197-FRA-p.27-1.18-22-p.30-1.25-26.

173. Selon les nombreux témoins directs de l'attaque, les assaillants étaient Lendus et Ngitis. Ils n'avaient pas de doute à cet égard, étant du reste habitués à subir les attaques des Lendus et des Ngitis, en raison des tensions ethniques existantes⁴³⁶.

174. P-233 a rappelé que les combattants de l'UPC les avaient informés que les Ngitis et les Lendus-Nord risquaient d'attaquer⁴³⁷. Des témoins ont vu les assaillants ou entendu les tirs venir des villages Ngitis et Lendus-Nord⁴³⁸; d'autres encore ont reconnu la langue parlée par les assaillants comme étant le lendu ou le ngiti⁴³⁹. Ainsi, étant [EXPURGÉ] et comprenant [EXPURGÉ] le lendu, V-2 a entendu les combattants qui la rattrapaient crier en lendu⁴⁴⁰. P-268, qui a été détenu par des assaillants à l'Institut, a reconnu que ces derniers parlaient le lendu et le ngiti⁴⁴¹. Il les a aussi reconnus du fait de leur morphologie⁴⁴². Trois témoins ont en outre reconnu Kute, le commandant de bataillon de Lagura, parmi les assaillants. Ils le connaissaient et savaient qu'il était un Lendu de Zumbe, car il avait vécu à Bogoro auparavant⁴⁴³. P-280, qui était du camp de Lagura, et P-28 ont également déclaré l'avoir vu le jour de l'attaque⁴⁴⁴. D2-176 a aussi reconnu les commandants lendus Besto, Ndjabu, Mbiti et Ngadjole pendant les combats⁴⁴⁵. P-219 a appris de combattants présents lors de l'attaque que les commandants lendus-Nord Kute, Boba Boba et Saidi étaient aussi présents⁴⁴⁶.

⁴³⁶ P-233-T-83-FRA-p.78-1.18-25-p.79-1.1-T-87-FRA-p.18-1.21-25;P-268-T-107-FRA-p.5-1.8-12-p.27-1.3-6;V-2-T-231-FRA-p.30-1.1-4-p.41-1.9-1.24-28-T-232-FRA-p.38-1.16-25;V-4-T-233-FRA-p.62-1.16-18-T-234-FRA-p.9-1.1-5;P-323-T-116-FRA-p.72-1.11-15;D2-176-T-256-FRA-p.8-p.51.

⁴³⁷ P-233-T-83-FRA-p.78-1.18-25-p.79-1.1.

⁴³⁸ P-233-T-83-FRA-p.78-1.18-25-p.79-1.1;V-4-T-233-FRA-p.69.

⁴³⁹ P-233-T-84-FRA-p.36-1.1-5;P-268-T-107-FRA-p.27-1.7-14-p.33-1.1-9-p.40-1.12-15-p.61-1.15-24;V-2-T-231-FRA-p.32-1.18-24;V-4-T-233-FRA-p.69-1.25-26-p.70-1.9-13.

⁴⁴⁰ V-2-T-231-FRA-p.33-1.7-10-p.32-1.18-24;P-233-T-88-FRA-p.44-1.23-25-p.45-1.1-4.

⁴⁴¹ P-268-T-107-FRA-p.27-1.7-14-p.33-1.1-9-p.40-1.12-15-p.61-1.15-24.

⁴⁴² P-268-T-108-FRA-p.64-1.11-24.

⁴⁴³ P-268-T-107-FRA-p.37-1.20-22-p.63-T-108-FRA-p.13-1.1-2;P-323-T-117-FRA-p.32-33.

⁴⁴⁴ P-280-T-156-FRA-p.36;P-28-T-218-FRA-p.20-1.13-18.

⁴⁴⁵ D2-176-T-256-FRA-p.10-1.24-28-p.11-1.1.

⁴⁴⁶ P-219-T-206-FRA-p.8.

175. Certains témoins ont, en outre déclaré avoir vu des combattants ougandais⁴⁴⁷. P-28 a indiqué que des membres de l'APC présents à Kagaba, avaient également participé à l'attaque⁴⁴⁸.

176. Bien que les accusés nient toute implication d'enfants soldats dans les combats, il est également apparu des dépositions qu'il y avait de très jeunes combattants parmi les assaillants, comme en a attesté P-28⁴⁴⁹. P-323 et P-268 ont aussi vu, parmi les assaillants, de nombreux jeunes enfants (« kadogo »), âgés de 6, 8 à 16 ans approximativement et armés de flèches et machettes⁴⁵⁰. Selon P-323, ces enfants ne faisaient pas partie de la première ligne de combattants. Ils participaient au pillage et transportaient le butin de guerre pendant et après la bataille et « *lorsqu'ils tombaient sur quelqu'un, ils le tailladaient à la machette* »⁴⁵¹. P-268 a vus de nombreux jeunes combattants, le lendemain de l'attaque⁴⁵².

177. P-166 et P-317 ont confirmé que les témoins leur ont déclaré que les assaillants étaient les Lendus et les Ngitis⁴⁵³. Des rescapés ont dit avoir reconnu M. Ngudjolo parmi les combattants⁴⁵⁴.

4.5. PILLAGES ET DESTRUCTIONS

178. Les accusés nient tout acte de pillage. Sans être très explicites à ce sujet, ils semblent soutenir que les biens ont été pris ou récupérés par la population elle-même, qu'il n'y avait pas de bétail à Bogoro au moment de l'attaque et qu'il n'y avait pas de champs à piller, puisque les Hemas ne sont pas des agriculteurs (l'agriculture c'est « pour nous », pour reprendre les termes de G. Katanga⁴⁵⁵)⁴⁵⁶. M. Ngudjolo reconnaît

⁴⁴⁷ P-323-T-116-FRA-p.72-l.11-15-T-118-FRA-p.23-24;P-233-T-83-FRA.

⁴⁴⁸ P-28-T-217-FRA-p.34-l.6-8.

⁴⁴⁹ P-28-T-218-FRA-p.21-l.7-12.

⁴⁵⁰ P-323-T-117-FRA-p.33-l.14-25-p.57;P-268-T-107-FRA-p.26-l.23-25-p.27-l.1-2-p.38-p.39-l.4-6.

⁴⁵¹ P-323-T-117-FRA-p.33-l.21-22-p.57-l.5-8.

⁴⁵² P-268-T-107-FRA-p.61-l.5-11-p.62-l.16-25-p.63-l.1-4.

⁴⁵³ P-166-T-226-FRA-p.4-l.2-5-p.6-l.12-16-p.59-l.22-26-p.60;P-317-T-228-FRA-p.32-l.4-5-p.34-l.11-17-EVD-OTP-00206-§67-EVD-OTP-00205-§70-71.

⁴⁵⁴ P-166-T-227-FRA-p.14-l.19-22.

⁴⁵⁵ G.Katanga-T-318-FRA-p.25.

⁴⁵⁶ G.Katanga-T-318-FRA-p.21-p.24-26-T-324-FRA-p.49;M.Ngudjolo-T-329-FRA-p.41-T-333-FRA-p.45.

cependant avoir vu, lors de sa visite à Bogoro en mars 2003, des maisons brûlées et des portes cassées⁴⁵⁷. D2-148, un combattant ngiti qui a déposé pour G. Katanga, a, quant à lui, été extrêmement évasif sur la question des pillages. S'il reconnaît qu'il y a eu des pillages, il semble sous-entendre qu'il n'y avait pas grand-chose à piller. Il admet cependant que les combattants qui ont occupé Bogoro par la suite se nourrissaient des champs alentours⁴⁵⁸. Quant aux destructions, le témoin refuse de répondre invoquant des maux de tête et demandant à pouvoir répondre après la pause. Il dit ensuite qu'en effet, il a « entendu dire » que des maisons ont été brûlées⁴⁵⁹.

179. Plusieurs témoins ont cependant rapporté que le pillage était de règle lors des attaques⁴⁶⁰. P-28 a notamment décrit la réjouissance des assaillants, avant l'attaque, à l'idée de pouvoir piller et occuper Bogoro⁴⁶¹. G. Katanga a lui-même déclaré que, même si les instructions étaient de ne pas s'en prendre aux civils, « comme nous n'avons pas de salaire, alors imaginez-vous, quand vous trouvez quelque chose, "vous en accaparez" »⁴⁶². Comme l'ont souligné P-28 et P-280, l'attaque de Bogoro n'a pas fait exception à la règle⁴⁶³. Les différents bâtiments (maisons, écoles, églises), qui étaient en bon état avant l'attaque, ainsi que les différentes maisons en paille et en tôle ont été pillés et détruits⁴⁶⁴.

180. Selon P-280, procédant selon leur méthode habituelle, certains combattants incendiaient les maisons et pillaient, notamment les vaches, pendant que d'autres combattaient les troupes de l'UPC⁴⁶⁵. P-28 a confirmé que, conformément à leur pratique habituelle, ils ont pillés et détruit tous les bâtiments (y compris l'Institut et

⁴⁵⁷ M.Ngudjolo-T-332-FRA-p.33-34-T-333-FRA-p.45.

⁴⁵⁸ D2-148-T-281-FRA-p.11-l.4-15.

⁴⁵⁹ D2-148-T-280-FRA-p.32-l.4-8.

⁴⁶⁰ P-219-T-205-FRA-p.60-l.1-7; D3-44-T-292-FRA-p.22-l.23-28-p.23-l.1-5.

⁴⁶¹ P-28-T-217-FRA-p.36-l.24-27.

⁴⁶² G.Katanga-T-316-FRA-p.40.

⁴⁶³ P-280-T-155-FRA-p.54-T-156-FRA-p.19-l.1-8-T-160-FRA-p.41-l.20-25; P-28-T-217-FRA-T-218-FRA-p.52-l.21-25.

⁴⁶⁴ P-233-T-83-FRA-p.47-l.12-16-p.50-l.14-19; P-166-T-225-FRA-p.60-l.2-5.

⁴⁶⁵ P-280-T-156-FRA-p.41.

le centre de santé⁴⁶⁶), à l'exception de ceux que les combattants avaient décidé d'occuper⁴⁶⁷. Les combattants incendiaient les maisons en paille pendant et après les combats⁴⁶⁸. Ils le faisaient notamment quand ils n'arrivaient pas à forcer la porte⁴⁶⁹.

181.D2-176 et P-268 ont vu des bâtiments incendiés durant les combats⁴⁷⁰. Le soir, sortant de sa cachette, P-268 a constaté que la maison en paille de son oncle avait aussi été incendiée⁴⁷¹. P-233 a vu 5 combattants brûler le bureau d'un pasteur anglican⁴⁷². Passant plus tard par Nyakeru, il a constaté que le village avait été brûlé et détruit⁴⁷³. P-233, P-323 et P-268 ont entendu ou vu, depuis leurs cachettes, les assaillants enlever les tôles et les huisseries des maisons⁴⁷⁴, casser les portes des maisons et les piller, emportant notamment des tables. P-268 a ainsi vu ou entendu les maisons de Bahemuka et Raymond Bamaraki et l'école Kavali se faire piller⁴⁷⁵. P-233 et P-268 ont vu les pillards emmener les biens pillés vers Katoni et les collines avoisinantes⁴⁷⁶.

182.Des femmes et des enfants ont participé au pillage pendant et après les combats⁴⁷⁷. P-280 a ainsi parlé de la présence d'«animateurs» qui chantaient et battaient le tambour et pillaient pendant que les combattants attaquaient⁴⁷⁸.

183.Selon P-28 et P-280, les tôles des bâtiments ont été démontées et emportées⁴⁷⁹. Certaines personnes sont revenues le lendemain pour les démonter⁴⁸⁰. P-219, qui s'est rendu à Bogoro le lendemain de l'attaque, a confirmé ces propos. Ainsi, les premiers

⁴⁶⁶ P-28-T-219-FRA-p.11-l.21-28.

⁴⁶⁷ P-28-T-218-FRA-p.17-l.17-18-T-219-FRA-p.12-l.28-p.13-l.1-6.

⁴⁶⁸ P-28-T-218-FRA-p.17-l.17-19-p.19-l.3-4;P-280-T-156-FRA-p.41-l.11-22.

⁴⁶⁹ P-280-T-156-FRA-p.46-l.14-19.

⁴⁷⁰ D2-176-T-256-FRA-p.34-l.1-3;P-268-T-107-FRA-p.26-l.8-25-T-108-FRA-p.72-l.2-5.

⁴⁷¹ P-268-T-108-FRA-p.10-l.11-16.

⁴⁷² P-233-T-83-FRA-p.64-l.6-10-T-84-FRA-p.35-l.2-25-p.36-l.1-5.

⁴⁷³ P-233-T-86-FRA-p.9-l.22-25-p.10-l.1.

⁴⁷⁴ P-233-T-83-FRA-p.74-l.20-25-p.75-l.1-2;P-268-T-107-FRA-p.26-l.17-22-p.31-l.15-17-T-108-FRA-p.69-l.2-9-p.72-l.15-16;P-323-T-117-FRA-p.40-p.41-l.1-5-p.59-l.22-25-p.60-l.8-12-T-118-FRA-p.37-l.17-25-p.38-l.1.

⁴⁷⁵ P-268-T-107-FRA-p.15-l.2-10-T-108-FRA-p.9-l.16-22-p.72-l.15-16.

⁴⁷⁶ P-233;P-268-T-108-FRA-p.12-l.7-10.

⁴⁷⁷ P-233-T-88-FRA-p.34-l.2-7;P-268-T-107-FRA-p.26-l.23-25-p.27-l.1-6-p.39-p.61-l.5-11-p.62-l.16-25-p.63-l.1-4.

⁴⁷⁸ P-280-T-160-FRA-p.34-l.3-7-T-161-FRA-p.48-l.21-24;P-219-T-206-FRA-p.19-l.26-28-p.20-l.1-8.

⁴⁷⁹ P-28-T-218-FRA-p.17-l.22.

⁴⁸⁰ P-280-T-160-FRA-p.34-l.16-21.

jours après l'attaque, les maisons étaient incendiées et les biens facilement transportables étaient pillés. P-219 a croisé des combattants qui rentraient vers Aveba avec des biens, tels que des matelas⁴⁸¹ et a vu des maisons saccagées ou incendiées au niveau de Manzikala, à quelques kilomètres du centre⁴⁸². Dans un deuxième temps, toutes les maisons étaient systématiquement détruites, ainsi que les églises : les portes, les fenêtres, les charpentes et les tôles étaient démontées et emportées vers Zumbe, Aveba ou ailleurs. Des civils payaient les combattants qui occupaient le village pour obtenir l'autorisation de démonter les maisons⁴⁸³.

184.P-28 et P-219 ont expliqué que tout ce qui pouvait être pillé l'a été⁴⁸⁴. Les pillards pouvaient ensuite vendre ou garder les biens pillés⁴⁸⁵. Les commandants prélevaient également leur part sur les biens pillés⁴⁸⁶. P-280 a vu que d'autres combattants de Lagura avaient pillé et ramené beaucoup de biens, dont des groupes électrogènes, des matelas en mousse, des frigos, des radios et des postes de télévision⁴⁸⁷. Il a également entendu dire que des véhicules qui étaient à Zumbe avaient été pillés à Bogoro⁴⁸⁸.

185.Des otages ont également été utilisés pour transporter les biens. P-280 a expliqué que ces otages étaient tués soit en cours de route, s'ils étaient trop fatigués pour marcher par exemple⁴⁸⁹, soit une fois arrivés au camp car il était interdit aux simples militaires de garder des Hemas chez eux. D'autres témoins ont expliqué que ces femmes sont ensuite devenues les esclaves sexuelles de certains combattants⁴⁹⁰.

186.Le bétail, étant de grande valeur, était fortement recherché⁴⁹¹ et, contrairement aux affirmations des accusés, de nombreuses vaches ont ainsi été pillées lors de l'attaque.

⁴⁸¹ P-219-T-205-FRA-p.54.

⁴⁸² P-219-T-205-FRA-p.54-l.19-24.

⁴⁸³ P-219-T-205-FRA-p.58-T-207-FRA-p.19-l.25-28-p.20-21;D3-44-T-292-FRA-p.22-l.23-28-p.23.

⁴⁸⁴ P-28-T-218-FRA-p.17-l.21-24-p.18-l.1-2;P-219-T-207-FRA-p.21.

⁴⁸⁵ P-28-T-218-FRA-p.20-l.25-26;P-280-T-156-FRA-p.43-45-l.1.

⁴⁸⁶ P-280-T-160-FRA-p.36-l.21-25.

⁴⁸⁷ P-280-T-160-FRA-p.35-l.6-14.

⁴⁸⁸ P-280-T-160-FRA-p.37.

⁴⁸⁹ P-280-T-158-FRA-p.11-12.

⁴⁹⁰ Voir infra 4.6.

⁴⁹¹ P-28-T-218-FRA-p.17-l.25-28-p.18-l.1-5;P-280-T-156-FRA-p.19-l.1-8.

Selon P-166, avant l'attaque, le groupement de Bogoro était un important centre d'élevage. Les différents Prodel (organisations d'éleveurs) des environs y avaient ainsi installé leur pharmacie. La plupart des habitants du groupement étaient propriétaires d'élevages, notamment de vaches, chèvres et poules⁴⁹².

187. Selon P-280, les vaches ainsi pillées étaient en partie consommée par les combattants et en partie vendue⁴⁹³. P-28 a déclaré que les combattants ngitis vendaient la viande ou la vache vivante. Lui-même et d'autres personnes ont vendu des vaches pillées à Beni pour en tirer le meilleur prix⁴⁹⁴. P-28 a ajouté qu'en général, les personnes qui pillaient le bétail en emmenaient une partie au camp de G. Katanga⁴⁹⁵. [EXPURGÉ], qui avait l'habitude d'acheter des vaches pillées auprès des combattants et de les revendre à Beni, a confirmé que des vaches, des chèvres et des poules ont été pillées à Bogoro, notamment par les combattants de Lobho Tchamangare. Le prix d'une vache variait entre 20-30 USD à l'achat et 100 à la revente⁴⁹⁶.

188. Suite à l'occupation de Bogoro, les combattants ont également consommé les récoltes arrivées à maturation⁴⁹⁷.

189. Se rendant à Bogoro un mois après l'attaque, P-317 a constaté que la plupart des bâtiments du village, notamment le long de la route principale, ainsi que des alentours avaient été brûlés, détruits ou détôlés⁴⁹⁸. P-12 a fait les mêmes constatations vers mai-juin 2003⁴⁹⁹.

190. Les victimes V-2 et V-4 ont également décrit l'état de Bogoro deux à trois mois après l'attaque lors de leur déplacement vers l'Ouganda en mai 2003. V-2 a vu des

⁴⁹² P-166-T-225-FRA-p.55-l.23-28-p.56-57.

⁴⁹³ P-280-T-160-FRA-p.35-l.22-25-p.36.

⁴⁹⁴ P-28-T-218-FRA-p.18-l.10-12-T-219-FRA-p.12-l.1-10.

⁴⁹⁵ P-28-T-218-FRA-p.34-l.21-28; P-219-T-206-FRA-p.21-22.

⁴⁹⁶ [EXPURGÉ]; D3-44-T-292-FRA-p.22-l.23-28-p.23-l.1-5.

⁴⁹⁷ P-28-T-219-FRA-p.12-l.18-22; P-219-T-207-FRA-p.21; D3-44-T-292-FRA-p.22-l.23-28-p.23; P-166-T-225-FRA-p.57-l.28-p.58-59; D2-176-T-256-FRA-p.28-l.14-15.

⁴⁹⁸ P-317-T-228-FRA-p.27-l.9-13-EVD-OTP-00206-§66-EVD-OTP-00205-§69.

⁴⁹⁹ P-12-T-196-FRA-p.6-7-T-197-FRA-p.70.

bâtiments (tels l'école Kavali, l'église locale Ceca 20 de Dodoy) détôlés et des maisons en paille incendiées⁵⁰⁰.

191. Lors de son retour à Bogoro en 2005, P-233 a constaté que la plupart des maisons et bâtiments (tels la mission Diguna, les écoles et les églises) étaient détruits et leurs portes, fenêtres, mobiliers et toits en tôles pillés⁵⁰¹. Selon lui, suite à l'attaque, il ne restait que trois à quatre maisons à Bogoro et que les autres maisons avaient été incendiées⁵⁰².

192. A son retour, P-166 a aussi constaté que sa maison avait été incendiée et la quasi-totalité de ses biens pillés ou détruits⁵⁰³. V-2 a décrit la perte des biens de sa maison (tables, chaises, fauteuils, effets de cuisine, habits)⁵⁰⁴, celle de ses 7 vaches, 25 chèvres et poules. La maison et les récoltes de V-4 ont été détruites par les assaillants⁵⁰⁵. Les tôles et les biens (lits, tables et autres effets domestiques) ont été pillés⁵⁰⁶. Après avoir tué les gardiens de son troupeau, les assaillants ont pillé ses vaches ainsi que des chèvres et des poules⁵⁰⁷. Les tôles de la maison de D2-176 et sa boutique ont été pillés⁵⁰⁸.

193. La Chambre a également pu constater, lors de la visite du village, que la plupart des maisons actuelles du groupement ont été reconstruites par une ONG, après la guerre⁵⁰⁹. Selon P-166, le groupement comptait 6325 habitants avant la guerre. Seuls 3000 étaient rentrés en 2009⁵¹⁰. Il a expliqué que les déplacés de Bogoro ayant perdu tous leurs biens et moyens de subsistance lors de l'attaque, seuls ceux qui trouvent les moyens de redémarrer une vie à Bogoro rentrent petit à petit⁵¹¹.

⁵⁰⁰ V-2-T-231-FRA-p.43-l.13-23-T-232-FRA-p.39-l.22-28-p.40-l.1-28; V-4-T-234-FRA-p.33-l.17-22.

⁵⁰¹ P-233-T-83-FRA-p.46-51; D2-176-T-256-FRA-p.41-l.25-28.

⁵⁰² P-323-T-117-FRA-p.60-l.3-7; P-268-T-108-FRA-p.30-31.

⁵⁰³ P-166-T-225-FRA-p.61-l.4-11-l.23-28-p.62-l.1.

⁵⁰⁴ V-2-T-231-FRA-p.47-l.18-24.

⁵⁰⁵ V-4-T-234-FRA-p.24-l.13-22.

⁵⁰⁶ V-4-T-234-FRA-p.24-l.13-28-p.25-l.1-4.

⁵⁰⁷ V-4-T-234-FRA-p.23-l.12-28-p.24-l.1-16.

⁵⁰⁸ D2-176-T-256-FRA-p.54-l.23-27.

⁵⁰⁹ Voir le compte-rendu de la visite sur site ICC-01/04-01/07-3234-Conf-Anx; ainsi que P-233-T-83-FRA-p.52-l.2-6-l.21-22.

⁵¹⁰ P-166-T-225-FRA-p.53-54-l.1-8-EVD-OTP-00202-§15; P-233-T-83-FRA-p.20-l.10-18.

⁵¹¹ P-166-EVD-OTP-00202-§15-T-225-FRA-p.54-l.11-24.

4.6. ESCLAVAGE SEXUEL ET VIOLS

194. Les accusés prétendent ne rien savoir d'actes de viol ou d'esclavage sexuel à la suite de l'attaque de Bogoro. Selon eux, il y aurait un interdit à cet égard dans la culture lendue⁵¹². Certains témoins, dont D3-66, a pourtant expliqué spontanément que cet interdit n'était pas toujours respecté et qu'habituellement, les familles s'arrangeaient entre elles⁵¹³. Le rapport établi par P-317 fait également état de nombreux enlèvements de femmes et de leur réduction en esclavage sexuel, une pratique de guerre utilisée par les combattants lendus lors du conflit en Ituri entre 2002-2003; de nombreuses femmes, notamment hema, n'ont du reste jamais reparu⁵¹⁴.

195. Les témoins P-132, P-249 et P-353 ont été victimes de viols et d'esclavage sexuel lors de l'attaque de Bogoro du 24 février 2003 et/ou suite à celle-ci. Le lendemain de l'attaque, un groupe d'assaillants armés ont débusqué P-132 de sa cachette, dans la plaine de Waka⁵¹⁵. Elle les a suppliés de ne pas la tuer. Ils lui ont répondu qu'elle était hema, l'ont obligée à se déshabiller, malmenée et violée sur place, l'un après l'autre. P-132 a ainsi déclaré : « *Moi, je n'avais rien à dire, je me taisais, je savais que j'étais déjà morte* »⁵¹⁶. D'après eux, elle était devenue leur femme et ils l'ont emmenée de force au camp de [EXPURGÉ]⁵¹⁷. Au camp, P-132 a été interrogée à plusieurs reprises par des commandants, notamment sur son ethnie. Pour avoir la vie sauve, elle a dit être [EXPURGÉ]⁵¹⁸. P-132 a ensuite été conduite à la prison du camp, où elle a été à nouveau violée à répétition. Elle ne pouvait refuser ces rapports car elle avait peur et se considérait comme « *déjà morte* »⁵¹⁹. P-132 a également été témoin des viols subis par sa codétenue, une jeune fille hema de Bogoro (elle a recueilli son récit,

⁵¹² G.Katanga; M.Ngudjolo-T-332-FRA-p.18.

⁵¹³ D3-66-T-295-FRA-p.52-53.

⁵¹⁴ EVD-OTP-000206-§36.

⁵¹⁵ P-132-T-139-FRA-p.9-p.11.

⁵¹⁶ P-132-T-139-FRA-p.11-p.19-20.

⁵¹⁷ P-132-T-139-FRA-p.20-22.

⁵¹⁸ P-132-T-139-FRA-p.22-26.

⁵¹⁹ P-132-T-139-FRA-p.27-28-p.48-52.

l'entendait pleurer et a vu ses sous-vêtements couverts de sang)⁵²⁰. P-132 ainsi que les parents de cette jeune fille ne l'ont plus jamais revue⁵²¹.

196.Par la suite, P-132 a été contrainte à des travaux forcés (balayage, vaisselle, lessive) dans les maisons des combattants situées dans le camp⁵²². Même lorsqu'elle vivait chez [EXPURGÉ], P-132 a encore été violée plusieurs fois⁵²³. Après un certain temps, P-132 a été mariée contre son gré et violée quotidiennement par son "mari". Elle ne pensait qu'à repartir chez elle⁵²⁴. [EXPURGÉ], elle a finalement réussi à s'enfuir [EXPURGÉ], fin [EXPURGÉ]⁵²⁵.

197.P-233, [EXPURGÉ] et D2-176 ont confirmé son récit⁵²⁶. P-28 a appris par d'autres assaillants que des femmes avaient été prises en otage et emmenées à Kagaba. On lui a expliqué que les femmes risquaient plus d'être prises en otage que les hommes, qui, eux, étaient tués. Il pense qu'elles ont été mises au cachot⁵²⁷.

198.P-249, une commerçante hema [EXPURGÉ]) a également rapporté que les assaillants l'ont violentée, menacée de mort et violée à répétition, après l'avoir trouvée dans la brousse, le lendemain de l'attaque⁵²⁸. Ils l'ont amenée auprès de leur supérieur qui l'a interrogée, menacée, mais qui a empêché ses subalternes de la tuer. Par crainte d'être tuée, P-249 a prétendu être [EXPURGÉ]. Les combattants lui ont demandé de révéler l'endroit où se cachaient des Hemas. Devant son incapacité à répondre, ils lui ont demandé de choisir entre être tuée et devenir leur femme, puis l'ont confiée à un combattant du nom d'[EXPURGÉ]. Le soir-même, P-249 était à nouveau violée par plusieurs combattants⁵²⁹.

⁵²⁰ P-132-T-139-FRA-p.48-p.50-p.54-T-141-FRA-p.38-39.

⁵²¹ P-132-T-140-FRA-p.57-58.

⁵²² P-132-T-139-FRA-p.45-p.59-T-140-FRA-p.18.

⁵²³ P-132-T-139-FRA-p.52-53-T-141-FRA-p.43.

⁵²⁴ P-132-T-140-FRA-p.18-21.

⁵²⁵ P-132-T-140-FRA-p.21-p.28.

⁵²⁶ P-233-T-86-FRA-p.18-20; [EXPURGÉ];D2-176-T-256-FRA-p.16-17.

⁵²⁷ P-28-T-218-FRA-p.21-22-p.36-37.

⁵²⁸ P-249-T-135-FRA-p.39-42-p.54-55;P-166-T-225-FRA-p.32-l.4-12.

⁵²⁹ P-249-T-135-FRA-p.42-43-p.56-60.

199.P-249 est restée captive au camp de [EXPURGÉ] durant environ un mois. Elle a décrit sa souffrance, les viols réguliers et les travaux forcés, malgré sa [EXPURGÉ]⁵³⁰. Le commandant savait comment ses combattants la traitaient⁵³¹. Malgré une surveillance constante, P-249 a réussi à échapper à ses ravisseurs et s'est enfuie à [EXPURGÉ]⁵³². Elle a [EXPURGÉ] aux viols dont elle a été victime⁵³³.

200.P-353 a expliqué que, suite au massacre commis par les assaillants dans la maison où elle se cachait, ces derniers l'ont arrêtée avec trois autres jeunes filles. Elles ont prétendu être [EXPURGÉ] afin d'être épargnées. Un commandant a ordonné à un combattant qui la disait "Hema" de la laisser tranquille. P-353 et les autres filles ont dû porter des valises remplies de biens pillés dans la maison et suivre les assaillants jusqu'à l'Institut. Elles ont alors été « choisies » par les combattants, qui disaient que les femmes hemas étaient orgueilleuses et qu'ils allaient les épouser sans payer de dot.⁵³⁴ Les deux « *afande* » qui ont choisi P-353 l'ont forcée à porter les valises jusqu'à un endroit qu'ils lui ont dit être [EXPURGÉ]. Ils en ont ensuite fait leur "femme", l'ont séquestrée et violée quotidiennement pendant plusieurs mois⁵³⁵. Malgré leur surveillance, P-353 a réussi à s'échapper grâce à une amie de sa mère.

201.P-323 a appris que [EXPURGÉ], [EXPURGÉ], a été enlevée par un militaire de l'APC. Il ne sait pas ce que celui-ci en a fait, mais elle n'a jamais reparu⁵³⁶. D'après P-233 et P-268, plusieurs femmes du village ont ainsi été emmenées par les combattants⁵³⁷. Une jeune femme, [EXPURGÉ], a raconté avoir été prise en otage avec d'autres jeunes filles du village, dont une certaine [EXPURGÉ], pour transporter des biens pillés vers les villages ngitis. Elles y ont ensuite été mariées de force à des combattants. Beaucoup n'ont jamais été revues depuis⁵³⁸. [EXPURGÉ], une jeune femme

⁵³⁰ P-249-T-135-FRA-p.67-p.71-p.73-[EXPURGÉ];P-418-T-126-FRA-p.20-l.1-7-EVD-OTP-00056.

⁵³¹ P-249-T-135-FRA-p.70-p.73.

⁵³² P-249-T-135-FRA-p.73-T-136-FRA-p.52.

⁵³³ P-249-T-136-FRA-p.53-54.

⁵³⁴ P-353-T-213-FRA-p.21-p.23-p.26-p.41-p.43.

⁵³⁵ P-353-T-213-FRA-p.50-53-T-215-FRA-p.13-l.4-5.

⁵³⁶ P-323-T-117-FRA-p.50-52.

⁵³⁷ P-268-T-107-FRA-p.48-51.

⁵³⁸ P-233-T-86-FRA-p.15-18-p.23-T-87-FRA-p.26-27.

[EXPURGÉ], a également été mariée de force à un Lendu-Nord, ainsi qu'une autre femme, s'appelant aussi [EXPURGÉ]⁵³⁹. Il a notamment expliqué que, vu la situation de ces femmes, se « marier » était leur seule chance de survie⁵⁴⁰.

5. OCCUPATION DE BOGORO

202. Après la chute du camp, les assaillants ngitis et lendus ont occupé le village ainsi que les environs⁵⁴¹. P-28 a décrit les manifestations de joie des commandants et des combattants qui ont eu lieu au camp de Bogoro après l'attaque. Ils chantaient et tiraient en l'air. G. Katanga, Dark, Michelo, Oudo, Bahati de Zumbe, Kute, ainsi que Cobra et M. Ngudjolo, qui sont arrivés plus tard, étaient présents⁵⁴².

203. Le 25 février 2003, P-219 a également vu sur place M. Ngudjolo, G. Katanga, et de nombreux autres commandants et combattants des forces lendues et ngities. Ils étaient contents de la chute de Bogoro. La veille, les combattants avaient fêté la victoire.⁵⁴³

204. P-28 et P-250 ont expliqué que suivant les ordres reçus (notamment de M. Ngudjolo), ils ont enterré les corps dans la mesure du possible pour éviter des maladies. Ils n'avaient pas le temps de creuser des tombes et les ont donc mis dans les latrines ou dans les « trous de fusillers »⁵⁴⁴.

205. Parallèlement, des combattants ngitis, dont P-28, se sont installés et ont établi une position à Bogoro⁵⁴⁵, sous le commandement de Dark⁵⁴⁶. Bien qu'aucun combattant

⁵³⁹ P-233-T-86-FRA-p.21-23-p.25-26.

⁵⁴⁰ P-233-T-86-FRA-p.24.

⁵⁴¹ P-233-T-84-FRA-p.35-1.9-12; P-268-T-107-FRA-p.18-1.22-25-p.19-1.1-3-p.61-1.5-14-p.67-1.14-20-T-108-FRA-p.15-1.19-24; P-166-T-225-FRA-p.62-1.27-28-p.63-1.1-3; D2-176-T-256-FRA-p.17-1.19-22; P-219-T-206-FRA-p.7-1.5-7.

⁵⁴² P-28-T-218-FRA-p.19-1.24-28-p.20-1.1-18-p.21-1.2-4.

⁵⁴³ P-219-T-205-FRA-p.58-1.24-28-p.59.

⁵⁴⁴ P-28-T-218-FRA-p.17-1.17-19-p.18-1.26-28-p.19-1.1-13; P-219-T-206-FRA-p.6.

⁵⁴⁵ P-28-T-217-FRA-p.37-1.17-18-T-218-FRA-p.23-1.5-11; P-219-T-206-FRA-p.10-1.22-28-p.11-1.1-7; P-280-T-156-FRA-p.22-1.6-12-p.46-1.22-24.

⁵⁴⁶ P-28-T-218-FRA-p.22-1.15-16.

de Zumbe n'y soit resté⁵⁴⁷, P-280 a précisé que les combattants lendus pouvaient s'y rendre puisqu'ils coopéraient ensemble⁵⁴⁸.

206. Du fait de l'occupation de Bogoro, les habitants de Bogoro n'ont pas pu y retourner⁵⁴⁹. Se rendant à Bogoro en mars 2003, P-317 a constaté que les seuls habitants étaient les combattants lendus-Nord et Sud⁵⁵⁰, qui, selon ce qui lui a été rapporté, dépendaient du FNI et de la FRPI⁵⁵¹. A cette occasion, elle a rencontré le Commandant Dark, qui s'est présenté comme responsable de Bogoro. Ce dernier lui a refusé l'accès au village⁵⁵². P-317 a aussi appris que les civils hemas avaient peur de prendre la route Bunia-Kasenyi depuis que les Lendus occupaient la zone⁵⁵³.

207. Selon P-12, en mai-juin 2003, les habitants hemas du village avait fui Bogoro et les Lendus contrôlaient la zone. Il a expliqué qu'en 2004, les Lendus, notamment les notables, ne souhaitaient pas que les Hemas déplacés reviennent⁵⁵⁴.

208. Du fait de cette occupation et de l'insécurité qui a suivi dans région, la plupart des habitants sont revenus seulement à partir de 2005⁵⁵⁵.

209. Nombre de victimes de l'attaque de Bogoro ont profité du départ de l'UPDF, en mai 2003, pour se réfugier en Ouganda. Plusieurs sont revenues en 2005-2006, au moment des élections présidentielles en RDC, tandis que d'autres y sont toujours⁵⁵⁶. V2 a détaillé ses conditions de vie difficiles dans les camps de réfugiés⁵⁵⁷.

⁵⁴⁷ P-28-T-218-FRA-p.22-l.21-28.

⁵⁴⁸ P-280-T-156-FRA-p.22-l.6-12-p.46-l.22-24.

⁵⁴⁹ P-166-T-225-FRA-p.16-l.24-28.

⁵⁵⁰ P-317-T-228-FRA-p.25-l.11-12-EVD-OTP-00205-§68.

⁵⁵¹ P-317-T-228-FRA-p.27-28-p.31-l.6-8.

⁵⁵² P-317-T-228-FRA-p.28-l.12-28-p.29-l.1-28-p.31-l.9-11-T-229-FRA-p.54-l.3-8-p.56-l.5-10-EVD-OTP-00206-§66-EVD-OTP-00205-§68.

⁵⁵³ P-317-T-228-FRA-p.29-l.17-28-p.30-l.1-4-T-229-FRA-p.30-l.15-20-EVD-OTP-00205-§68.

⁵⁵⁴ P-12-T-196-FRA-p.8-T-197-FRA-p.66-70.

⁵⁵⁵ P-166-T-227-FRA-p.20-l.24-28-p.21-l.1-14; P-233-T-83-FRA-p.53-l.7-24; P-12-T-197-FRA-p.66-70.

⁵⁵⁶ V2-T-231-FRA-p.43-45; V-4-T-234-FRA-p.33-p.35-l.8-13-T-235-FRA-p.32-l.5-10-l.26-28; P-166-T-225-FRA-p.16-l.24-28-p.35-l.3-9; P-233-T-83-FRA-p.52-l.8-11.

⁵⁵⁷ V2-T-231-FRA-p.44.

6. RÔLE DES ACCUSÉS

210.G. Katanga admet la présence de camps et de commandants dans la collectivité Walendu-Bindi à l'époque des faits. Il soutient cependant que ces commandants appartenaient tous à l'APC et qu'à ce titre, il ne pouvait pas leur donner d'ordres. Il se présente comme un simple combattant, soumis tant à l'autorité des sages ou féticheurs de sa communauté qu'à celle de l'APC, même si, à un moment donné, il se serait vu attribuer les fonctions de « coordonnateur » entre les combattants locaux d'Aveba et les dirigeants de l'APC. Cette thèse est contredite par divers éléments concordants du dossier.

6.1. STRUCTURE DES FORCES NGITIS ET POSITION DE G. KATANGA

6.1.1. Structure et organisation des camps

211.Au moment de l'attaque de Bogoro, les militaires ngitis basés en Walendu-Bindi formaient une organisation militaire structurée divisée en pelotons, compagnies, bataillons et brigades. G. Katanga a lui-même décrit le nombre de combattants pour chacune de ces subdivisions⁵⁵⁸. Selon P-28, P-219, D2-1 et D2-148, les combattants étaient en outre répartis entre divers camps : Cobra Matata commandait la zone de Bavi/Olongba, son camp s'appelait « Oniama »; Oudo Mbafele était sous le commandement de Cobra Matata et dirigeait le camp « Infanterie » de Medhu, contrôlant ainsi le marché de Tatu; Yuda commandait, avec son adjoint Dark, le camp « Garnison » de Kagaba ; Bebi Alpha dirigeait le camp « Tigre » de Bukiringi ; Lobho Tchamangere, celui de Lapka ; Angulumu, celui de Mandre et Joël Androso, celui de Geti⁵⁵⁹.

212.Selon P-28, G. Katanga était le commandant du camp d'Aveba. Il avait 3 commandants importants sous ses ordres : Mbadu, le commandant du camp du Bureau des combattants d'Aveba (« BCA »); Garimbaya, celui du camp de l'aéroport, et Move, qui circulait entre le camp d'Aveba et celui de Nyaga. D2-148 a confirmé que Garimbaya était commandant de compagnie à l'aéroport et que Mbadu

⁵⁵⁸ G.Katanga-T-315-FRA-p.56-T-316-FRA-p.12-T-320-FRA-p.69-T-321-FRA-p.22;D2-1-T-277-FRA-p.46-1.9-12.

⁵⁵⁹ P-28;D2-1-T-277-FRA-p.50-51;D2-148-T-279-FRA-p.12;P-250-T-92-FRA-p.59-64-EVD-OTP-00278.

était aussi commandant de compagnie⁵⁶⁰. G. Katanga était assisté d'un secrétaire de camp, Manono, chargé notamment de rédiger les ordres de missions. Il disposait d'un sceau à l'effigie d'un lion⁵⁶¹. D2-1, qui était secrétaire du Commandant Move à Nyabiri, fait lui aussi état de rapports qu'il rédigeait sur les effectifs des combattants⁵⁶². Il dressait aussi la liste d'appel des combattants⁵⁶³.

213. G. Katanga reconnaît l'existence de grades au sein des camps, tout en prétendant que ce sont des « appellations données comme cela par [son] papa pour des petites organisations familiales »⁵⁶⁴. D2-1, un des témoins de l'accusé, a cependant expliqué les grades au sein de son camp à Nyabiri, déclarant que lui-même était « S1 », c'est-à-dire en charge de l'administration⁵⁶⁵. D2-148, un autre témoin de l'accusé, a déclaré avoir eu le grade de lieutenant au moment de l'attaque de Bogoro⁵⁶⁶.

214. G. Katanga a également admis qu'il avait un téléphone « Thuraya » et qu'il y avait des systèmes de radiophonie à Aveba, notamment au niveau du centre de santé⁵⁶⁷. Les propos de P-28 et P-219 concordent avec ceux de l'accusé. D'après eux, il y avait, dans tous les centres de santé de la collectivité, des « phonies blanches » que les commandants utilisaient pour communiquer entre eux. En outre, à Aveba, il y avait une « grande phonie multifréquence » gérée par Mike 4 et Oudo Anyodi, en son absence. Le nom de code de G. Katanga était Simba ou Ariakpa. On notera que G. Katanga admet ces surnoms⁵⁶⁸. Tous les commandants des grands camps disposaient aussi de radio « Motorola ». Ils pouvaient également recourir à des courriers pour communiquer avec les camps. Ainsi, lorsque les munitions ont été rapportées de Beni, une lettre a été envoyée à tous les camps pour que chacun vienne à Aveba

⁵⁶⁰ D2-148-T-280-FRA-p.11-l.21-23-l.27-28.

⁵⁶¹ P-28-T-216-FRA-p.65-l.8-28-p.67-l.17-19.

⁵⁶² D2-1-T-277-FRA-p.9-l.20-21.

⁵⁶³ D2-1-T-277-FRA-p.46-l.9-12.

⁵⁶⁴ G.Katanga-T-320-FRA-p.45-46.

⁵⁶⁵ D2-1-T-277-FRA-p.46-l.19-24.

⁵⁶⁶ D2-148-T-279-FRA-p.46-l.11.

⁵⁶⁷ G.Katanga-T-317-FRA-p.38-T-319-FRA-p.35-T-325-FRA-p.19.

⁵⁶⁸ G.Katanga-T-320-FRA-p.55.

recupérer les munitions. Selon P-219, ces systèmes de communication permettaient les échanges entre Aveba, Zumbe, Kpandroma et Beni.

215. Selon G. Katanga lui-même, il y avait environ 500 hommes à Aveba vers septembre 2002⁵⁶⁹. Les combattants étaient jeunes. Ainsi, D2-148 et D2-1, deux anciens combattants ngitis, étaient à peine âgés de 22 et 27 ans en 2003. Des témoins ont notamment établi la présence de soldats de moins de 15 ans.

216. Dès leur arrivée au camp, ils recevaient une formation militaire. P-28 a ainsi expliqué qu'ils se levaient tôt pour courir et apprendre à ramper. Ils apprenaient également à manier les armes. Cette formation était notamment dispensée par [EXPURGÉ], le Commandant de son camp situé à [EXPURGÉ]. P-28 a aussi décrit les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles ils vivaient, notamment pour se nourrir, parlant à cet égard de « *torture* »⁵⁷⁰. Il a souligné que des enfants-soldats participaient aux combats, qu'ils étaient dénués de toute pitié et tuaient toute personne qu'ils croisaient. P-28 a également expliqué qu'ils avaient l'habitude de prendre des « *fétiches* », des incisions et des breuvages pour se rendre forts et invincibles au cours des combats⁵⁷¹.

217. Les combattants faisaient également des parades. D2-1 a d'ailleurs indiqué qu'on procédait chaque matin à l'appel des combattants dans son camp⁵⁷². P-28 a également expliqué que, suite à une opération de ravitaillement à Beni (supra 3.1.), 25 militaires de l'APC se sont installés à Aveba. Ces derniers leur ont dispensé une formation militaire, leur apprenant notamment comment un militaire doit se comporter face à ses commandants. La collaboration avec l'APC marque également le début de la mise en place d'un ravitaillement régulier en armes et ce, avant l'attaque du 24 février 2003 (supra 3.1.).

⁵⁶⁹ G. Katanga-T-315-FRA-p.58.

⁵⁷⁰ P-28-T-216-FRA-p.52-l.23-26-p.53-l.22-26-p.54.

⁵⁷¹ P-28;D2-148-T-279-FRA-p.25-l.23-p.26-l.3-5.

⁵⁷² D2-1-T-277-FRA-p.9-l.20-21.

6.1.2. Germain Katanga

218. La plupart des témoins, tant de l'Accusation que des Défenses, s'accordent cependant pour dire que G. Katanga s'est retrouvé dans une position de « premier plan » suite au décès du Commandant Kandro en septembre 2002, après l'attaque de Nyakunde. Ce dernier est décrit comme un « bon commandant », apprécié par beaucoup de gens⁵⁷³. Il dirigeait tous les combattants de la collectivité. G. Katanga jouit lui-même de ces qualités⁵⁷⁴. G. Katanga explique ainsi à P-12 qu'il a remplacé Kandro parce qu'on l'a trouvé très courageux et actif sur le terrain⁵⁷⁵.
219. Selon plusieurs témoins, G. Katanga a ainsi été nommé à la tête de l'armée ngitie par Kakado Bayonga⁵⁷⁶, le sage le plus important de la communauté et responsable des féticheurs⁵⁷⁷. Il ressort des dépositions que ce sage jouissait certes d'une autorité mais que celle-ci était purement spirituelle. Pour reprendre les termes de P-219, il était un « chef spirituel » de l'armée ngitie ; en soi, il ne prenait pas de décision militaire. Il pouvait donner des conseils, en indiquant, par exemple, si le moment était opportun pour une attaque, mais il ne donnait pas en soi des ordres militaires aux combattants. La date de sa nomination est sujette à controverse, l'accusé affirmant avec précision que la réunion de nomination a eu lieu le 3 mars 2003⁵⁷⁸. Les témoins de la Défense sont cependant restés imprécis quant à sa date⁵⁷⁹.
220. En tout état de cause, d'autres pièces du dossier établissent que, dès la fin 2002, G. Katanga jouit déjà d'une position d'autorité. En octobre 2002, il est mandaté par les sages pour rencontrer le Commandant APC Hilaire⁵⁸⁰. Plus tard, ce sera lui qui fera les allers-retours à Beni pour obtenir des ravitaillements en armes et munitions (supra).

⁵⁷³ D2-148-T-280-FRA-p.9-l.13-l.21.

⁵⁷⁴ D2-1-T-277-FRA-p.52-l.14; D2-148-T-280-FRA-p.11-l.10-15; D2-161-T-268-FRA-p.21.

⁵⁷⁵ P-12-T-195-FRA-p.17-T-201-FRA-p.20-21.

⁵⁷⁶ P-28; P-219; D2-148-T-279-FRA-p.24-l.2-3.

⁵⁷⁷ G. Katanga-T-316-FRA-p.27; D2-148-T-278-FRA-p.59-60-l.25-T-279-FRA-p.25-l.17-18.

⁵⁷⁸ G. Katanga-T-319-FRA-p.18.

⁵⁷⁹ D2-148-T-279-FRA-p.24-l.23-25.

⁵⁸⁰ G. Katanga-T-315-FRA-p.61.

221. Selon P-28 et P-219, G. Katanga était le commandant des combattants de tous les camps de la collectivité Walendu-Bindi. A ce titre, il donnait les ordres et visitait les camps. Il prenait la parole en public pour saluer les troupes mais s'entretenait à l'écart avec les commandants sur le fonctionnement des camps. Il était informé également des pillages car une partie du bétail devait être amenée à son camp. P-219 a précisé que G. Katanga pouvait donner des ordres aux commandants de tous les camps, à l'exception de Kisoro qui ne lui obéissait pas. Ceci est conforté par les propos-mêmes de l'accusé selon qui Kisoro n'obéissait à personne⁵⁸¹.

222. Quant aux éléments de l'APC, G. Katanga se contredit lui-même dans sa déposition. Tout en prétendant qu'il n'avait aucun contrôle du fait de la présence de l'APC, il affirme qu'en tant que coordonnateur, il pouvait décider de la distribution d'armes⁵⁸². On s'interrogera aussi sur cette thèse, non établie par d'autres témoins, selon laquelle tous les commandants de camps en Walendu-Bindi étaient des éléments APC. Il apparaît qu'ils étaient surtout d'ethnie ngitie⁵⁸³. En réalité, si on peut ne pas exclure qu'ils aient appartenu à l'APC à un moment donné, tout porte à croire qu'ils avaient formé leur propre structure au sein de la communauté Walendu-Bindi et que G. Katanga était leur chef. Pour reprendre les termes de P-12, le FRPI était aux côtés du RCD/K-ML de Mbusa mais le FRPI avait aussi été établi pour protéger la communauté lendue, pour résister aux forces d'extermination des Lendus⁵⁸⁴.

223. D'autres pièces du dossier illustrent aussi l'autorité dont jouit G. Katanga dès la fin 2002. Ainsi, dans un courrier du 29 janvier 2003, un membre de l'église, en tant que responsable de la gestion de la collectivité Walendu-Bindi, informe son « *Excellence Colonel Katanga* », d'une campagne d'évangélisation⁵⁸⁵. Le 9 février 2003, le cabinet du « chargé de front », à savoir Kasaki, le second du féticheur Kakado Bayonga⁵⁸⁶,

⁵⁸¹ G.Katanga-T-317-FRA-p.60.

⁵⁸² G.Katanga-T-325-FRA-p.16.

⁵⁸³ G.Katanga-T-321-FRA-p.58.

⁵⁸⁴ P-12-T-198-FRA-p.48.

⁵⁸⁵ EVD-OTP-00238.

⁵⁸⁶ G.Katanga-T-316-FRA-p.30-T-325-FRA-p.30.

adresse un courrier au « *Président du Mouvement* » lui priant « de bien vouloir mettre toutes les batteries en marche » pour que les militaires ne soient pas armés lors d'un marché à bétail et qu'ils n'extorquent rien à la population⁵⁸⁷. De même, le 3 mars 2003, Cobra Matata adresse à « *Mr le Président de F.R.P.I.* » un courrier, signé et cacheté du sceau du FRPI, l'informant d'une autorisation de perception de taxes sur l'achat d'or⁵⁸⁸. Par une « invitation » datée 17 juillet 2003, portant en-tête et sceau du FRPI et signée G. Katanga, « le Président », ce dernier convie le « Commandant de Bataillon Axe Bunia à Tatu » à une prochaine réunion⁵⁸⁹. Les explications confuses de G. Katanga sur ce document sont peu crédibles⁵⁹⁰. Ces documents établissent non seulement que G. Katanga n'était pas soumis à l'autorité de féticheurs comme il le prétend, mais qu'il avait bel et bien autorité sur tous les combattants et commandants de camps, qui sont d'ailleurs mis en copie pour certaines missives.

224. En outre, le 22 mars 2003, G. Katanga signe, au nom du FRPI, l'accord de cessation des hostilités en Ituri⁵⁹¹. L'accusé reconnaît avoir signé le document, mais prétend qu'il l'a signé sans connaître son contenu et qu'il ne le faisait pas au titre de « chef du FRPI »⁵⁹². Cette thèse semble cependant peu vraisemblable, au vu des éléments précités et aussi du fait que la MONUC, tentait de rétablir et de maintenir la paix entre les forces militaires en présence et donc d'avoir l'appui des dirigeants militaires.

225. G. Katanga reconnaît, par contre, qu'à partir du 8 février 2004, lors de l'adoption de la « Déclaration politique » du FRPI, son titre de « Président » devient officiel⁵⁹³. Le 11 décembre 2004, il est nommé par le Président Kabila au grade de Général de Brigade⁵⁹⁴.

⁵⁸⁷ EVD-OTP-00278.

⁵⁸⁸ EVD-OTP-00239.

⁵⁸⁹ EVD-OTP-00236.

⁵⁹⁰ G.Katanga-T-323-FRA-p.50-p.57-p.59.

⁵⁹¹ EVD-D03-00044.

⁵⁹² G.Katanga-T-318-FRA-p.46-T-323-p.3.

⁵⁹³ G.Katanga-T-319-FRA-p.19-p.23.

⁵⁹⁴ EVD-OTP-00242.

6.2. STRUCTURE DES FORCES LENDUES ET POSITION DE M. NGUDJOLO

226. Selon M. Ngudjolo, il n'y avait pas de camps au sein du groupement Bedu-Ezekere. En réaction à l'occupation ougandaise, la population aurait mis sur pied un système « d'auto-défense ». Ce système était purement défensif et n'avait pas de structure militaire. Ils ne disposaient que d'armes traditionnelles (flèches, lances et machettes) et communiquaient entre eux en battant les tambours, en sonnant les cloches ou en soufflant dans des cornes de chèvres⁵⁹⁵. A l'époque, M. Ngudjolo aurait été un simple infirmier, soumis à l'autorité du chef de groupement D3-88 et sans aucune emprise sur les membres de l'auto-défense. Les témoins qui ont comparu pour l'accusé ont strictement cantonné leur déposition à cette thèse. Pour les motifs précités (Titre I) et compte tenu des dépositions concordantes d'autres témoins et d'autres pièces du dossier, leurs dépositions doivent être écartées.

6.2.1. Camps

227. P-250 a expliqué que les chefs coutumiers ont au départ commencé à organiser la défense du groupement. Les militaires lendus sont cependant progressivement passés d'un système où « tout le monde » s'organisait à sa façon pour défendre le groupement à la mise en place de groupes de défense et de camps structurés. A partir des positions de défense créées, des camps se sont progressivement mis en place, avec la formation d'un état-major structuré⁵⁹⁶.

228. Ainsi, les militaires lendus du groupement Bedu-Ezekere formaient une organisation militaire structurée divisée en sections, pelotons, compagnies et bataillons. Il y avait deux bataillons dans le camp Bedu-Ezekere : Pascal Kute était le commandant de bataillon du secteur A et Kpadhole était le commandant de bataillon du secteur B⁵⁹⁷.

229. Selon P-280 et P-250, deux combattants basés respectivement à Lagura et à Zumbe, le groupement de Bedu-Ezekere comportait plusieurs camps : celui de Zumbe, qui était le plus grand camp ; celui de Lagura, un grand camp commandé par le Commandant

⁵⁹⁵ M.Ngudjolo-T-328-FRA-p.22.

⁵⁹⁶ P-250-T-91-FRA-p.22-23-p.29-30-p.33-34-T-100-FRA-p.33-34.

⁵⁹⁷ P-250-T-91-FRA-p.73.

Kute et dont Lobho était le commandant de bataillon⁵⁹⁸ ; celui de Kambutso⁵⁹⁹ ; celui de Kanzi, dirigé par le Commandant Kpadhole avec son adjoint Tchembuko⁶⁰⁰ ; celui de Masu, dirigé par le Commandant Kiza⁶⁰¹.

230. Avant l'attaque de Bogoro du 24 février 2003, un état-major structuré était déjà en place avec, à sa tête, M. Ngudjolo⁶⁰². Ses adjoints étaient Ngabu, aussi connu sous le nom de Boba Boba et le Major Bahati de Zumbe⁶⁰³. Les commandants pouvaient se voir adjoindre un secrétaire. Ainsi, P-250 a dit [EXPURGÉ]. [EXPURGÉ] participait aux procès de certaines personnes, rédigeait les correspondances et apposait le sceau aux insignes du parti sur les documents⁶⁰⁴.

231. La structure des camps était hiérarchisée. Ainsi, les ordres venaient du « sommet », du chef d'état-major, à savoir M. Ngudjolo. Un combattant ne pouvait pas le rencontrer directement. C'était le supérieur hiérarchique qui lui faisait rapport : lorsqu'une information partait du bas, cela transitait par tous les échelons de la hiérarchie vers le haut⁶⁰⁵. Les combattants se devaient de respecter les ordres donnés⁶⁰⁶. La discipline était également assurée. En cas de faute, les soldats pouvaient être arrêtés et détenus⁶⁰⁷. En cas de faute grave, le militaire pouvait être transféré au camp de Zumbe⁶⁰⁸. Le Commandant Mbulo était en charge de la discipline de tous les combattants⁶⁰⁹. La distribution d'armes aux camps était également contrôlée par le « supérieur hiérarchique » qu'était M. Ngudjolo⁶¹⁰.

⁵⁹⁸ P-280-T-155-FRA-p.60-61-T-156-FRA-p.8-1.6-10;P-250-T-91-FRA-p.35-36-p.71.

⁵⁹⁹ P-280-T-157-FRA-p.5;P-250-T-91-FRA-p.72.

⁶⁰⁰ P-250-T-91-FRA-p.57-p.70-72.

⁶⁰¹ P-250-T-91-FRA-p.71.

⁶⁰² P-250-T-91-FRA-p.53-54-T-99-FRA-p.20-21.

⁶⁰³ P-250-T-91-FRA-p.53-54-p.56

⁶⁰⁴ [EXPURGÉ].

⁶⁰⁵ P-250-T-92-FRA-p.30-34.

⁶⁰⁶ P-250-T-92-FRA-p.21.

⁶⁰⁷ P-280-T-155-FRA-p.51-T-156-FRA-p.2-7;P-250-T-92-FRA-p.25-26.

⁶⁰⁸ P-280-T-155-FRA-p.57-1.10-12-T-156-FRA-p.2-7.

⁶⁰⁹ P-250-T-92-FRA-p.26-27-T-101-FRA-p.20.

⁶¹⁰ P-280-T-155-FRA-p.64.

232. Les commandants utilisaient des radios pour communiquer. Il y avait également des phonies dans les hôpitaux qui étaient manipulées par des opérateurs radios.⁶¹¹ P-250 a notamment déclaré que lors de l'attaque de Bogoro, Bahati de Zumbe avait une radio Motorola (Kenwood) et communiquait ainsi avec le FRPI⁶¹².
233. Les combattants recevaient une formation. Ils devaient courir, apprendre à manier des armes et se familiariser avec les techniques d'attaque de « l'ennemi ». Cette formation était notamment donnée par le Commandant de camp, Kute⁶¹³. Les militaires faisaient également des parades sous la direction de leur commandant⁶¹⁴. P-280 a ainsi déclaré que les conditions de vie au camp étaient « pénibles »⁶¹⁵.
234. Au départ, les combattants ne recevaient pas d'armes. Ils utilisaient des armes traditionnelles ou des armes automatiques récupérées lors des combats⁶¹⁶. Vers la fin 2002, cette situation changera par le biais de ravitaillements en armes en provenance de Beni (supra).
235. Les combattants avaient également l'habitude de prendre des « fétiches » (amulettes, incisions ou produits dans le bain) pour se préparer à chaque combat⁶¹⁷. P-280 a expliqué que, selon la composition ethnique du village attaqué, les conditions à respecter pendant les combats pour que les fétiches restent efficaces pouvaient changer. Ainsi, les règles interdisant aux combattants de piller les biens et de violer les femmes ne s'appliquaient pas aux villages habités par les Hemas. Pour les villages habités par plusieurs ethnies, ils recevaient comme consigne de poursuivre uniquement les Hemas et de ne pas piller ni commettre d'atrocités contre les autres ethnies⁶¹⁸.
236. P-280 a, en outre, noté la présence d'enfants soldats (« kadogos ») dans tous les camps qui se trouvaient non loin du sien. Il a expliqué que les « kadogos » étaient par

⁶¹¹ P-250-T-92-FRA-p.38-39.

⁶¹² P-250-T-94-FRA-p.80.

⁶¹³ P-280-T-155-FRA-p.32-34; P-250-T-91-FRA-p.47-48.

⁶¹⁴ P-280-T-155-FRA-p.39-1.21.

⁶¹⁵ P-280-T-155-FRA-p.45.

⁶¹⁶ P-280-T-155-FRA-p.36-1.19-20-p.37; P-250-T-91-FRA-p.49-50.

⁶¹⁷ P-280-T-157-FRA-p.7-8.

⁶¹⁸ P-280-T-155-FRA-p.54-1.1-5-T-157-FRA-p.18-19-T-160-FRA-p.41-1.7-14.

nature méchants et qu'ils n'hésitaient pas à tirer sur autrui du fait de leur infériorité physique, qu'ils ne craignaient personne et se battaient avec tous⁶¹⁹. P-373 a également attesté de la forte présence d'enfants soldats à Zumbe, commentant des photographies à l'appui.

6.2.2. Mathieu Ngudjolo

237. Contrairement à ses dires, M. Ngudjolo n'était pas un simple infirmier. Dès 1996, il est membre de la garde civile congolaise et combat à ce titre. Il suit ensuite une formation de policier⁶²⁰. Plusieurs dépositions, des pièces ainsi que des vidéos attestent de sa position d'autorité.

238. Ainsi, P-280 et P-250, qui faisaient partie de combattants basés à Lagura et à Zumbe, ont attesté que M. Ngudjolo était le chef des combattants sur le territoire Bedu-Ezekere⁶²¹. Selon D2-176, un ancien combattant de l'UPC et P-30, [EXPURGÉ] notamment des réunions politiques au cours de la période litigieuse, M. Ngudjolo était le plus haut responsable des Lendus en février 2003⁶²². Bien que D2-1 prétende ne pas avoir trop d'informations à ce sujet, il a reconnu qu'après la chute de Bogoro, M. Ngudjolo était devenu le chef des combattants de Zumbe⁶²³. P-12 déclare aussi que l'attaque de Tchomia avait été décidée par M. Ngudjolo, le « chef d'état-major de l'armée à Zumbe »⁶²⁴. Enfin, P-317 a rencontré M. Ngudjolo qui a reconnu avoir organisé les attaques de Bogoro et Mandro pour des raisons stratégiques⁶²⁵. P-317 a aussi expliqué que, l'axe Bunia-Bogoro étant contrôlé par les troupes de M. Ngudjolo, ce dernier leur avait notamment donné son autorisation pour que leur Unité puisse se rendre à Bogoro⁶²⁶.

239. Selon P-12, le chef de groupement, D3-88, ne pouvait pas donner d'ordres aux combattants, contrairement à ce que ce dernier a affirmé. C'était M. Ngudjolo qui

⁶¹⁹ P-280-T-159-FRA-p.72-l.17-25.

⁶²⁰ M.Ngudjolo-T-330-FRA-p.24-p.43-44-T-333-FRA-p.56.

⁶²¹ P-250-T-91-FRA-p.45-T-92-FRA-p.14-16; P-280-T-155-FRA-p.58-l.2-3-p.64-l.15-17-T-158-FRA-p.22.

⁶²² D2-176-T-257-FRA-p.6; P-30-T-180-FRA-p.37.

⁶²³ D2-1-T-277-FRA-p.43-l.11-16.

⁶²⁴ P-12-T-196-FRA-p.25-26.

⁶²⁵ EVD-OTP-00206-§72.

⁶²⁶ P-317-T-228-FRA-p.26-l.3-19-T-230-FRA.

pouvait donner de tels ordres et les autorités venaient le voir pour ce faire⁶²⁷. Cette déposition est confirmée par le contenu du « Protocole d'accord relatif aux résolutions des conflits inter-ethniques hema-lendu et bira en territoire d'Irumu » qui, précisément, suggère parmi les résolutions la « restauration de l'autorité coutumier et le respect, et la soumission à l'autorité de base de la place (Chef de collectivité, de groupement et localités) »⁶²⁸.

240.M. Ngudjolo fait aussi partie des signataires de l'accord de cessation des hostilités en Ituri⁶²⁹. Lui aussi prétend qu'il a été invité, « par hasard », à signer⁶³⁰. De façon générale, l'accusé prétend qu'à un moment donné, il s'était attribué un titre militaire pour se donner une stature et rapidement monter les échelons⁶³¹. Une telle thèse n'est cependant pas crédible. Il signe comme « colonel » l'accord de cessation des hostilités et on peut se demander comment il a pu « tromper », en quelque sorte, la MONUC et les autres autorités présentes sur l'autorité dont il bénéficiait déjà à l'époque. Cette thèse est aussi démentie par de nombreuses vidéos où M. Ngudjolo intervient en sa capacité de représentant du FRPI⁶³².

241. Tout cela rend peu vraisemblable la théorie de l'accusé : simple infirmier, qui du jour au lendemain, fin mars 2003, serait parvenu à tromper dirigeants politiques, militaires et combattants sur sa qualité et à se faire respecter et obéir par eux.

III. CRIMES RETENUS PAR LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE

242.Dans sa décision n°717 du 30 septembre 2008, la Chambre préliminaire a retenu la responsabilité des accusés, en vertu de l'article 25(3) (a) du Statut, « pour avoir commis conjointement par l'intermédiaire d'une autre personne » les crimes suivants :

⁶²⁷ P-12-T-198-FRA-p.7-l.8-24.

⁶²⁸ EVD-OTP-00275-p.DRC-00136-207.

⁶²⁹ EVD-D03-00044.

⁶³⁰ M.Ngudjolo-T-329-FRA-p.10.

⁶³¹ Nota. M.Ngudjolo-T-330-FRA-p.49.

⁶³² EVD-OTP-00164-EVD-OTP-00165-EVD-OTP-00166-EVD-OTP-00167-EVD-OTP-00176.

- (1) le meurtre de civils en tant que crimes contre l'humanité (chef d'accusation 1), l'homicide intentionnel de personnes protégées et le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile en tant que crimes de guerre (chefs d'accusation 2 et 4)
- (2) les pillages et destructions en tant que crimes de guerre (chefs d'accusation 5 et 6)
- (3) l'esclavage sexuel et le viol en tant que crimes contre l'humanité et crimes de guerre (chefs d'accusation 7 à 10)⁶³³.

1. MEURTRES, HOMICIDES INTENTIONNELS ET ATTAQUE INTENTIONNELLE CONTRE LA POPULATION CIVILE

1.1. DÉFINITIONS

243. En vertu des Articles 7-1)a)§1 et 8-2)a)i)§1 du Statut, le meurtre, et l'homicide intentionnel de personnes protégées par les Conventions de Genève requièrent que l'auteur ait tué ou causé la mort d'une ou plusieurs personnes. La préméditation n'est pas requise pour le meurtre⁶³⁴. Selon la 4^e Convention de Genève, les personnes protégées sont les personnes civiles qui, à un moment quelconque et de quelque manière que ce soit, se trouvent, en cas de conflit ou d'occupation, au pouvoir d'une Partie au conflit ou d'une Puissance occupante dont elles ne sont pas ressortissantes.

244. En vertu de l'article 8(2)(b)(i) du Statut sanctionnant les attaques contre des personnes civiles, l'auteur doit avoir dirigé l'attaque et l'objectif de l'attaque doit être la population civile en tant que telle ou des personnes civiles ne participant pas aux hostilités. Est considérée comme « civile » toute personne qui ne prend pas directement part aux hostilités au moment des crimes. La présence de forces militaires au sein de la population n'affecte pas la qualification « civile » de la population. La jurisprudence admet qu'il y ait des victimes civiles au cours de

⁶³³ Pour toutes les définitions de crimes ci-après, voir aussi les Eléments de crimes.

⁶³⁴ Voir les Eléments de crimes.

combats pour autant que l'attaque ait été dirigée contre un objectif militaire et que les civils n'étaient pas l'objectif de l'attaque.

1.2. EN L'ESPÈCE

245. Les dépositions concordantes et précises des témoins présents au moment des faits ou directement après (*supra* 4.3.) établissent que, durant et après l'attaque du 24 février 2003, les assaillants lendus et ngitis ont intentionnellement attaqué la population civile et tué de nombreux civils.
246. Certains attaquants ont d'abord commencé par attaquer, en silence, les civils qui dormaient dans leur maison. Lorsque ceux-ci ont tenté de s'échapper, les attaquants les poursuivaient tentant de les tuer. L'organisation des troupes était telle que certains avaient pour mission d'achever à la machette les civils tombés au sol. Une fois arrivé à proximité du camp, les attaquants ont ainsi pu tuer nombre de civils qui tentaient de s'y réfugier. Lorsqu'ils ont réussi à pénétrer dans le camp de l'UPC, ils s'en sont pris aux civils qui s'étaient réfugiés dans les salles de classe. Ils tuaient et poursuivaient ceux qui tentaient de s'enfuir, et ils achevaient ceux qui y étaient restés. Parmi eux, se trouvaient des très nombreuses familles : des femmes, des enfants en bas âge, ainsi que des vieillards. Après la fin des combats, les assaillants ont cherché les civils cachés dans la brousse ou dans leurs maisons pour pouvoir ensuite les tuer. Les témoins ont tous souligné l'intensité particulière de cette attaque qui les a particulièrement surpris.
247. Les Défenses ont tenté de contester la présence de civils lors de l'attaque. Il a été cependant établi que de nombreux civils étaient effectivement présents à Bogoro au moment de l'attaque. Leurs besoins économiques l'emportaient sur la situation sécuritaire volatile. Ils étaient, par ailleurs, « habitués » aux attaques et ne doutaient pas que les militaires de l'UPC présents à Bogoro les repousseraient. Nombre d'habitants avaient d'ailleurs décidé de se rapprocher du centre pour être mieux protégés. Les familles des militaires de l'UPC résidaient aussi à Bogoro soit au camp, soit au village. Une importante cérémonie de deuil s'est aussi déroulée à Bogoro la veille de l'attaque.

248. Aucune preuve n'établit que les civils tués ont participé activement aux hostilités au moment de l'attaque. Bien au contraire, les témoins ont décrit que, dès qu'ils ont compris qu'ils étaient attaqués, ils se sont enfuis comme ils le pouvaient dans toutes les directions, sans chercher à se défendre. Les assaillants ont tué des civils alors qu'ils dormaient ; ils ont poursuivi et tué des femmes et des enfants, notamment à une distance très rapprochée puisqu'ils utilisaient des machettes. Les attaquants ne pouvaient donc pas confondre les civils des combattants de l'UPC. En outre, ceux-ci portaient un uniforme « tâche tâche » et des armes, se distinguant ainsi indéniablement des simples civils.

249. Selon des recensements qui ont été effectués peu de temps après l'attaque, au total, environ 200 personnes ont été tuées lors de l'attaque ou ont disparues depuis lors. Les Défenses ont également tenté de contester ce chiffre. Les dépositions ont cependant fait apparaître que les listes de victimes avaient été établies avec la plus grande précaution, par des sources différentes, et qu'elles sont fiables. Des ossements de cadavres ont également été retrouvés en 2005.

250. Même si l'élimination de la présence de l'UPC faisait partie de l'objectif de l'attaque, le nombre de victimes civiles, la méthode utilisée pour attaquer Bogoro (son encerclement, la poursuite des civils et leur meurtre systématique) font apparaître que l'objectif n'était pas seulement militaire mais qu'il visait également à éliminer la population civile.

2. PILLAGES ET DESTRUCTIONS

2.1. DÉFINITIONS

251. En vertu de l'Article 8(2)(b)(xvi), il y a pillage lorsque l'appropriation s'est faite sans le consentement du propriétaire et que l'auteur s'est approprié les biens à des fins privées ou personnelles. Le pillage concerne tout type de biens, publics ou privés. Il y a pillage même si l'auteur n'est pas un combattant pour autant qu'il y ait un lien avec le conflit armé. En vertu de l'Article 8(2)(b)(xiii) du Statut, il y a crime de destruction lorsque les biens détruits étaient la propriété de l'ennemi, qu'ils étaient protégés par

le droit international des conflits armés, et que les destructions n'étaient pas justifiées par des nécessités militaires.

2.2. EN L'ESPÈCE

252. Les dépositions concordantes et précises des témoins présents au moment des faits ou directement après (*supra* 4.5.) établissent que, durant et après l'attaque du 24 février 2003, les assaillants lendus et ngitis ont pillés les maisons et d'autres bâtiments, tels que le centre commercial, les écoles et les églises. Ils ont ainsi emporté le mobilier contenu dans les maisons, les portes, les fenêtres et les toits en tôles. Ils ont également pillé les vaches ainsi que des chèvres et des poules abandonnées sur place. Comme l'ont décrit plusieurs témoins, ces pillages faisaient partie de la « méthode habituelle » de combat. Le rapport de l'ONU (EVD-OTP-00206) décrit également le pillage comme une pratique systématique des forces armées en Ituri.

253. Ces biens ont été pris alors que leurs propriétaires se cachaient ou avaient été tués. Dans certains cas, les assaillants ont forcé les habitants à transporter les biens ainsi pillés jusqu'à leur camp. Ces biens étaient ensuite soit revendus (notamment les vaches au vu de leur importante valeur), soit consommés par les assaillants. Des civils lendus et ngitis ont également profité de l'attaque et de la prise de Bogoro pour piller les maisons. Certains suivaient de près les combattants ; d'autres sont arrivés après la fin des combats. Ces civils ont pillé sous le contrôle et avec l'accord des combattants présents.

254. Suite à l'occupation de Bogoro par les troupes de G. Katanga, les militaires restés sur place ont occupé les maisons et consommé les récoltes des habitants qui étaient arrivées à maturation. Du fait de cette occupation, la population qui s'était enfuie n'a pas pu venir se réinstaller à Bogoro.

255. Au cours des dépositions, les Défenses ont tenté de soutenir qu'il n'y avait pas de bétail à Bogoro. G. Katanga a même affirmé, sur la base d'une simple photo satellite, qu'il n'y avait pas de place pour le bétail à Bogoro⁶³⁵. Ces allégations, non prouvées, ont été démenties par les témoignages. [EXPURGÉ] a notamment expliqué que

⁶³⁵ G.Katanga-T-318-FRA-p.26.

Bogoro était un grand centre d'élevage, les Hemas étant traditionnellement des éleveurs.

256. Au cours des combats et outre les portes, fenêtres et tôles enlevées des bâtiments, les soldats lendus et ngitis ont intentionnellement mis le feu aux maisons de paille des habitants. Ils utilisaient cette technique, notamment, pour faire sortir les civils des maisons et les tuer. Ils ont également saccagé d'autres bâtiments, tels que les églises et les écoles. Les combattants savaient que ces destructions n'étaient pas justifiées par les nécessités militaires, puisque le meurtre systématique de civils ne peut pas être un objectif militaire.

257. Contrairement à ce que tente de sous-entendre G. Katanga, les bâtiments de Bogoro étaient en bon état avant l'attaque du 24 février 2003 et de nombreuses maisons ont dû être construites, comme la Chambre a pu le constater lors de la visite des lieux. M. Ngudjolo a dit avoir lui-même constaté que les maisons en paille le long de la route étaient brûlées et que les portes des maisons étaient défoncées⁶³⁶.

3. VIOLS ET ESCLAVAGES SEXUELS

3.1. DÉFINITIONS

258. Les définitions du viol et de l'esclavage sexuel sont identiques qu'il s'agisse d'un crime contre l'humanité ou d'un crime de guerre (Articles 7(1)(g) et 8(2)(b)(xxii) du Statut). La spécificité de chaque crime découle du contexte dans lequel il est commis. Le viol requiert que l'auteur a pris possession du corps d'une personne de telle manière qu'il y a eu pénétration d'une partie du corps de la victime par toute autre partie du corps. L'acte a été commis par la force ou usant de la contrainte. L'esclavage sexuel requiert que l'auteur a exercé l'un quelconque ou la totalité des pouvoirs découlant du droit de propriété sur une ou plusieurs personnes, par exemple en leur imposant une privation de liberté, et que l'auteur a contraint ladite ou lesdites personnes à accomplir un ou plusieurs actes de nature sexuelle ».

⁶³⁶ M.Ngudjolo-T-332-FRA-p.33-T-333-FRA-p.45.

3.2. EN L'ESPECE

259. Les Défenses ne contestent pas les définitions du viol, ni le fait que P-132 et P-353 ont été violées. Les témoignages précis et concordants des trois témoins victimes directes de viols et d'esclavage sexuel, ainsi que des autres témoins, établissent qu'elles n'ont jamais consenties, tant aux viols qu'au fait de devenir les femmes des combattants. En effet, leurs ravisseurs les séquestraient, les menaçaient expressément et en faisaient ce qu'ils voulaient, les violant fréquemment. Ces femmes considéraient qu'elles étaient « déjà mortes » et que leur volonté ne comptait plus. Il ressort clairement des circonstances de l'attaque, mais aussi de leurs conditions d'emprisonnement dans les différents camps, que même en l'absence de menace expresse de la part des combattants, ces femmes craignaient constamment pour leur vie si elles refusaient les rapports sexuels ou les tâches domestiques qu'ils leur imposaient.

4. ELEMENTS DE CONTEXTE PROPRES AUX CRIMES DE GUERRE ET CRIMES CONTRE L'HUMANITE

4.1. DEFINITIONS

260. En vertu de l'article 7(2)(a) du Statut, pour qu'il y ait crimes contre l'humanité, les actes doivent être commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre une population civile. Elle doit avoir lieu « en application ou dans la poursuite de la politique d'un Etat ou d'une organisation ayant pour but une telle attaque ». Ceci implique que l'Etat ou l'organisation favorise ou encourage activement une telle attaque contre une population civile⁶³⁷. La notion de « généralisée » renvoie à l'ampleur de l'attaque et au nombre de personnes visées ; tandis que la notion de « systématique » renvoie au caractère organisé des actes de violences.

261. La population civile concerne les personnes qui ne prennent pas activement part aux hostilités au moment de la commission des crimes. La présence de combattants au sein de la population civile n'affecte pas le caractère civil de cette population. Il n'est

⁶³⁷ Eléments de crimes-Introduction-§3.

pas nécessaire de démontrer que l'ensemble de la population a été victime de l'attaque. Il suffit de démontrer que suffisamment d'individus étaient visés dans le cours de l'attaque ou que les individus étaient visés d'une façon telle que l'attaque était en fait dirigée contre la population civile, plutôt que contre un nombre limité et ponctuel d'individus.

262. Quant au contexte requis pour les crimes de guerre, les actes doivent être commis « dans le contexte de et était associé » à un conflit armé international. Selon les Eléments de crimes, il n'est pas requis d'établir que l'auteur a connaissance des faits établissant le caractère international du conflit. L'expression "conflit armé international" englobe l'occupation militaire⁶³⁸.

4.2. EN L'ESPECE

263. Les dépositions de la majorité des témoins ainsi que divers rapports ont établi l'existence d'un conflit inter-ethnique entre les Lendus (Lendus-Nord et Lendus-Sud ou Ngitis) et les Hemas. Ce conflit s'est notamment traduit par des attaques systématiques ou généralisées contre les populations civiles de chaque ethnie, entre août 2002 et mai 2003. Pour les assaillants lendus et ngitis qui ont témoigné, tout hema, qu'il soit civil ou combattant, est un ennemi à éliminer.

L'attaque de Bogoro du 24 février 2003 s'inscrit dans ce contexte. Les attaquants lendus et ngitis cherchaient à éliminer l'UPC et, de façon générale, la population hema qui y était associé, voulant se défaire de leur emprise, notamment économique.

264. L'ampleur de l'attaque et la méthode de combat, notamment l'encerclement de Bogoro, le meurtre en silence de civils, la poursuite à grande échelle et le meurtre de ceux qui tentaient de s'enfuir, la mise à feu de maisons pour tuer les civils qui y résidaient, démontrent le caractère systématique ou généralisé de cette attaque.

265. Cette attaque s'inscrivait en outre dans le cadre d'un conflit armé qui opposait les forces lendues et ngities aux forces hemas. Ces groupes armés organisés et structurés occupaient chacun des zones territoriales précises : les Lendus-Nord dans le groupement Bedu-Ezekere et les Lendus-Sud, le groupement Walendu-Bindi. Ce

⁶³⁸ Eléments de crimes-note 34.

point n'est pas contesté par les Défenses. Comme l'indique M. Ngudjolo, l'Ouganda était fortement impliqué dans ce conflit interethnique, appuyant au gré de ses intérêts l'une ou l'autre partie. Cette implication et la présence ougandaises en Ituri à l'époque des faits rendent, par conséquent, ce conflit armé international.

5. MODE DE RESPONSABILITE

5.1. MODE DE RESPONSABILITE RETENU

266. La Chambre préliminaire a retenu la responsabilité des accusés en vertu de l'article 25(3) (a) du Statut en tant qu'auteurs principaux de l'ensemble des infractions. Selon la jurisprudence établie, il convient de démontrer que : a) les accusés exercent un contrôle sur l'organisation ; b) l'organisation est un appareil de pouvoir organisé et hiérarchique ; c) l'exécution des crimes est assurée par une obéissance quasi automatique aux ordres donnés par le suspect ; d) l'existence d'un accord ou d'un plan commun entre deux ou plusieurs personnes ; e) l'apport, de la part de chaque coauteur, d'une contribution essentielle et coordonnée aboutissant à la réalisation des éléments objectifs du crime ; f) les accusés satisfont aux éléments subjectifs des crimes ; g) les accusés connaissent les circonstances de fait qui leur permettent d'exercer, conjointement avec une autre personne, un contrôle sur la commission du crime par l'intermédiaire d'une autre personne ; h) les accusés doivent, de manière partagée, savoir et admettre que la réalisation des éléments objectifs des crimes résultera de la mise en oeuvre de leur plan commun.

5.2. EN L'ESPECE

267. Les groupes armés lendus et ngitis étaient des organisations de taille importante, divisée en secteurs, bataillons et compagnies et répartis entre divers camps. Les commandants de ces camps relevaient de l'autorité de G. Katanga et M. Ngudjolo respectivement. Ils communiquaient entre eux par radio.

268. Les nombreux combattants obéissaient aux ordres donnés, notamment parce qu'ils avaient été soumis à une formation militaire mais aussi par l'usage de fétiches dont

ils pensaient qu'ils les rendraient invincibles. Certains d'entre eux étaient des enfants soldats.

269. Les deux camps se sont entendus pour attaquer Bogoro qui, aux mains de l'UPC, séparait les deux communautés et empêchait le ravitaillement. Des rencontres ont eu lieu avant l'attaque. Cette planification a aussi inclut le ravitaillement en armes auquel G. Katanga et M. Ngudjolo ont personnellement pris part et contrôlé. Les combattants se sont rencontrés à certains camps avant de lancer l'assaut. Ils ont reçu des instructions précises quant à l'attaque. L'encercllement de Bogoro en vue d'empêcher à quiconque d'échapper était ainsi planifié.

270. Les accusés savaient que les crimes précités s'inscriraient dans le cadre d'une attaque systématique ou généralisée contre la population puisque tel était l'objectif recherché. Ils savaient également que cette attaque s'inscrivait dans le cadre d'un conflit armé. Ils savaient qu'il y avait des personnes protégées, des civils présents à Bogoro et que l'attaque, telle qu'elle était planifiée, allait entraîner la mort de nombreuses personnes, en ce compris des femmes et des enfants. Les accusés savaient également que les pillages et destructions de biens allaient en résulter, puisque c'était la technique de guerre habituelle des combattants.

271. Les accusés savaient également que, grâce à la mise en commun de leur force, ils allaient déloger l'UPC et vider Bogoro de ses habitants, majoritairement Hemas. Comme en ont attesté plusieurs témoins, sans les troupes de M. Ngudjolo, G. Katanga n'aurait pas pu prendre Bogoro et, inversement.

CONCLUSIONS

272. Au vu de ces éléments, il y a lieu de considérer que les crimes retenus par la Chambre préliminaire sont établis. Alors que les accusés nient la perte de civils, les pillages et les destructions, les victimes demandent que justice soit faite et que la Chambre, neuf années après la commission de ces crimes déclare que :

- a. le 24 février 2003, la population civile de Bogoro a été prise pour cible ;
- b. plusieurs centaines de civils ont ainsi été tués ;
- c. les maisons et bâtiments ont été pillés et brûlés ;
- d. des femmes ont été violées et détenues en esclavage sexuel.
- e. Les accusés sont pénalement responsables de ces crimes.

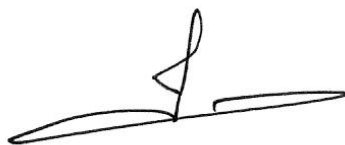
PAR CES MOTIFS, le représentant légal prie respectueusement

(1) DE DECLARER G. Katanga et M. Ngudjolo coupables de

- 1) Meurtre en tant que crime contre l'humanité ;
- 2) Homicide intentionnel et attaque intentionnelle contre la population civile en tant que crimes de guerre ;
- 3) Viols et esclavages sexuels en tant que crimes contre l'humanité et crimes de guerre ;
- 4) Pillages et destructions en tant que crimes de guerre ;

(2) D'ENTENDRE les parties et participants sur la peine et, en conséquence ;

(3) DE FIXER, après avoir entendu l'ensemble des parties et participants, des modalités de procédure pour la phase des réparations.



Me Fidel Nsita Luvengika

Représentant légal commun
du groupe principal des victimes

Fait le 16 mars 2012, à La Haye.

ANNEXE : GLOSSAIRE

Références aux témoins, transcriptions et pièces :

Mode de référence aux témoins :

Le témoin du Procureur DRC-OTP-P-0233 est désigné comme suit : P-233

Le témoin des victimes DRC-V19-P-0002 est désigné comme suit : V2

Le témoin de la défense de G. Katanga DRC-D02-P-0236 est désigné comme suit: D2-236

Le témoin de la défense de M. Ngudjolo DRC-D03-P-0410 est désigné comme suit : D3-410

Mode de référence aux transcriptions :

Conformément aux instructions de la Chambre (email du 10 février 2012), les transcriptions sont citées sans indication de leur éventuel caractère confidentiel et dans leur dernière version.

Mode de référence aux pièces :

Les pièces sont citées comme suit : EVD-OTP-00202-§25-27.

Abréviations :

RDC : République démocratique du Congo

FNI : Front des Nationalistes et Intégrationnistes

FRPI : Force de Résistance Patriotique en Ituri

RCD/-KML : Rassemblement Congolais pour la Démocratie/ Kisangani Mouvement de Libération

APC : la branche armée du RCD/K-ML

UPC : Union des Patriotes Congolais

FPJC : Front Populaire pour la Justice au Congo

EMOI : Etat-major opérationnel intégré

UPDF : Ugandan People Armed Forces